

Politiques territoriales et circuits courts. Quelles marges d'action pour l'agriculture dans le Parc naturel régional de la Vallée du Trient ?

Roulier Prune

Sous la direction du Prof. Emmanuel Reynard

Expert : Adrien Favre Chef de projet Biodiversité et Paysage au Parc naturel régional de la Vallée du Trient



« Ce travail n'a pas été rédigé en vue d'une publication, d'une édition ou diffusion. Son format et tout ou partie de son contenu répondent donc à cet état de fait. Les contenus n'engagent pas l'Université de Lausanne. Ce travail n'en est pas moins soumis aux règles sur le droit d'auteur. À ce titre, les citations tirées du présent mémoire ne sont autorisées que dans la mesure où la source et le nom de l'auteur sont clairement cités. La loi fédérale sur le droit d'auteur est en outre applicable. »

« Je déclare sur l'honneur avoir déposé la version finale de mon manuscrit. »

I. Résumé

Face aux transformations profondes du monde agricole et aux difficultés économiques croissantes rencontrées par les exploitant.e.s, les circuits courts apparaissent comme des alternatives porteuses de sens, à la fois économiques, sociales et symboliques. Ce mémoire s'appuie sur une enquête de terrain menée auprès d'agriculteur.ice.s et d'acteur.ice.s institutionnel.le.s locale.aux sur le territoire du Parc naturel régional de la Vallée du Trient (PVT) afin de comprendre les pratiques, les perceptions et les dynamiques territoriales liées au développement des circuits courts. Il interroge les conditions concrètes de leur mise en œuvre, les leviers d'action mobilisables par les institutions, ainsi que les limites systémiques qui persistent. Plutôt qu'une solution universelle, les circuits courts sont appréhendés ici comme des pratiques situées, révélatrices des tensions mais aussi des potentialités qui traversent l'agriculture contemporaine. L'enquête montre que les circuits courts sont déjà largement intégrés dans les pratiques agricoles locales, bien qu'ils restent contraints par des obstacles structurels importants. Leur développement dépend d'une coordination territoriale fine, d'un soutien politique adapté, et d'une meilleure reconnaissance du travail des producteur.ice.s sur le terrain.

Mots clés : agriculture, circuits courts, région de montagne, Parc naturel régional, développement rural, Valais, Vallée du Trient

II. Abstract

In light of the profound transformations of the agricultural sector and the growing economic difficulties faced by farmers, short supply chains are emerging as meaningful alternatives economically, socially, and symbolically. This work draws on fieldwork conducted with farmers and local institutional actors within the territory of the Parc naturel régional de la Vallée du Trient (PVT) to explore practices, perceptions, and territorial dynamics related to the development of short supply chains. It examines the concrete conditions of their implementation, the institutional levers available to institutions, and the structural limitations that remain. Rather than presenting a one-size-fits-all solution, short supply chains are approached here as situated practices, revealing both the tensions and the potential that characterize contemporary agriculture. The study shows that short supply chains are already widely integrated into local agricultural practices, although they remain constrained by significant structural obstacles. Their development depends on careful territorial coordination, appropriate political support, and greater recognition of the work carried out by producers on the ground.

Keywords: agriculture, short food supply chains, mountain region, regional nature park, rural development, Valais, Trient Valley

III. Remerciements

Je tiens à exprimer ma gratitude au Professeur Emmanuel Reynard, mon directeur de mémoire, pour le suivi attentif de ce travail, son expertise et ses précieux conseils.

Je souhaite également remercier chaleureusement l'équipe du Parc naturel régional de la Vallée du Trient qui m'a accueillie avec bienveillance durant mon stage. Leur générosité, le temps qu'ils m'ont accordé et la richesse de leurs transmissions ont été inestimables. Un merci tout particulier à Adrien Favre, qui a encadré mon stage et suivi ce mémoire dès ses débuts. Ses encouragements constants et sa bienveillance ont été essentiels à la concrétisation de ce travail.

Je remercie sincèrement toutes les personnes qui ont accepté de partager leur temps et leurs expériences avec moi lors de la collecte des données. Un merci tout particulier aux agriculteur.ice.s, dont les journées sont déjà bien remplies, et qui ont pris le temps d'échanger avec moi malgré leurs nombreuses responsabilités.

Merci à ma maman, Christine, pour m'avoir transmis la valeur des choses, en particulier celle de la terre et de celles et ceux qui la cultivent. Merci aussi de m'avoir inculqué l'importance de défendre les plus faibles et de ne jamais tolérer l'injustice. Merci de ne m'avoir jamais laissée manger de Nutella ou de M&M's.

Merci à mon papa, Jean-Paul, pour m'avoir transmis l'amour de la montagne ainsi que la passion de la politique et des enjeux de société. Mon intérêt pour l'aménagement du territoire est né de son aversion pour les tuiles provençales et les remblais mal intégrés dans la pente.

Merci à ma grand-maman, Paulette, pour sa relecture attentive et minutieuse.

Merci à Jonas, pour sa patience, sa bienveillance et sa présence dans toutes les étapes de ma vie.

Merci à Alicia, pour sa relecture et ses conseils, mais surtout pour son écoute quotidienne et ses encouragements indéfectibles. Merci de m'avoir réconfortée quand j'en avais besoin et de m'avoir poussée à me mettre au travail quand c'était nécessaire.

Enfin, un immense merci à Hannah et Yanara, qui m'ont supportée (dans tous les sens du terme) tout au long de ces deux années de master. Grâce à elles, cette expérience a été plus belle, plus joyeuse et je termine ce parcours avec de merveilleux souvenirs.

Table des matières

I. RÉSUMÉ.....	2
II. ABSTRACT	3
III. REMERCIEMENTS	4
IV. TABLES DES ILLUSTRATIONS	7
IV.I. FIGURES	7
IV.II. TABLEAUX.....	8
PARTIE I : INTRODUCTION	10
1. INTRODUCTION.....	10
1.1. CONTEXTE D'ÉTUDE	10
1.2. CHOIX DU TERRAIN D'ÉTUDE	14
2. PROBLÉMATIQUE.....	18
2.1. QUESTIONS ET HYPOTHÈSES DE TRAVAIL	18
2.2. ORGANISATION DE LA RECHERCHE	19
PARTIE II : CADRE THÉORIQUE, DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE ET ZONE D'ÉTUDE.....	20
3. L'AGRICULTURE EN RÉGION DE MONTAGNE.....	20
3.1. LES SPÉCIFICITÉS DE L'AGRICULTURE DE MONTAGNE	20
3.2. L'AGRICULTURE VALAISANNE.....	21
3.2.1. <i>Évolution historique</i>	22
3.2.2. <i>L'organisation spatiale de l'agriculture valaisanne</i>	23
3.3. CADRE LÉGAL ET ÉLÉMENTS DE DÉFINITION	25
3.3.1. <i>Bases légales agricoles suisses</i>	26
3.3.2. <i>Les communes de montagne</i>	26
4. LE MODÈLE DU CIRCUIT COURT	29
4.1. ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET CIRCUIT COURT	29
4.2. DÉFINITION ET CRITÈRES	30
4.3. UNE DIVERSITÉ DE FORMES	31
4.4. LES CIRCUITS COURTS COMME MODÈLE ALTERNATIF : QUELLES CONTRIBUTIONS RÉELLES ?	33
4.4.1. <i>Méthodes différentes, conclusions différentes</i>	35
4.4.2. <i>Faire des divergences une opportunité pour repenser l'approche économique ?</i>	35
4.4.3. <i>Courte distance, faibles émissions ?</i>	36
4.4.4. <i>Le circuit court comme levier pour une évolution des pratiques</i>	37
4.5. MISE EN ŒUVRE	37
5. MÉTHODOLOGIE	38
5.1. DÉMARCHE QUALITATIVE.....	38
5.2. L'OUTIL D'ANALYSE SWOT.....	42
6. LE TERRITOIRE D'ÉTUDE	43
6.1. UN TERRITOIRE DE CONTRASTES NATURELS ET D'OCCUPATION HUMAINE RESTREINTE	43
6.2. DYNAMIQUES HUMAINES, ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES DU TERRITOIRE	45
6.2.1. <i>Mobilité et accessibilité</i>	45
6.2.2. <i>Dynamiques démographiques</i>	46
6.2.3. <i>Une économie plurielle dominée par le tourisme et les services</i>	46
6.2.4. <i>Politique et gouvernance locale</i>	48
6.3. L'AGRICULTURE	49
6.3.1. <i>Les conditions agricoles du territoire</i>	49
6.3.2. <i>Le secteur agricole aujourd'hui</i>	50

7.	LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA VALLÉE DU TRIENT.....	51
7.1.	LES PARCS NATURELS EN SUISSE.....	51
7.2.	GENÈSE ET HISTORIQUE DU PVT	52
7.3.	ORGANISATION ET CADRE LÉGAL	52
7.4.	PROJETS DU PVT	53
PARTIE III : DYNAMIQUES LOCALES DES CIRCUITS COURTS ET RÉALITÉS AGRICOLES : ENTRE CONTRAINTES ET POTENTIELS		55
8.	PRATIQUES AGRICOLES ET CIRCUITS COURTS : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE TERRAIN	55
8.1.	PORTRAIT DES PRATIQUES AGRICOLES	55
8.2.	ANALYSE DE DÉTAIL DU DISCOURS DES AGRICULTEUR.ICE.S SUR L'EXPLOITATION AGRICOLE.....	63
8.2.1.	<i>Cadre institutionnel et administratif.....</i>	63
8.2.2.	<i>Exploitation et production</i>	66
8.2.3.	<i>Environnement économique</i>	68
8.2.4.	<i>Ressources, gestion et commerce.....</i>	69
8.2.5.	<i>Contexte géographique, régional et sociétal</i>	71
8.2.6.	<i>Relations humaines et représentations</i>	72
8.2.7.	<i>Individu et expérience</i>	75
8.3.	ANALYSE DE DÉTAIL DU DISCOURS DES AGRICULTEUR.ICE.S SUR LES CIRCUITS COURTS	76
8.3.1.	<i>Cadre institutionnel et administratif.....</i>	76
8.3.2.	<i>Exploitation et production</i>	77
8.3.3.	<i>Environnement économique</i>	78
8.3.4.	<i>Ressources, gestion et commerce.....</i>	80
8.3.5.	<i>Relations humaines et représentations</i>	81
8.3.6.	<i>Individu et expérience</i>	82
8.4.	PRATIQUES AGRICOLES ENTRE PLAINE ET MONTAGNE.....	83
8.5.	TYPOLOGIE DES DEMANDES EXPRIMÉES PAR LES AGRICULTEUR.ICE.S.....	86
8.6.	ANALYSE DES FREINS ET LEVIERS INSTITUTIONNELS AU SOUTIEN DE L'AGRICULTURE DANS LE TERRITOIRE DU PARC	88
8.6.1.	<i>Analyse des freins et leviers institutionnels internes au soutien de l'agriculture sur le territoire du Parc.....</i>	88
8.6.2.	<i>Dynamiques d'interactions et représentations croisées entre institutions.....</i>	97
9.	DISCUSSION	100
9.1.	RÉPONSES AUX QUESTIONS DE RECHERCHE.....	100
9.2.	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	112
9.3.	LIMITES DE LA RECHERCHE	113
PARTIE IV : CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE		115
10.	CONCLUSION.....	115
10.1.	SYNTHÈSE	115
10.2.	PROPOSITIONS D'ACTIONS	116
10.3.	PERSPECTIVES DE RECHERCHE	117
	BIBLIOGRAPHIE.....	120
ANNEXES		134

IV. Tables des illustrations

IV.I. Figures

Figure 1 : Nombre d'exploitations agricoles. OFS, Relevé des structures agricoles, 2025.	10
Figure 2 : Ferme de Anne Chenevard, présidente et membre fondatrice de la Coopérative lait équitable. A. Carron, 2025.	12
Figure 3: Carte du territoire du PVT. Swisstopo, 2025. P. Roulier, 2025.	15
Figure 5: Carte de limites des zones agricoles du PVT. OFAG, 2018. Swisstopo, 2025. P. Roulier, 2025.	28
Figure 6: Cabanon de vente directe à Finhaut. P. Roulier. 2025.	32
Figure 7: Paniers de légumes, Martigny-Combe. P. Roulier, 2025.	33
Figure 8: Visite de la laiterie d'Orsière dans le cadre de la Formation sur les PDR par AGRIDEA. P. Roulier, 2025.	39
Figure 9: Atelier "communauté de valeurs". Parc naturel régional de la Vallée du Trient, 2025.	40
Figure 10 : Organigramme 2022-2024. Favre et al., 2024.	53
Figure 11: Projets 2025-2028 du PVT. Parc Naturel Régional Vallée du Trient, 2025. P. Roulier, 2025.	54
Figure 12: Pratiques agricoles et circuits courts dans le PVT. P. Roulier, 2025.	56
Figure 13 : Communes concernées par l'activité agricole des enquêté.e.s. P. Roulier, 2025.	57
Figure 14: Classement des exploitations étudiées selon leur degré de pratique des circuits courts. P. Roulier, 2025.	60
Figure 15: Fromage cernoné. C. Huguenin, 2025.	65
Figure 16: Étiquette sur les produits de La ferme des Glaciers. P. Bruchez, 2025.	77
Figure 17: Statistique des mentions sur les différences plaine/montagne dans les entretiens avec les agriculteur.ice.s. P. Roulier, 2025.	84
Figure 18: Atelier dans la Slowmobile. Parc naturel régional de la Vallée du Trient, 2025.	91
Figure 19: Évolution du bâti à Salvan entre 2000 et 2020. Photographies aériennes historiques, Swisstopo. P. Roulier, 2025.	93
Figure 20: Terrain concerné par une éventuelle requalification. Image aérienne, Swisstopo, 2025. Extrait du plan de zones en consultation. Dans ce plan, la zone en question est une « zone à bâtir destinée à l'habitat » (surface brune), concernée par une « extension de la zone à bâtir destinée à l'habitat » (trait bleu continu) et indiquée comme « périmètre à aménager » (traitillés jaune). Bisa aménagement du territoire, 2025. P. Roulier, 2025.	94
Figure 21: Dynamiques d'interactions entre les acteur.ice.s institutionnel.le.s. P. Roulier, 2025.	97
Figure 22: Agriculture de montagne (les deux images du haut) et agriculture de plaine (les deux images du bas). Parc naturel régional de la Vallée du Trient, 2025.	107

IV.II. Tableaux

Tableau 1: Évolution des exploitations agricoles selon les zones en Valais (1980-2020). OFS, Exploitations agricoles et emplois par canton, 2023. P. Roulier, 2025.	25
Tableau 2: Liste des entretiens avec des agriculteur.ices. P. Roulier, 2025.....	41
Tableau 3: Liste des entretiens avec des acteur.ice.s institutionnel.le.s. P. Roulier, 2025.....	41
Tableau 4: Répartition des surfaces du PVT par commune. OFS, 2021. P. Roulier, 2025.....	44
Tableau 5: Démographie, par communes du PVT. OFS, 2021. P. Roulier, 2025.	46
Tableau 6: Répartition des emplois disponibles par commune et par secteur économique en 2018. OFS, 2021. P. Roulier, 2025.	47
Tableau 7 : Évolution du nombre d'exploitations sur le PVT (1980-2024). OFS, 2025. P. Roulier, 2025	51
Tableau 8: Pratiques agricoles et circuits courts dans le PVT. P. Roulier, 2025.....	58
Tableau 9: Données issues des huit entretiens avec les agriculteur.ice.s. P. Roulier, 2025.	59
Tableau 10: Répartition des citations selon des codes principaux. P. Roulier, 2025.....	62
Tableau 11: Codage des citations sur le cadre institutionnel et administratif. P. Roulier, 2025.	64
Tableau 12: Codage des citations sur l'exploitation et la production. P. Roulier, 2025. ..	67
Tableau 13: Codage des citations sur l'environnement économique. P. Roulier, 2025. ..	68
Tableau 14: Codage des citations sur les ressources, la gestion et le commerce. P. Roulier, 2025.	70
Tableau 15: Codage des citations sur le contexte géographique, régional et sociétal. P. Roulier, 2025.	71
Tableau 16: Codage citations sur les relations humaines et les représentations. P. Roulier, 2025.	73
Tableau 17: Codage des citations sur l'individu et l'expérience. P. Roulier, 2025.	75
Tableau 18: Codage des citations sur le cadre institutionnel et administratif. Spécifique au circuit court. P. Roulier, 2025.	76
Tableau 19: Codage des citations sur l'exploitation et la production. Spécifique aux circuits courts. P. Roulier, 2025.....	78
Tableau 20: Codage des citations sur l'environnement économique. Spécifique aux circuits courts. P. Roulier, 2025.....	79
Tableau 21: Codage des citations sur les ressources, la gestion et le commerce. Spécifique aux circuits courts. P. Roulier, 2025.....	81
Tableau 22: Codage des citations sur les relations humaines et les représentations. Spécifique aux circuits courts. P. Roulier, 2025.....	81
Tableau 23: Codage des citations sur l'individu et l'expérience. Spécifique aux circuits courts. P. Roulier, 2025.....	82
Tableau 24: Types de demande exprimées par les agriculteur.ice.s durant les entretiens. P. Roulier, 2025.	86
Tableau 25 : Liste des demandes exprimées par les agriculteur.ice.s durant les entretiens. Les demandes faisant directement référence au circuit court sont en bleu. P. Roulier, 2025.	87
Tableau 26: Analyse des citations issues des entretiens avec les différentes acteur.ice.s institutionnel.le.s. P. Roulier, 2025.	88

Tableau 27 : Analyse des citations issues des entretiens avec les acteur.ice.s institutionnel.le.s. Spécifique aux circuits courts. P. Roulier, 2025.....	96
--	----

PARTIE I : INTRODUCTION

1. Introduction

Ce travail de mémoire en géographie propose une analyse de la vente en circuit court dans le secteur agricole, en s'intéressant particulièrement au territoire du Parc naturel régional de la Vallée du Trient. Il présente les enjeux de ce mode de commercialisation ainsi que le rôle des différent.e.s acteur.ice.s impliqué.e.s afin d'apporter des pistes d'action pour favoriser son développement.

1.1. Contexte d'étude

Dans un contexte de mondialisation et de néolibéralisme, de nombreux secteurs économiques sont mis sous pression, et l'agriculture n'échappe pas à cette dynamique. En Suisse, ce secteur ne survit que grâce aux paiements directs (Droz & Forney, 2007; Hofmann, 2024). La réforme agricole fondamentale engagée dès 1992 a fait des paiements directs un instrument central de la politique agricole suisse. L'objectif de cette réforme est de dissocier la politique des prix de la politique des revenus, les paiements directs servant à rémunérer les prestations d'intérêt général de l'agriculture (Lehmann & Stucki, 1997). Suite à cette réforme, les agriculteur.ice.s voient alors leur statut changer et la majorité de leur revenu dépend maintenant de subventions étatiques. Malgré ces aides, le monde agricole reste confronté à de nombreuses difficultés. Aujourd'hui, en Suisse, la population agricole et sylvicole ne représente plus qu'environ 2,3 % de la population active. De la même manière, le nombre d'exploitations agricoles est en forte baisse (cf. Figure 1).

Exploitations agricoles

En milliers d'exploitations agricoles

■ Exploitations bio ■ Exploitations conventionnelles

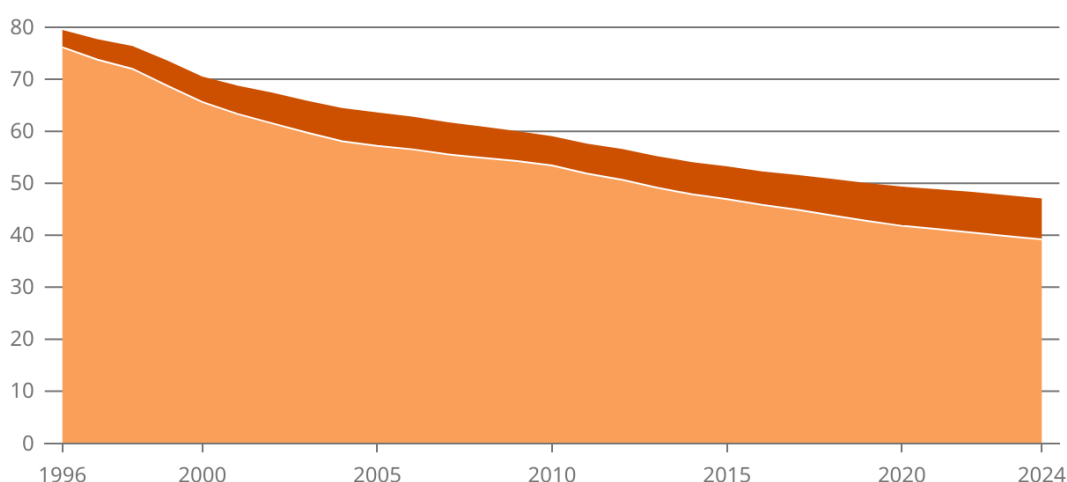


Figure 1 : Nombre d'exploitations agricoles. OFS, Relevé des structures agricoles, 2025.

La logique économique et technocratique dominante remet en question l'identité paysanne et son mode de vie (Droz & Forney, 2007 ; Hofmann, 2024) Face à ces

bouleversements, les agriculteur.ice.s intensifient leur mobilisation sur les plans politiques et médiatiques afin de défendre leurs revendications. En 2024, un puissant mouvement de contestation paysanne s'est étendu à travers l'Europe. Bien que les demandes varient selon les pays, elles convergent autour de plusieurs préoccupations majeures : une réduction de la bureaucratie, un allègement des exigences environnementales, une revalorisation significative des prix à la production et une reconnaissance accrue du rôle des agriculteur.ice.s. Les manifestations, parfois spectaculaires, illustrent l'ampleur du malaise agricole : blocages de routes et de villes, incendies de pneus et actions coup de poing contre des bâtiments administratifs témoignent d'un profond désarroi. En Suisse, la contestation paysanne s'est traduite par de nombreuses actions, toujours menées dans le respect des principes démocratiques et de la population (Baehler, 2024).

L'agriculture suisse a connu de profondes transformations au cours des dernières décennies, tant dans ses objectifs que dans ses modalités de mise en œuvre. À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, l'objectif central de la politique agricole est clair : il s'agit avant tout de garantir une production suffisante de denrées alimentaires afin d'assurer l'autosuffisance du pays. Cette orientation productiviste va marquer la politique agricole nationale pendant plus de quarante ans. Toutefois, avec le temps, cette politique montre ses limites. La production agricole connaît une croissance rapide, devenant excédentaire dans certains secteurs, notamment celui du lait. Progressivement, les critiques à l'encontre du modèle en place se multiplient : surproduction, impacts négatifs sur l'environnement, explosion du budget agricole et niveau des prix jugé insupportable pour les consommateurs (Pidoux, 2020).

Face à ces tensions, un tournant majeur s'opère dans les années 1990, avec la réforme agricole amorcée notamment par l'adoption du nouvel article constitutionnel 104. Cette transformation s'inscrit à la fois dans un contexte interne de transition vers une agriculture plus écologique, et dans un cadre international marqué par les négociations des accords du GATT¹ (qui préfigurent la création de l'OMC² en 1995), qui imposent une réduction des soutiens étatiques à la production. Le développement des paiements directs permet ainsi de maintenir un soutien économique à l'agriculture tout en répondant aux exigences de libéralisation du commerce international (Häberli, 2012). Cette mutation initie une refonte en profondeur de la politique agricole suisse, orientée vers une meilleure intégration des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. La réforme se traduit alors par une réduction significative des prix garantis, une ouverture progressive des frontières, ainsi que l'introduction des paiements directs découplés. Contrairement aux soutiens antérieurs, ces paiements ne visent plus à stimuler la production mais à rémunérer les services dits « non-marchands » rendus par l'agriculture : maintien de la biodiversité, entretien des paysages ruraux, ou encore occupation décentralisée du territoire³. Ce nouveau paradigme s'appuie sur le principe

¹ Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

² Organisation mondiale du commerce

³ Si la fonction de maintien d'une occupation décentralisée du territoire était déjà présente dans la politique agricole suisse d'après-guerre, notamment dans une logique de cohésion nationale et de sécurité alimentaire, les fonctions écologiques et paysagères, quant à elles, ont émergé plus récemment comme priorités explicites, notamment à partir des réformes des années 1990 (Pidoux, 2020).

d'une agriculture multifonctionnelle, capable de répondre à une pluralité d'attentes sociétales au-delà de la seule production alimentaire (Pidoux, 2020).

La notion de **multifonctionnalité** de l'espace rural, bien qu'antérieure à cette réforme, tend à s'accroître. Elle se manifeste notamment par l'augmentation de la pluriactivité chez les agriculteurs, c'est-à-dire l'exercice d'une ou plusieurs activités complémentaires à l'agriculture (Gonin & Quéva, 2024). Ce phénomène répond à une double logique : il s'inscrit, d'une part, dans une stratégie de résilience face à la crise agricole persistante et, d'autre part, dans la continuité d'une politique agricole qui attribue aux agriculteurs des missions élargies, incluant la gestion des paysages, la préservation des ressources naturelles et le dynamisme territorial. Parmi les formes prises par cette diversification, certaines exploitations se tournent vers l'agritourisme ou d'autres activités génératrices de revenus complémentaires, comme la transformation artisanale de produits ou l'accueil à la ferme (Bantle, 2004).

Malgré les paiements directs, de nombreuses exploitations cessent leur activité, y compris des fermes de taille significative. Une autre réponse à ces défis, parfois en complément à la diversification de l'activité, consiste à agir directement sur le produit, comme dans le cas du lait équitable. Depuis plusieurs années, la production laitière suisse est en crise. Les prix du lait ont chuté, ne couvrant plus les coûts de production : en 2018, les producteurs suisses étaient rémunérés à hauteur de 70 centimes par litre, alors que le coût de production moyen était estimé à environ 98 centimes. Le lait équitable propose une solution concrète à cette situation : il s'agit d'un lait qui permet de rémunérer équitablement les producteurs et productrices, en leur garantissant un prix couvrant les coûts de production, soit 1 franc par litre. Pour atteindre ce montant, le transformateur achète le lait à un prix d'environ 70 centimes le litre, et la coopérative verse un complément de 30 centimes par litre à chaque coopérateur et coopératrice (Le lait équitable, 2025).



Figure 2 : Ferme de Anne Chenevard, présidente et membre fondatrice de la Coopérative lait équitable. A. Carron, 2025.

Par ailleurs, certain.e.s agriculteur.ice.s cherchent à réduire leur dépendance vis-à-vis des grandes surfaces en développant **des modes de commercialisation alternatifs**, notamment à travers les **circuits courts**. Ces systèmes, qui consistent en la vente directe ou avec un nombre très limité d'intermédiaires, ont toujours existé. Toutefois, ils connaissent aujourd'hui un regain d'intérêt. Les circuits courts suscitent en effet de nombreux espoirs : ils offrent la perspective d'une meilleure rémunération pour les producteurs, favorisent une consommation plus responsable et de proximité pour les clients et participent potentiellement à une reconnexion entre le monde agricole et la société civile (Chiffolleau, 2019).

Les différentes adaptations et solutions dépendent fortement des contextes régionaux. Certaines régions bénéficient de mesures étatiques, par exemple une hausse des allocations familiales. D'autres ont perduré grâce à des productions dites de spécialisation en adoptant des **labels** offrant une forte valeur ajoutée (Sacareau, 2002). Ces derniers permettent de pratiquer des prix plus hauts que la moyenne en exploitant l'intérêt du ou de la consommateur.ice pour les productions régionales (Veyret, 2001).

Les **régions de montagne** représentent un contexte particulier. La montagne ne peut être compétitive dans une logique libérale et mondialisée (Eychenne, 2014). Pour sauvegarder l'agriculture de montagne, il faut alors faire preuve d'innovation. De nouvelles formes de demandes sociales envers la montagne et ses productions émergent. La société assimile déjà de nouvelles valeurs et fonctions à l'espace montagnard. On voit apparaître de nouveaux liens entre locaux et néo-ruraux comme une augmentation de la coopération ou la création de réseaux de solidarité locale, de nouveaux modèles de développement local tels que des projets participatifs ou des chartes de territoire et des productions de ressources nouvelles ou repensées à travers, par exemple, une monnaie locale, des formes de tourisme alternatif ou encore la réhabilitation de savoir-faire anciens (Veyret, 2001). Ces alternatives ont pour objectif de contenter les citoyen.ne.s et les agriculteur.ice.s afin de concilier la multitude d'enjeux autour du système agroalimentaire : enjeux environnementaux, économiques, sociaux, culturels ou encore éthiques (Léger, 2021). Le développement des circuits courts se présente comme une des voies privilégiées pour permettre la valorisation de l'agriculture paysanne et la subsistance des exploitations les plus fragiles (Dufour et al., 2011 ; Paoli & Vianey, 2021). Ce système permet de s'éloigner des marchés de concurrence de l'agroalimentaire très contraignants pour les producteur.ice.s et particulièrement pour les plus petit.e.s d'entre eux, à l'instar des agriculteur.ice.s de montagne (Chiffolleau, 2008). Il permet en effet « d'exploiter des marchés protégés de fait par la géographie, voire par l'histoire et parfois même de mobiliser un capital social localisé valorisé au travers de formes sociales innovantes » (Paoli & Vianey, 2021, p.102). Le circuit court se présente comme « une façon de lutter contre la fragilisation économique et sociale générée, pour partie, par l'organisation des filières et des marchés » (Chiffolleau, 2008, p. 23).

L'agriculture de montagne étant confrontée à des difficultés structurelles qui la rendent vulnérable dans un marché mondialisé, le développement des circuits courts pourrait constituer une solution adaptée à ses spécificités. Ils permettent aux agriculteurs de diversifier leurs sources de revenus et de renforcer leur résilience économique et sociale. Cependant, si ces initiatives apparaissent prometteuses, elles nécessitent un soutien

institutionnel et des stratégies de développement ciblées pour assurer leur viabilité à long terme. Dans ce contexte, il est essentiel de poursuivre les recherches sur les alternatives économiques viables pour l'agriculture de montagne et d'étudier plus en profondeur les dynamiques locales qui favorisent leur implantation et leur succès.

1.2. Choix du terrain d'étude

Motivation de l'autrice

J'ai choisi d'explorer cette thématique en raison de mon attachement personnel et académique à l'agriculture de montagne. Ayant grandi en Valais, j'ai toujours évolué dans un environnement marqué par l'activité agricole. Originaire d'un village viticole, j'ai été sensibilisée très tôt à ces enjeux. Mon grand-père, fromager, m'emmenait chaque été à l'alpage avec fierté. Mon master en géographie, orientation *Territoires et environnements de montagne* m'a permis de mieux appréhender le rôle fondamental de l'agriculture dans l'économie et l'aménagement des paysages alpins. Au-delà de son importance environnementale et patrimoniale, elle a un rôle existentiel : nous nourrir. À travers ce travail, j'ai souhaité analyser les défis économiques auxquels est confrontée l'agriculture en collaborant à la fois avec les premier.e.s concerné.e.s, les agriculteur.ice.s, mais aussi avec les acteur.ice.s institutionnel.le.s locaux.ales. L'étude des circuits courts m'est apparue comme une approche pertinente car elle propose de retisser des liens directs entre producteur.ice.s et consommateur.ice.s, de redonner de la valeur au travail agricole, et de relocaliser l'économie alimentaire. Dans un contexte où les filières longues peinent à assurer des revenus décents et une juste reconnaissance des savoir-faire, les circuits courts semblent représenter une alternative concrète pour renforcer la résilience du secteur. Ils sont susceptibles de favoriser une meilleure appropriation des enjeux agricoles par la société, en replaçant les agriculteur.ice.s au cœur de leur territoire et en valorisant la qualité plutôt que la quantité. C'est cette dynamique locale, à la fois économique, sociale et environnementale, que j'ai voulu interroger à travers ce travail, en croisant les expériences de terrain et les regards des acteur.ice.s de la montagne.

Le **canton du Valais** constitue un cadre d'étude particulièrement intéressant en raison de sa topographie contrastée entre plaine et montagne. Cette complémentarité, qui façonne l'identité de l'agriculture du canton, s'accompagne d'une grande diversité de cultures. Le choix d'une vallée latérale convient tout particulièrement car ces territoires s'étendent de la plaine jusqu'à la haute montagne, prenant en compte toute la diversité de l'agriculture valaisanne et sa dimension altitudinale.

Mon attention s'est portée autour de la Vallée du Trient (VT). En 2023, lors de ma recherche de sujet, cette région faisait l'objet d'un débat public important : la votation populaire sur l'instauration d'un Parc naturel régional. En mai 2024, la population a accepté à une très forte majorité ce projet, marquant un tournant pour le territoire. La collaboration avec le **Parc naturel régional de la Vallée du Trient (PVT)** m'a offert un accès direct aux acteur.ice.s locaux.ales et aux dynamiques territoriales. Le territoire du Parc s'étend dans la vallée du Trient ainsi que dans les communes avoisinantes. Le périmètre du PVT (Figure. 3) constitue le terrain d'étude de ce travail, qui n'est donc pas limité à la seule vallée du Trient.

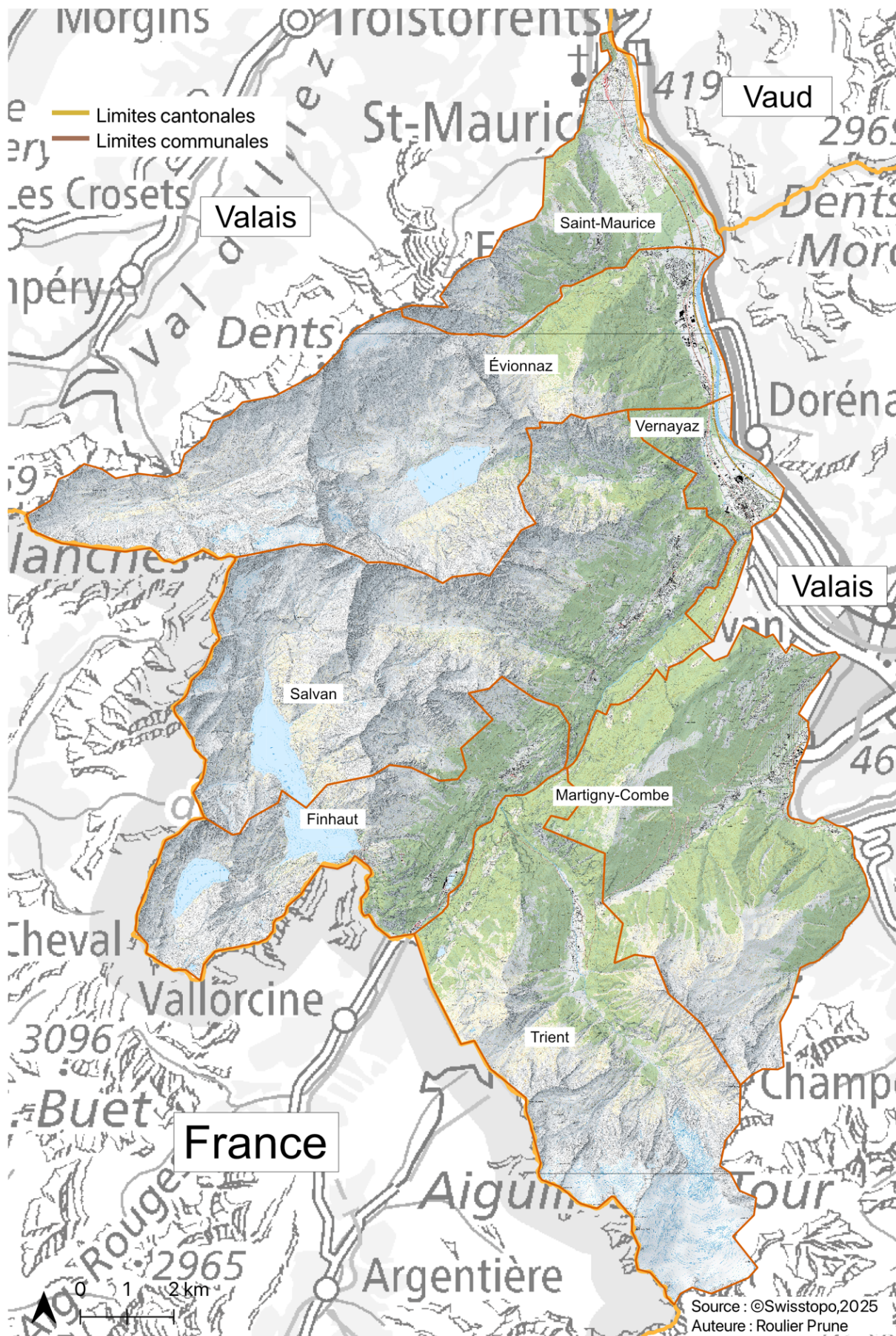


Figure 3: Carte du territoire du PVT. Swisstopo, 2025. P. Roulier, 2025.

Le Parc partage des objectifs communs avec ce travail de recherche, notamment la préservation de l'agriculture et le développement de modèles économiques durables. De plus, en tant que nouvel acteur du territoire, il joue un rôle émergent dans la structuration des circuits courts, ce qui en fait un objet d'étude particulièrement intéressant.

Peu d'études sur le sujet de l'agriculture ont été menées sur le territoire du PVT. En 2021 et 2022, les étudiant.e.s, assistant.e.s et enseignant.e.s de la filière Architecture du paysage de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA), ont étudié minutieusement le territoire du PVT. Les étudiant.e.s ont notamment produit une synthèse sur ce territoire (Crémel et al., 2024). Un de ces travaux, celui d'Alois Jolliet, explore la dynamique évolutive du territoire des Marécottes, marqué par des transformations naturelles et anthropiques. L'étude met en évidence l'impact des éléments géophysiques, tels que l'eau et la roche, sur la morphologie des sols et l'occupation de l'espace. L'urbanisation et le développement touristique ainsi que l'installation d'infrastructures telles que le téléphérique ont contribué à une restructuration des pentes et à une réduction des espaces agricoles, notamment des cultures maraîchères. Face aux défis climatiques, économiques et sociaux, l'auteur propose de réintégrer l'agriculture de montagne comme un levier de redynamisation territoriale. Il identifie le replat de Planajour comme un espace stratégique pour recréer un lien entre le village et l'agriculture locale. Son projet met en avant l'importance des espaces ouverts dans le paysage montagnard, non seulement pour leur valeur nourricière, mais aussi pour leur rôle dans la préservation des paysages et la structuration du cadre de vie au sein du Parc naturel régional de la Vallée du Trient. L'étude propose une requalification des terrasses agricoles et l'aménagement d'espaces d'accueil pour la population et les visiteurs. À travers une approche intégrée, le projet vise à démontrer que l'agriculture peut coexister avec les infrastructures modernes et contribuer à la résilience du territoire face aux mutations environnementales et socio-économiques (Jolliet, 2022).

En 2023, Revuelta Alberto & Viala ont mené une étude afin « d'explorer la perception de différents acteurs locaux sur l'abandon des terres agricoles et de leurs potentielles revitalisations au sein du territoire du Parc naturel régional candidat de la Vallée du Trient » (Revuelta Alberto & Viala, 2023, p. 1). Un des objectifs de ce travail était de proposer des stratégies que le Parc naturel régional pourrait mettre en place afin de revitaliser les terres agricoles abandonnées. Les habitant.e.s du PVT estiment que la déprise agricole sur leur territoire est due au développement du tourisme, à la diversification des emplois qui y est liée ainsi qu'à la possibilité de se procurer de la nourriture en grande surface à moindre coût. L'industrialisation de l'agriculture dans les plaines, rendant l'agriculture de montagne impuissante, a aussi été mentionnée. Les habitant.e.s ont également mis l'accent sur l'augmentation des constructions au détriment des terres agricoles. Iels estiment que ces constructions, souvent destinées au tourisme et à la résidence secondaire, favorisent la venue d'une population déconnectée du territoire. Dans cette étude, il est également question de la perception des agriculteur.ice.s de la région quant à la déprise agricole. Ces dernier.e.s ont d'abord exprimé la nécessité d'une juste rémunération afin de préserver les métiers agricoles. Iels soulignent également l'importance d'une meilleure représentation de l'agriculture et d'une aide administrative renforcée. Tous les sujets interrogés déplorent la déconnexion

de la population mais également des autorités locales avec l'agriculture et la nature. Dans sa dernière partie, l'étude mentionne quelques propositions des citoyen.ne.s de la vallée quant à la revalorisation des terres agricoles. Promotion agricole locale, création de réseaux d'agriculture contractuelle de proximité, création de magasins coopératifs, besoin de diversifier la production en promouvant le maraîchage ou la culture de céréales, création de jardins communautaires sont autant d'idées émanant des agriculteur.ice.s et des non-agriculteur.ice.s de la région (Revuelta Alberto & Viala, 2023).

Le 16 juin 2023 s'est tenu à Salvan un forum citoyen sur la durabilité, organisé par la commune en collaboration avec le Parc naturel régional de la Vallée du Trient, le Centre de compétences en durabilité (CDD) et le Centre interdisciplinaire de recherche sur la montagne (CIRM), tous deux rattachés à l'Université de Lausanne. Quant au sujet de l'agriculture, les conclusions de cet atelier sont les suivantes : l'importance de préserver les terres agricoles notamment face à la pression démographique, la nécessité de limiter l'embroussaillage, le besoin de politique de préservation et de soutien aux agriculteur.ice.s, une meilleure reconnaissance du travail agricole, l'attachement aux traditions agricoles passées, la préoccupation quant à la préservation des variétés locales ou encore l'importance de la biodiversité (Clivaz, 2023). Plusieurs pistes d'actions ont été mentionnées, telles qu'un programme de sensibilisation de la population à l'importance de l'agriculture locale et à la valeur du travail agricole, le rachat par la commune de terres agricoles qu'elle mettrait ensuite à disposition de jeunes agriculteur.ice.s locaux.ales pour ensuite racheter la production pour les services communautaires de la commune. Cela soutiendrait activement les circuits courts (Clivaz, 2023).

Ce travail fait écho aux initiatives existantes et en développement au sein du Parc, en particulier celles visant à renforcer l'économie de proximité et la valorisation des produits du terroir. Il s'inscrit pleinement dans la dynamique du Parc, en résonance avec ses axes stratégiques liés à la biodiversité et au paysage ainsi qu'à une économie durable. Dans le cadre de la promotion des circuits courts et des produits régionaux, le PVT a déjà entrepris des démarches concrètes, telles que l'inventaire des producteur.ice.s et artisan.ne.s locaux.ales, la participation à plusieurs éditions du Marché des Parcs suisses à Berne ou encore la venue du Slow Mobile dans les écoles du territoire (H. Premand, communication personnelle, 2025). La dimension paysagère et environnementale du projet s'inscrit dans les objectifs du PVT en matière de préservation et de valorisation des espaces agricoles ouverts.

L'ensemble de ces éléments témoigne d'un intérêt marqué, tant de la part de la population locale que des agriculteur.ice.s, pour des modèles d'économie de proximité. C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente étude, centrée sur l'analyse de ces systèmes alternatifs.

2. Problématique

Pour tenter de comprendre les modalités nécessaires au développement de systèmes en circuit court à l'échelle du PVT, ce travail a deux objectifs : effectuer un diagnostic de la situation agricole et identifier les différents leviers d'actions institutionnels visant la promotion des circuits courts en agriculture.

2.1. Questions et hypothèses de travail

Afin d'atteindre ces deux objectifs, ce travail souhaite proposer des réponses aux deux questions suivantes :

QUESTION 1

« Quels sont les enjeux, les opportunités et les contraintes au développement des circuits courts comme soutien à l'agriculture dans le Parc naturel régional de la Vallée du Trient ? »

Hypothèses 1

Les agriculteur.ice.s expriment un intérêt au développement de circuits courts, mais des éléments externes à l'exploitation les en découragent. En effet, le développement de circuits courts est limité par des contraintes structurelles telles que la faible accessibilité aux marchés, le morcellement foncier et le manque de soutien institutionnel. Les politiques publiques agricoles actuelles favorisent majoritairement les circuits longs et compliquent la transition vers les circuits courts.

Hypothèse 2

Les opportunités et les contraintes du développement des circuits courts dépendent de la situation géographique de l'exploitation agricole et varient considérablement entre la plaine et la montagne.

QUESTION 2 :

Le développement des circuits courts ne peut pas reposer uniquement sur les agriculteurs, mais nécessite l'implication de l'ensemble des parties prenantes du territoire. De ce constat émergeant de la littérature et de l'envie d'orienter ce travail de mémoire vers des solutions, découle cette seconde question :

« Quels sont les leviers que les différent.e.s acteur.ice.s territoriaux.ales, politiques et associatif.ve.s peuvent enclencher pour soutenir le développement des circuits courts à l'échelle du PVT ? »

Hypothèse 3

L'implication du canton, des communes et du Parc naturel régional dans la promotion, l'accompagnement et le soutien des circuits courts agricoles est essentielle à leurs succès. L'implication active des collectivités locales, au travers d'aides et d'infrastructures adaptées constitue un levier clé pour le développement des circuits courts.

2.2. Organisation de la recherche

Le cadre général de ce travail de mémoire est désormais établi (**Chapitre 1**) et les axes de recherche, à travers deux questions de recherche et trois hypothèses, qui structurent l'étude sont énoncé (**Chapitre 2**). Une fois les fondements théoriques du sujet, les méthodes mobilisées et le territoire d'étude présentés (**Partie II, chapitres 3-7**), il s'agira de présenter et analyser les résultats issus de la recherche de terrain (**Chapitre 8**) afin d'identifier les enjeux liés au développement des circuits courts dans le PVT (**Chapitre 9**). Enfin, le dernier chapitre (**Chapitre 10**) résumera les principaux enseignements et ouvrira quelques perspectives pour de futures recherches.

PARTIE II : CADRE THÉORIQUE, DÉMARCHÉ MÉTHODOLOGIQUE ET ZONE D'ETUDE

3. L'agriculture en région de montagne

Altitude, relief, climat et mode de vie façonnent l'identité de l'objet géographique qu'est la montagne. Aucun consensus n'existe sur une définition unique de la montagne comme objet d'étude. Cependant, certains éléments se retrouvent dans les différentes approches. C'est le cas de la référence à l'importance des caractères physiques du milieu montagnard : altitude, reliefs vigoureux, climat plus rude ou encore végétation étagée (Wackermann, 2001). L'influence de ces éléments physiques sur les sociétés montagnardes varie dans l'histoire et selon les lieux : de manière générale, son déterminisme est perçu aujourd'hui comme moins prononcé (Veyret, 2001). De nombreuses définitions intègrent le mode de vie singulier associé aux milieux montagnards. En effet, le milieu naturel des zones de montagnes, plus rude qu'en plaine, implique une activité humaine plus difficile. Ces limites influencent les conditions de la vie humaine en montagne et imposent une occupation du territoire qui y soit adaptée (Wackermann, 2001).

3.1. Les spécificités de l'agriculture de montagne

L'agriculture est un pilier pour les sociétés de montagne. Outre les apports économiques et sociaux qui permettent la subsistance des habitant.e.s, l'exploitation agricole a façonné les paysages de montagne tels qu'on les connaît aujourd'hui. Si ses bienfaits en matière d'écologie restent discutés (Battaglini et al., 2014), l'élevage extensif de faible intensité et les méthodes de cultures traditionnelles sont à l'origine de parcelles dites « semi-naturelles » telles que, par exemple, les prairies sèches, les prairies de fauche ou encore les zones humides pâturées. Ces habitats abritent un nombre d'espèces plus élevé que ce que l'on trouve dans une zone dite entièrement « naturelle ». L'agriculture alpine joue donc un rôle primordial dans le maintien du paysage et de la biodiversité (MacDonald et al., 2000; Buttler et al., 2012).

L'étagement, trait typique du milieu montagnard, est un facteur déterminant de l'exploitation agricole de montagne. Si l'agriculteur.ice de montagne peut contrôler plusieurs étages alpins, iel a à sa disposition des milieux écologiques très variés sur de courtes distances. Cette diversité permet la polyculture et compense, en partie, les contraintes climatiques et naturelles. En effet, lorsque les sociétés rurales de montagne disposent à la fois de terres cultivables, de pâturages et d'un accès aux ressources forestières, elles peuvent construire leur économie sur la complémentarité entre agriculture et élevage. Cette diversification spatiale, en répartissant les parcelles sur différents territoires, permet également de limiter les risques liés aux aléas climatiques ou environnementaux (Sacareau, 2002). Si l'agriculture de montagne mise sur la diversité des territoires et des cultures, le ou la paysan.ne mise également sur la recherche de revenus complémentaires. Plus souvent qu'ailleurs, l'agriculteur.ice de montagne à plein temps est un cas particulier. Ce.tte dernier.e complète son revenu à l'aide d'activités annexes telles que le petit artisanat, des activités de production industrielle (Wackermann, 2001) ou, plus récemment, l'exploitation touristique et l'entretien du

paysage (Veyret, 2001). Ainsi, certaines autrices considèrent que « c'est une erreur d'isoler l'activité agricole en tant que simple activité productive » et que « l'agriculteur montagnard doit être conçu comme un acteur participant aux fondements d'un type de société, d'un rapport particulier entre cette société et son espace donc participant au développement local et, plus largement, au fondement de l'identité nationale » (Veyret, 2001, p. 129).

De manière générale, le monde agricole a rencontré de nombreuses mutations à travers le temps notamment avec la modernisation des techniques amorcées par la révolution agricole et amplifiée tout au long du 20^e siècle (Veyret, 2001). Les agriculteur.ice.s ont perdu leur autonomie technique et décisionnelle ainsi que le lien qu'ils entretiennent avec leur terroir, voire l'entier de leur profit social (Léger, 2021). L'agriculture de montagne, déjà plus fragile que l'agriculture de plaine, a subi de plein fouet ces bouleversements. Dans les Alpes, on peut estimer que le modèle d'une agriculture d'étagement n'est plus d'actualité. En effet, les productions mécanisées qu'on trouve en plaine sont plus rentables (Sacareau, 2002). La concurrence a pénalisé l'agriculture de montagne qui a rapidement décliné (Veyret, 2001). Ainsi, les agricultures de montagne périssent ou ne survivent qu'à quelques points stratégiques comme les fonds de vallée ou à proximité des voies de communication (Sacareau, 2002).

On peut aujourd'hui affirmer que « dans les montagnes des pays industrialisés, l'agriculture de montagne est devenue, sinon marginale, du moins secondaire face au développement de nouvelles activités comme l'industrie et le tourisme » (Sacareau, 2002, p. 214). Certaines autrices nuancent en estimant que l'espace montagnard a certes perdu sa fonction majoritairement agricole mais que « l'agriculture reste la clé de voute de l'occupation et de la gestion de l'espace montagnard » (Veyret, 2001, p. 130). Ces observations dépendent également fortement de la variabilité des situations locales (Wackermann, 2001).

L'agriculture alpine permet de maintenir le cadre de vie des habitant.e.s, d'entretenir le paysage et de préserver certains écosystèmes remarquables façonnés par l'humain (Wackermann, 2001). Anthony Simon, agrégé de géographie, estime que l'agriculture de montagne ne pourra tenir ces rôles qu'en « maintenant sa fonction productive » et que « la restructuration de son économie agricole constitue un enjeu essentiel pour la montagne » (Simon in Wackermann, 2001, p. 135). Face à ces difficultés, l'agriculture de montagne est à réinventer mais aucun modèle alternatif n'émerge réellement. Cela s'explique probablement par le fait que la réalité agricole rencontre de nombreuses limites, opportunités et adaptations indissociables du territoire local (Veyret, 2001).

3.2. L'agriculture valaisanne

Après avoir présenté les enjeux de l'agriculture de montagne, la présente section se concentre sur le cas spécifique de **l'agriculture valaisanne**, majoritairement pratiquée en zone de montagne. Pour en comprendre pleinement les caractéristiques, il est nécessaire de replacer cette agriculture dans le contexte national et dans les dynamiques globales qui l'influencent. De la complémentarité entre plaine et montagne à l'évolution des pratiques agricoles, en passant par la multifonctionnalité actuelle du secteur, cette section retrace les grands jalons de la pratique agricole en Valais.

3.2.1. Évolution historique

Au Moyen Âge et jusqu'au 19^e siècle, l'agriculture valaisanne se concentre principalement dans les vallées latérales. Elle y soutient le développement démographique à partir de la seconde moitié du Moyen Âge. En revanche, la plaine du Rhône, marécageuse et sujette aux inondations, reste peu valorisée sur le plan agricole. À partir de la fin du 19^e siècle, l'agriculture valaisanne commence à évoluer, notamment grâce aux interventions de l'État et aux processus d'assèchement de la plaine du Rhône (Loup, 1965 ; Arlettaz, 1976 ; Papilloud et al., 2000 ; Baud et al., 2015), ainsi qu'au développement du réseau ferroviaire dans la plaine du Rhône. Si la correction du fleuve dans les années 1860 rend la plaine de Rhône aménageable, la mise en culture n'a lieu qu'à partir des années 1920 en raison du manque de financement des travaux de drainage. Une fois les infrastructures réalisées, la plaine du Rhône accueille des cultures comme le tabac, les cultures arboricoles et maraîchères, le maïs et la vigne (Baud et al., 2015). Jusqu'au début du 20^e siècle, les cultures de céréales étaient très répandues en montagne. Leur abandon progressif survient après l'arrivée du train qui permet l'importation de céréales à prix plus bas (Arlettaz, 1976). Dès lors, les zones montagneuses sont principalement dédiées à l'élevage, en raison des contraintes topographiques et climatiques qui y limitent les cultures. Toutefois, certaines vallées conservent ou développent d'autres formes de cultures telles que l'abricot, la framboise, la fraise ou encore les plantes aromatiques. Dès 1880, la Confédération et le canton mettent en place des mesures de soutien à l'économie rurale, notamment par le biais de subventions agricoles dès 1884 (Service de l'agriculture, Office des améliorations foncières, 2004)

L'agriculture valaisanne s'est adaptée aux exigences du marché. L'exemple suivant illustre parfaitement l'évolution globale de la production, en prise aux exigences du marché. En 1886, la Commission cantonale recommande la culture de 158 variétés de pommes et 140 variétés de poires. Mais immédiatement, une commission de société d'agriculture réagit : il fallait pouvoir fournir la même variété par wagons complet pour « attirer chez nous le marchand sérieux » (de Riedmatten, 1913, p. 183). Cette commission conseille alors d'éliminer toute variété ne correspondant pas parfaitement aux normes marchande (de Riedmatten, 1913). Cette logique marchande explique pourquoi, aujourd'hui, la diversité des denrées agricoles est réduite à un nombre de variétés commerciales très restreint⁴.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'économie valaisanne se détourne progressivement de l'agriculture au profit du secteur tertiaire, notamment le tourisme. Cette mutation entraîne un déclin de la population agricole, surtout en montagne. Cette situation est exacerbée par les difficultés d'accès aux terres agricoles en montagne, où les infrastructures sont limitées et souvent priorisées pour le développement touristique plutôt que pour l'agriculture (OFAG, Département de l'économie publique, 1983). De plus, en montagne, la population valaisanne se tourne vers les emplois liés à la fois à la construction de barrages et à l'établissement d'usines de montagne (Vouilloz Burnier, 2019). L'organisation foncière du Valais a également favorisé le morcellement des exploitations, en raison des pratiques successorales

⁴ Le projet du PVT « Inventaire des arbres fruitiers hautes tiges du Parc » montre qu'il existe encore de nombreuses variétés sur le territoire du Parc (et en Valais). Elles ne sont cependant pas commercialisées.

divisant terres et vignes entre héritier.e.s. Cette fragmentation a conduit à un double phénomène : l'agrandissement des grandes exploitations par achat ou location de terrains et la multiplication des petites exploitations gérées à titre accessoire (OFAG, Département de l'économie publique, 1983). Face aux crises économiques, les agriculteur.ice.s se sont regroupé.e.s en sociétés agricoles dès 1868. Elles facilitent l'écoulement des produits et l'approvisionnement en intrants. Ce modèle a conduit à la création de plusieurs fédérations agricoles, et en 1973, à la fondation de la Chambre valaisanne d'agriculture, qui représente un lobby agricole et un coordinateur des différents acteurs agricoles (OFAG, Département de l'économie publique, 1983).

À partir des années 1980, la mondialisation et la prise de conscience environnementale influencent profondément l'agriculture valaisanne. Les années 1990 marquent un tournant avec l'introduction des **paiements directs**, qui rémunèrent les agriculteur.ice.s non plus pour leur production, mais pour leur contribution aux services d'intérêt général, notamment la préservation de l'environnement (Debons, 2023). Ce changement de paradigme modifie l'image du monde paysan. Jadis garant de la sécurité alimentaire nationale, l'agriculteur.ice a l'impression de devenir un.e prestataire de services environnementaux, ce qui suscite des contestations au sein de la profession. En 1998, les agriculteur.ice.s valaisan.ne.s se réunissent à Sion pour dénoncer le libéralisme économique et la pression des grands distributeurs. En réponse, le Grand Conseil valaisan adopte un fonds d'aide de 5 millions de francs pour soutenir les exploitations en difficulté (Debons, 2023).

Dès la fin du 19^e siècle, la place du secteur primaire se réduit de manière significative dans l'économie nationale. Ainsi, alors qu'environ 85 % de la population active travaillait encore dans le secteur primaire à la fin des années 1800 (OFS, 1999), cette proportion est tombée à un peu plus de 2 % aujourd'hui. Ces évolutions s'accompagnent d'une restructuration importante du tissu agricole. Depuis 1985, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de plus de la moitié, avec une accélération notable autour des années 2000, avant une relative stabilisation (EconomieSuisse, 2024).

Dans ce contexte de transformation, la part des **cultures biologiques** connaît une croissance régulière depuis 1990, année à partir de laquelle elles ont commencé à être systématiquement répertoriées par l'Office fédéral de la statistique. Le nombre d'exploitations renonçant aux produits phytosanitaires de synthèse ne cesse d'augmenter, illustrant l'essor d'un mode de production plus respectueux de l'environnement, en phase avec les attentes sociétales croissantes en matière de durabilité (Figure 1) (OFS, Relevé des structure agricole, 2025). En 2020, 7561 exploitations et 17% des surfaces agricoles étaient cultivées selon des critères biologiques. Cela représente une augmentation de 529 exploitations entre 2018 et 2020 (Egger & Laurenti, 2022). Le Valais s'inscrit lui aussi dans cette évolution générale.

3.2.2. L'organisation spatiale de l'agriculture valaisanne

Le Valais présente une forte dichotomie géographique entre la plaine du Rhône et les zones montagneuses. Cette particularité a structuré l'agriculture cantonale selon **un modèle de complémentarité entre plaine et montagne**. L'organisation de l'espace agricole s'articule également autour des différences entre la rive gauche et la rive droite

du Rhône. Les conditions climatiques et l'ensoleillement influencent la répartition des cultures. Dans les vallées latérales, les possibilités agricoles sont fortement réduites en raison des difficultés liées au climat, à la topographie et à l'altitude. Ces contraintes poussent les exploitant.e.s à se spécialiser dans des productions adaptées aux conditions locales (Debons, 2023).

Ainsi, la vigne est principalement implantée sur les coteaux et les cônes de déjection de la rive droite, tandis que l'abricotier se concentre sur les pentes du coteau en rive gauche. La plaine du Rhône, notamment en aval de Martigny, bénéficie d'un régime de précipitations plus abondant que le Valais central, favorisant les grandes cultures et l'élevage de bétail d'engraissement. En revanche, le Valais central, caractérisé par un climat plus sec, privilégie la production fruitière, maraîchère et viticole (Debons, 2023). L'élevage bovin constitue l'activité principale des zones de montagne. Toutefois, cette activité connaît un recul important. Entre 1951 et 1961, le nombre de producteur.ice.s en Valais a chuté de 19,3 %, tandis que le nombre de têtes de bétail a diminué de 12,7 %. Cette tendance s'est poursuivie jusqu'en 1976, avec une réduction de 55 % du nombre d'exploitations agricoles en montagne (Piccot, 1975). Face à cette crise, la Confédération a mis en place des aides pour soutenir l'élevage, notamment dans le domaine de la production laitière et de la fabrication fromagère (Piccot, 1975). L'agriculture de montagne, en Valais notamment, repose sur des valeurs d'entraide et de solidarité. Parmi les formes d'organisation les plus anciennes figurent les consortages d'alpage, qui permettent une gestion collective des ressources pastorales. De même, les sociétés de laiterie jouent un rôle clé dans la transformation du lait en produits laitiers. En 1919, la Fédération laitière a été créée pour regrouper ces sociétés en une structure coordonnée. En 1981, elle comptait 1641 membres répartis dans 58 sociétés de laiterie et de fromagerie en Valais romand (OFAG, Département de l'économie publique, 1983). Actuellement, la Fédération laitière valaisanne compte 500 membres, 20 fromageries et 116 sociétés d'alpage (G. Frily, 23 juin 2025).

La protection et la valorisation des produits de montagne sont essentielles pour assurer la pérennité de l'agriculture alpine. En mettant en avant la qualité particulière de ces produits, il est possible de renforcer leur attractivité sur le marché (Alter, 1997). Dans les années 1960 et 1970, la situation de l'agriculture de montagne est apparue particulièrement préoccupante. Pour y remédier, plusieurs mesures ont été proposées : le remaniement parcellaire, la modification du droit de succession, la création de zones agricoles, l'octroi de crédits d'investissement, ainsi que l'amélioration des infrastructures d'élevage et de production laitière. Certaines propositions ont été mises en œuvre. On peut citer l'aménagement des bâtiments agricoles, la centralisation des laiteries et le développement de nouvelles pratiques de transformation des produits agricoles (Alter, 1997).

En Suisse, environ 44 % des exploitations agricoles suisses sont situées en plaine, 15 % en région de collines et 41 % en région de montagne (Egger & Laurenti, 2022). En Valais, en 2023, 22,7 % des exploitations sont situées en plaine, 6 % en région de collines et 71,3 % en région de montagne (Canton du Valais, 2023). Le Valais se démarque alors clairement par l'importance de son agriculture de région de montagne. Ces dernières jouent un rôle fondamental dans l'entretien du territoire et la sécurité de

l'approvisionnement, en dépit de conditions de production souvent difficiles. C'est pourquoi une contribution financière supplémentaire, comprise entre 290 et 490 francs par hectare selon les régions, leur est versée afin de compenser ces désavantages structurels (EconomieSuisse, 2024).

Les exploitations de région de montagne sont réparties entre **les zones de montagne I à IV**.⁵ L'évolution des exploitations valaisanne selon les zones, présentée dans le tableau 1, montre une forte diminution du nombre d'exploitation dans l'ensemble entre 1980 et 2020 (-72,3 %). Les exploitations en zone de montagne on quant à elles diminué de 73,6 %.

	1980	2000	2010	2020
Zone de plaine	3151	1520	1028	594
Zone de collines	2	197	150	151
Zone de montagne 1	874	427	309	214
Zone de montagne 2	2416	1279	964	547
Zone de montagne 3	3527	1129	840	661
Zone de montagne 4	0	849	617	467
Zone de montagne (total)	6817	3684	2730	1889
Zone de production agricole (total)	9970	5401	3908	2634

Tableau 1: Évolution des exploitations agricoles selon les zones en Valais (1980-2020). OFS, Exploitations agricoles et emplois par canton, 2023. P. Roulier, 2025.

Malgré les interventions publiques et les efforts d'adaptation du secteur, l'agriculture valaisanne reste confrontée à de nombreux défis. L'évolution des modes de consommation, la pression foncière croissante, ainsi que les effets du changement climatique influencent profondément la structure et la pérennité des exploitations. Le maintien d'une agriculture dynamique et résiliente dans le canton passe désormais par une adaptation continue aux nouvelles réalités économiques et environnementales (Agridea, s.d.).

3.3. Cadre légal et éléments de définition

Les enjeux de l'agriculture de montagne en Valais présentés, il s'agit d'envisager une compréhension globale du développement des circuits courts dans ces milieux. Pour ce faire, il est essentiel de comprendre non seulement les dynamiques territoriales et socio-économiques en jeu, mais également **les cadres institutionnels et juridiques** qui les régissent. En effet, toute initiative en matière de circuit court agricole s'inscrit dans un ensemble de normes, de définitions et de dispositifs légaux qui influencent directement

⁵ En Suisse, les agriculteur.ice.s des régions montagneuses et collinaires doivent faire face à des conditions de production difficiles. La loi sur l'agriculture en tient compte à travers un système de zonage, qui constitue la base du cadastre de la production agricole. Celui-ci distingue trois grandes régions : l'estivage (pâturages traditionnels), la montagne (zones I à IV) et la plaine (plaine et collines). Ces zones sont définies selon le climat, la topographie et l'accessibilité. Dans les zones de montagne, plus la zone est élevée (de I à IV), plus les conditions sont contraignantes. L'OFAG peut ajuster les limites des zones, de sa propre initiative ou sur demande, avec des frais (OFAG, 2025).

les pratiques sur le terrain. Comprendre le contexte légal et réglementaire permet de comprendre les politiques agricoles suisses, en particulier dans les zones de montagne. Leur reconnaissance spécifique conditionne en grande partie l'accès aux soutiens agricoles différenciés. C'est pourquoi, avant d'approfondir la théorie sur le modèle du circuit court, il convient de se pencher sur le cadre légal suisse et valaisan en matière d'agriculture, ainsi que sur les définitions clés qui apparaîtront dans notre réflexion.

3.3.1. Bases légales agricoles suisses

L'agriculture est fortement influencée par le droit international, notamment à travers les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui encadrent les politiques de soutien et de libéralisation du commerce agricole. En Suisse, l'agriculture est régie par le droit interne. Actuellement, c'est la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture qui cadre le domaine de l'agriculture, notamment l'approvisionnement de la population, la conservation des ressources naturelles, l'entretien du paysage rural, l'occupation décentralisée du territoire et le bien-être animal (Loi fédérale sur l'agriculture (LAgr) du 29 avril 1998, RS 910.1). Cette loi est complétée par de nombreuses ordonnances qui fixent son exécution dans les différents domaines concernés.⁶ En Valais, l'agriculture est encadrée par la Loi sur l'agriculture et le développement rural du 8 février 2007 (RS 910.1)⁷. Cette dernière a pour objectif de développer l'agriculture et l'économie rurale valaisanne en termes économique, territorial, organisationnel, environnemental et socioculturel.

Parfois, le cadre légal ou son application diffèrent selon le territoire. Certaines dispositions légales s'appliquent spécifiquement aux territoires de montagne. En effet, la diversité géographique et les défis particuliers rencontrés par les communes de montagne, notamment en termes d'agriculture, nécessitent des approches et des classifications spécifiques. C'est dans ce contexte que l'identification et la définition des communes de montagne prennent toute leur importance. Ces distinctions, qui se sont affinées au fil du temps, permettent non seulement de mieux comprendre les enjeux spécifiques à ces territoires, mais aussi de saisir comment les politiques agricoles et les dispositifs de soutien peuvent être adaptés à leurs besoins particuliers.

3.3.2. Les communes de montagne

L'identification et la classification des communes de montagne en Suisse ont évolué au fil du temps, avec des critères de plus en plus précis visant à mieux refléter la diversité des conditions géographiques et climatiques. Cette distinction est particulièrement importante dans le canton du Valais, où l'agriculture est fortement influencée par l'altitude et la topographie.

Initialement, la **définition des régions de montagne** en Suisse reposait uniquement sur le critère de l'altitude. Dans les années 1940, des allocations familiales pour les agriculteur.ice.s de montagne ont été introduites en fonction d'une délimitation montagne-plaine établie par canton ou par district. Cependant, cette classification s'est révélée trop imprécise et a engendré des injustices. Pour y remédier, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a élaboré de nouvelles méthodes de délimitation

⁶ Cf. RS 910.1 - Loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture

⁷ Cf. RS 910.1 - Loi sur l'agriculture et le développement rural - Canton du Valais - Recueil de la législation

(OFAG, Département de l'économie publique, 1983, p. 44). La classification en vigueur est celle de la limite des zones agricoles ou cadastre de la production agricole, mentionnée dans les paragraphes suivant (OFAG, Office fédéral de l'agriculture, 2024). Cette révision permet une allocation plus juste des aides agricoles aux exploitations situées en montagne.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) considère aujourd'hui que l'ensemble des communes valaisannes se situe dans une région de montagne (OFS, 2021). Un hectare est classé en zone de montagne s'il est situé à une altitude moyenne d'au moins 800 mètres. En dessous de ce seuil, un hectare peut être classé comme montagneux si la différence d'altitude entre les points extrêmes du terrain dans un rayon de 500 mètres atteint au moins 225 mètres. La classification des communes repose ensuite sur la proportion de leur territoire répondant à ces critères (OFS, 2021). Au-delà de cette classification générale, c'est le cadastre de la production agricole qui fait foi. Ce dernier constitue un outil essentiel pour l'application des politiques agricoles suisse et cantonale. Il permet notamment d'adapter les paiements directs et les améliorations structurelles en fonction des contraintes locales. En outre, il est utilisé comme référence dans d'autres domaines du droit fédéral, telles que l'amélioration du logement rural et l'attribution des allocations familiales aux exploitants agricoles (OFAG, 2025). La carte suivante (Figure 5) fait figurer les différentes zones agricoles présentes sur le territoire du PVT.

Limites des zones agricoles du PVT

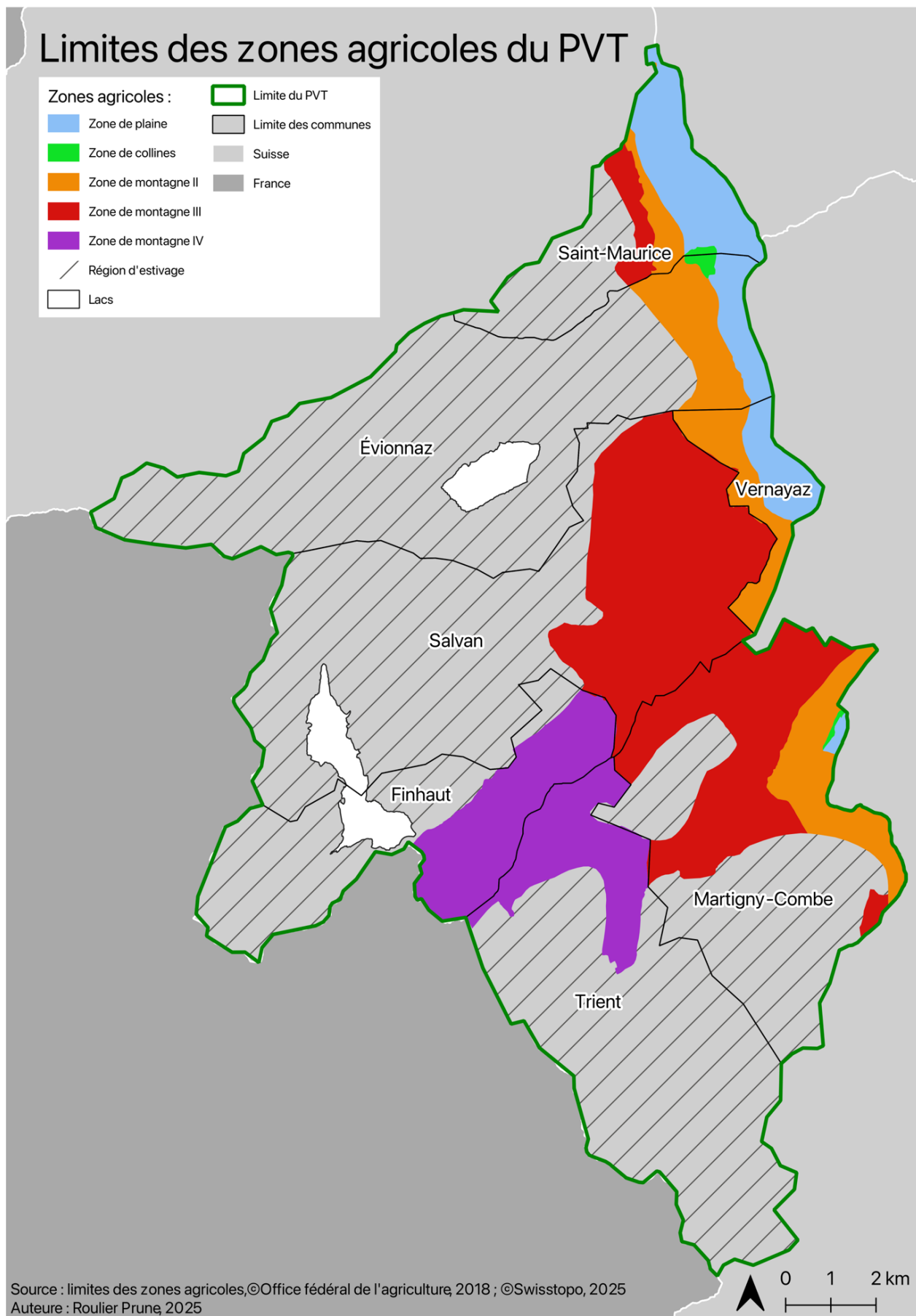
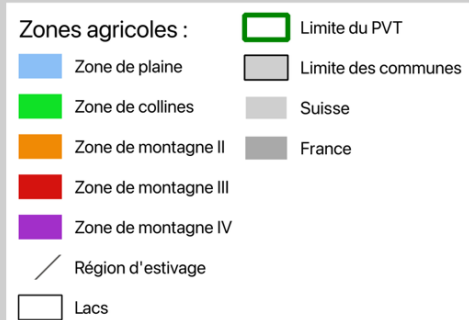


Figure 4: Carte de limites des zones agricoles du PVT. OFAG, 2018. Swisstopo, 2025. P. Roulier, 2025.

Le territoire du PVT comprend 5 zones sur les 6 définies par la classification ainsi que des régions d'estivage ce qui témoigne de la diversité de la zone d'étude. Après avoir abordé les aspects théoriques liés à l'agriculture en Valais, l'analyse se recentre désormais sur les systèmes de vente en circuit court. Le Chapitre 4 sera ainsi consacré au cadre théorique de ce modèle.

4. Le modèle du circuit court

Face aux défis que rencontre le système agroalimentaire, **les circuits courts** apparaissent comme une réponse locale et concrète aux enjeux contemporains. Ils réintroduisent une proximité géographique, économique et sociale entre producteur.ice.s et consommateur.ice.s, et participent à la relocalisation de l'alimentation. À travers ce modèle, il s'agit d'interroger non seulement des pratiques agricoles, mais aussi des représentations, des valeurs et des modes de vie. Cette section propose d'explorer les circuits courts dans leur complexité : à la fois **pratiques économiques, outils de transition écologique** et **vecteurs de transformation sociale**.

4.1. Économie circulaire et circuit court

L'économie circulaire est un modèle économique fondé sur la réduction du gaspillage des ressources et sur la valorisation maximale des matières, de l'énergie et des savoir-faire à chaque étape de la production et de la consommation. Elle promeut une logique de boucles où les déchets peuvent redevenir des ressources. L'économie circulaire repose sur plusieurs principes : l'éco-conception, la réparation, le réemploi, le recyclage, mais aussi la relocalisation de certaines activités pour réduire les externalités négatives (Gallouj & Viala, 2021). Dans ce cadre, les circuits courts apparaissent comme une forme particulière d'économie circulaire, en ce qu'ils participent à la relocalisation de la production et de la consommation, à la réduction des transports et à la limitation des pertes ou déchets. Bien qu'ils ne couvrent pas l'ensemble des dimensions de l'économie circulaire, ils en partagent plusieurs objectifs : durabilité, autonomie des acteurs locaux, et valorisation des ressources du territoire. Ainsi, les circuits courts peuvent être considérés comme un levier concret de mise en œuvre de certains principes de l'économie circulaire dans le secteur agroalimentaire. L'économie circulaire est également liée à **l'économie de services**, un concept désignant une organisation de l'économie où les services (activités immatérielles comme la vente directe, le conseil, le tourisme, etc.) prennent une place centrale dans la création de valeur. Dans le contexte agricole, cela signifie que les agriculteurs ne se contentent plus de produire des biens (lait, fruits, légumes...), mais proposent aussi des services comme l'accueil à la ferme, des ateliers pédagogiques ou des activités touristiques. Cette **diversification** permet d'améliorer la viabilité économique des exploitations tout en renforçant les liens sociaux et territoriaux. Cependant, aujourd'hui encore, la part des services dans l'activité agricole reste marginale. Pourtant, elle est perçue comme porteuse d'un potentiel fort pour reconstruire un contrat social entre le monde agricole et la société. L'offre de services de proximité, environnementaux ou culturels peut contribuer à replacer l'agriculture au cœur des dynamiques territoriales et sociales (Gallouj & Viala, 2021). Ce travail de mémoire, se concentre plus précisément sur le modèle du circuit court, en tant que dispositif d'échange entre producteur.ice et consommateur.ice alimentaires, et sur les implications territoriales, sociales et environnementales de ce modèle. Si les circuits

courts ne se limitent pas au seul champ de l'alimentation, c'est sous cet angle qu'ils sont étudiés ici. L'alimentation, en tant que phénomène social et politique, dépasse largement les seules dimensions techniques ou économiques. Elle mobilise des choix collectifs et des valeurs. C'est pourquoi les circuits courts sont souvent associés à des modèles alternatifs, porteurs d'idéaux en matière d'autonomie, de durabilité et de résilience territoriale (Van Der Ploeg et al., 2000 ; Amemiya, 2011).

4.2. Définition et critères

Il n'existe pas de **définition** officielle du circuit court. Les approches les plus larges en parlent comme « d'un ensemble d'innovations sociales qui permettent à la fois une circulation différente de biens et des informations mais aussi, et peut-être surtout, de nouveaux processus d'élaboration des attentes individuelles et des informations qui sont nécessaires à leur réalisation » (Chiffolleau & Prevost, 2012, p. 10). En Suisse, la Confédération définit comme suit le circuit court : « circuit de distribution cherchant à minimiser le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur » (Confédération suisse, 2020). En France, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire⁸ propose la définition suivante : « Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe de production au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire » (MAAP, 2009 cité dans (Gallouj & Viala, 2021, p. 166).

L'approche par le nombre d'intermédiaires a l'avantage méthodologique de distinguer nettement les circuits courts au travers d'un indicateur quantitatif. Cependant, la question de la nature de cet intermédiaire unique subsiste : si certain.e.s économistes ne considèrent comme intermédiaire que les acteurs de la distribution, d'autres intègrent également tout acteur ou média se trouvant entre le ou la producteur.ice et le ou la consommateur.ice (Chiffolleau, 2008). Cet intermédiaire est presque systématiquement présent dans un système de circuit court. En effet, son existence va de pair avec l'objectif principal du modèle économique : ajouter de la valeur relevant du monde des services. Ainsi, les intermédiaires possibles consistent principalement en un système de livraison ou de commande, un système de gestion, parfois informatique, ou encore un organe de transformation ou/et de conditionnement (Berger, 2008). Selon Gallouj & Viala, 2021, on retrouve un consensus sur **trois critères du circuit court** :

- L'existence **d'un seul intermédiaire** au maximum entre le ou la producteur.ice et le ou la consommateur.ice ;
- La prise en compte **d'échanges monétisés** uniquement ;
- La recherche de **proximité**, relationnelle comme géographique, entre le ou la producteur.ice et le ou la consommateur.ice.

Dans le cadre de ce mémoire, les termes **consommateur** et **consommatrice** désignent une personne physique, non professionnelle, qui achète des produits agricoles pour sa consommation personnelle ou celle de son foyer. Il s'agit d'un.e consommateur.ice final.e, qui prend part à l'acte d'achat de manière directe, sans passer par des intermédiaires industriels ou de grande distribution (Chiffolleau, 2012).

⁸ En 2024, ce ministère correspond à celui de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Le rôle du consommateur et de la consommatrice dans *Faire Paysan*

Cette recherche se concentre sur les leviers d'action des acteur.ice.s agricoles et institutionnel.le.s dans le développement des circuits courts. Le rôle du ou de la consommateur.ice, bien qu'exclu du champ principal de cette étude, mérite d'être brièvement mentionné. En effet, il reste la cible directe et finale de ces systèmes de vente, et sa participation conditionne leur viabilité. Pour évoquer cette place cruciale de manière plus sensible, voici un court extrait issu de *Faire paysan* de Blaise Hofmann, qui illustre le rôle fondamental du ou de la consommateur.ice.

« En bout de chaîne, il y a le consommateur, vous et moi. On dit souvent que le client est roi, mais en vérité, tout est fait pour orienter nos choix, conditionner nos habitudes selon les souhaits des principaux acteurs de ce commerce. En prenant par exemple l'habitude d'acheter sur les étals des pommes de terre propres, j'impose sans le savoir aux producteurs de les traiter chimiquement pour raffermir leur peau et leur permettre d'être lavées, triées et transportées sans dommages ; c'est moi aussi qui impose l'usage d'anti-germinatifs car je n'achèterais jamais de tubercules couverts de végétation. C'est encore moi qui, poussé pas une promotion exceptionnelle, souhaite manger des tomates en plein hiver, et force ainsi les producteurs à acquérir des plants résistants, à les cultiver dans des serres chauffées, dans des terreaux hors-sols à base de fibre de coco sri-lankaise, à nourrir ces plants au goutte-à-goutte en eau, en phosphore, en phosphate et en oligo-élément. C'est aussi moi qui consommerai des tomates sans goût ni valeurs nutritives. C'est moi enfin qui, en achetant des pommes parfaites, de taille moyenne, sans tavelures, sans défauts, décline indirectement les trois quarts de la récolte de l'agriculteur ; moi qui impose l'usage d'une trentaine de molécules chimiques pour obtenir des fruits aussi esthétiques que résistants ; moi qui force les producteurs à traiter avant la cueillette pour durcir les fruits, à cueillir trop tôt et conserver la récolte dans des chambres froides pour éviter le mûrissement... » (Hofmann, 2024, p. 100-101).

Au niveau de la forme, les circuits courts peuvent être très variés : marché, vente à la ferme, système de panier, points de vente collectifs, vente en ligne etc. Ces différentes formes sont définies dans la section qui suit.

4.3. Une diversité de formes

Cette section propose un aperçu des **différentes formes** que peut prendre un circuit court. Il ne s'agit pas de dresser une liste exhaustive mais de proposer quelques exemples afin de rendre compte de ce que peut être un circuit court.

- La **vente directe** peut s'effectuer sur un **marché** : réunion périodique de commerçant.e.s qui vendent des produits dans un lieu public (Schmutz-Poussineau, 2008, p. 2) ou **directement à la ferme** où il s'agit de vendre ses produits sur le site de production (Villard, 2008). Cette vente peut se faire avec ou sans local de vente, par l'intermédiaire d'un frigo en libre-service, au travers de la cueillette libre, prendre la forme d'un marché à la ferme ou encore d'une vente liée à une activité agrotouristique (Villard, 2008).



Figure 5: Cabanon de vente directe à Finhaut. P. Roulier. 2025.

- Les **points de vente collectifs** sont des magasins dans lesquels plusieurs agriculteur.ice.s se regroupent afin de vendre leurs produits. Généralement, on y trouve au moins un.e agriculteur.ice présent.e. Les agriculteur.ice.s vendent uniquement leurs produits frais ou transformés sans principe d'achat-revente et il existe en principe une règle de non-concurrence entre les produits : « un produit-un producteur » (Montet, 2008, p. 55).
- Les **groupements d'achats** ainsi que les **paniers** sont des « formes collectives et coordonnées de consommation » (Aubrée, 2008, p. 66). Les paniers sont une forme particulière et plus récente de groupement d'achat. Un système de panier dans les circuits courts fait référence à un modèle de consommation collective, où des groupes de consommateurs se regroupent pour acheter des produits agricoles directement auprès des producteurs locaux, souvent de manière régulière. Le concept de groupement d'achats est plus large et inclut toute forme d'organisation où plusieurs consommateurs se regroupent pour acheter des produits en grande quantité ou à des conditions avantageuses, afin de réduire les coûts d'achat. Les paniers, en revanche, sont une forme plus spécifique de ce modèle, où les consommateurs s'abonnent à une offre régulière de produits, souvent sous forme de paniers de légumes, de fruits ou d'autres produits agricoles, qui leur sont livrés à intervalles réguliers (hebdomadaire, mensuel, etc.) (Aubrée, 2008).



Figure 6: Paniers de légumes, Martigny-Combe. P. Roulier, 2025.

- Les ventes à la **restauration collective** recouvrent tous les services liés à la fourniture, la préparation et la **livraison** de produits alimentaires à des structures publiques (Fassel, 2008).

Si la diversité des circuits courts et l'évolution de ces formes sont globalement peu étudiées, certaines tendances se dessinent : les ventes à travers des boutiques ou des réseaux tels que les systèmes de paniers sont amenées à évoluer. Les commandes sur internet vont prendre de plus en plus de place. Des formes hybrides entre tourisme et alimentation se développent. On observe notamment de plus en plus de journées de visites de l'exploitation durant laquelle on achète des produits ou on participe à des dégustations, des conférences ou encore des promotions de produits sous forme de jeux (Chiffolleau, 2008).

4.4. Les circuits courts comme modèle alternatif : quelles contributions réelles ?

Les circuits courts se présentent comme **une alternative au modèle dominant**, offrant des pistes d'amélioration pour les facteurs économiques et environnementaux. Dans un premier temps, **la nature et la portée de cette alternative** seront discutées. Il s'agira ensuite d'analyser **quels bénéfices réels amène le modèle**.

La problématique autour de la catégorisation du circuit court comme système alternatif est une question encore en discussion dans la littérature. Il n'est pas déterminé si le circuit court est **un levier de sortie d'un système libéral** ou **une alternative absorbée par le marché** permettant des changements internes et incrémentaux (Darrot & Durand, 2011). Au niveau mondial, la tendance à la mondialisation reste de mise. La distribution alimentaire ne fait pas exception. Ce travail analyse le circuit court à l'échelle locale.

Cependant, notons que c'est le Nord qui impose ce modèle mondialisé et libéral comme dominant (Humbert & Castel, 2008). Repenser une économie locale permet de créer des laboratoires d'inspiration pour une évolution des modèles mondiaux, dans une logique d'appropriation bottom-up (Reij & Waters-Bayer, 2001). Ici **une approche plus localisée** est retenue, estimant que la capacité d'hybridation des circuits courts avec certains circuits conventionnels n'affaiblit en rien leur portée. Au contraire, cela permet aux agriculteurs de renégocier certains aspects de l'économie agroalimentaire tels que la fixation des prix ou la relation aux consommateurs (Dubuisson-Quellier & Velly, 2008).

Le poids économique réel des circuits courts n'est pas connu et est difficilement quantifiable. Selon le recensement agricole de 2020, la part des circuits courts dans la production agricole commercialisée en France serait de 12 à 13 % (Gallouj & Viala, 2021, p. 180). Les statistiques agricoles n'intègrent pas encore correctement ces circuits dans la collecte de données. Ces chiffres ne reflètent que les circuits en vente dite « directe » et pas ceux qui fonctionnent avec un intermédiaire. Ils ne prennent pas non plus en compte les exploitations dites « non professionnelles » (Chiffoleau, 2008). En Suisse, il est plus difficile de trouver des chiffres officiels. Il semble qu'en 2016 on comptait 11'360 exploitations agricoles qui pratiquaient la vente directe, soit 20% des exploitations (Fondation Rurale Interjurassienne, s. d.). En 2020, la Confédération comptait 12'676 vendeurs directs (Vultier, 2025), soit 26% des exploitations. A nouveau, ces chiffres ne prennent en compte que la vente directe. Cela suffit pour affirmer que **cette activité est importante dans le paysage économique**. Notons encore qu'il existe une forte disparité régionale (Fondation Rurale Interjurassienne, s. d.).

Exigences écologiques et subsistance économique des agriculteur.ice.s sont souvent présentées comme des luttes opposées (Droz & Forney, 2007). Le circuit court semble amener des bienfaits pour l'un comme pour l'autre. Dans un premier temps, **les aspects socio-économiques** seront abordés (sous-sections 4.4.1 et 4.4.2). Ensuite, la question des **bénéfices en matière d'écologie** sera évoquée (sous-sections 4.4.3 et 4.4.4).

Les circuits courts appartiennent à un cadre économique qui permet de repenser la notion de valeur ainsi que la formation des prix. Cette approche nouvelle semble avoir le potentiel de satisfaire les producteur.ice.s qui cherchent à vivre de leur production mais également les consommateur.ice.s, chez qui la demande d'alimentation de qualité ne cesse d'augmenter (Chiffoleau & Prevost, 2012). Reste à savoir si les avantages économiques promis par le circuit court se réalisent et si oui, comment les quantifier. L'évaluation des performances économiques des circuits courts est un exercice difficile. En effet, nombre de ses composantes telles que l'augmentation de l'autonomie, la prise en charge par les intermédiaires, la nécessité d'endosser plusieurs fonctions relevant de compétences multiples ou encore l'acquisition de nouvelles connaissances dépassent le simple exercice comptable (Chiffoleau & Prevost, 2012). Au niveau de l'exploitation elle-même, le poids économique est également difficilement quantifiable. Les circuits courts semblent favoriser une plus grande marge mais cela varie beaucoup de cas en cas (Chiffoleau, 2008). Cette difficulté comptable explique la diversité des approches d'évaluation socio-économiques. Les conclusions varient fortement en fonction des approches.

4.4.1. Méthodes différentes, conclusions différentes

Selon certaines autrices, la situation purement économique des agriculteur.ice.s ne s'améliore en réalité que rarement et cela en raison de la difficulté à fixer des prix plus élevés que ceux sur le marché (Gallaud & Laperche, 2016). Mais dans la plupart des approches, **le lien social** que ce système permet (Chiffolleau, 2012) semble compléter, voire contrebalancer cette observation. De nombreuses approches soulignent que, pour appréhender les impacts du circuit court sur la condition de l'exploitant.e agricole, ses apports sociaux et économiques doivent être évalués de concert. En effet, il convient de prendre en compte les volontés productives mais également les aspirations sociales du ou de la producteur.ice (Sen, 2003).

Certaines approches prônent une compréhension globale du rapport au travail des agriculteur.ice.s en circuits courts en rendant compte de la satisfaction matérielle tout autant que symbolique. Dufour et al. (2011) fournissent une analyse de ces satisfactions divisées entre la réalisation du travail, la reconnaissance sociale du travail fourni et la reconnaissance financière du travail. Ils concluent que l'insatisfaction la plus forte est liée à la dimension économique. Les deux autres aspects sont identifiés comme fortement satisfaits. La liberté d'initiative et la possibilité de valoriser ses savoir-faire amènent la première, alors que la seconde est réalisée par les nombreuses relations que l'agriculteur.ice développe avec les consommateur.ice.s et d'autres producteur.ice.s. Les autrices concluent même que dans la plupart des cas, la fragilité économique est compensée par la satisfaction sociale et productive (Dufour et al., 2011).

Une autre étude propose une approche autour de la notion d'exclusion économique et sociale. L'autrice estime que l'exclusion touche historiquement l'entier de la profession agricole mais que certaines catégories y sont plus vulnérables (Chiffolleau, 2012). C'est notamment le cas des « petits-producteurs » (Chiffolleau, 2012, p. 93). Cette enquête sur la précarité en agriculture démontre que les circuits courts amènent un soutien économique mais également une reconnaissance sociale et la valorisation du métier (Chiffolleau, 2012).

L'approche par la marginalité propose une analyse différenciée entre la montagne, présentée comme zone défavorisée, et la plaine, zone plus mécanisable et irrigable. Cette étude estime que **le recours au circuit court a des impacts différenciés selon le degré de marginalité du territoire sur lequel il est mis en œuvre**. En montagne, il permet de gommer les différences de productivité avec la plaine. Comme les zones de montagne sont marginalisées et ne peuvent influencer sur les sources de leur marginalisation, souvent relatives aux facteurs physiques, le circuit court se présente comme la meilleure opportunité économique (Paoli & Vianey, 2021).

4.4.2. Faire des divergences une opportunité pour repenser l'approche économique ?

Les circuits courts n'ont pas encore l'envergure nécessaire pour prétendre remplacer le modèle dominant mais se présentent comme un complément aux circuits longs. Il sont également une opportunité pour penser leur évaluation hors du cadre comptable traditionnel et ainsi prendre en compte d'autres indicateurs (Chiffolleau, 2008).

Au milieu du 19^e siècle, les sciences agronomiques avaient comme seul objectif l'augmentation de l'efficacité et de la compétitivité sur les marchés libéraux. Cette rationalité purement économique ne prend en aucun cas en compte les aspects écosystémiques et sociaux (Léger, 2021). Les petit.e.s producteur.ice.s qui appliquent des formes d'agriculture alternative, dont le circuit court, témoignent de ces apports transversaux et interdépendants. Iels estiment que ce qui « compte » relève du détachement à la division classique du travail, du temps libéré, de la reconnexion avec les autres. Le travail ne correspond alors plus uniquement à ce qui rémunère mais intègre des dimensions affectives et morales (Lelièvre, 2021). D'autres auteur.ice.s soulignent l'importance de prendre en compte ces différents aspects transversaux difficilement calculables de manière purement comptable. Iels font notamment référence à la contribution à un commerce juste, au renforcement de lien producteur.ice/consommateur.ice, au maintien des exploitations agricoles, au renouvellement de la coopération entres producteur.ice.s, à la contribution au développement local ou encore à la valorisation du territoire et du terroir (Chiffolleau, 2008).

Le circuit court est une source d'innovation et offre de multiples améliorations sociales. Il s'agit toutefois de ne pas l'idéaliser outre mesure. Plusieurs études concluent à des avantages purement économiques mitigés. Si l'on a vu que les aspects sociaux sont importants, **il convient de rester vigilant.e.s et de ne pas dématérialiser entièrement les besoins de subsistance des professions agricoles.** Certain.e.s auteur.ice.s nuancent également l'idéalisation des apports sociaux et estiment que les circuits courts apportent une réelle avancée mais qu'ils ne sont pas suffisants à eux seuls : la perception d'isolement des agriculteur.ice.s et le manque de reconnaissance ne sont pas des problématiques entièrement résolues par la seule mise en place d'un circuit court (Gallouj & Viala, 2021).

4.4.3. Courte distance, faibles émissions ?

Les circuits courts constituent également une alternative face aux différents enjeux écologiques de la production agroalimentaire. Ce modèle amène au ou à la consommateur.ice une plus grande transparence sur les modes de production et de distribution. De plus, **les circuits courts sont dits « courts » en raison de la proximité sociale mais également spatiale.** A l'heure des changements climatiques et de l'augmentation de la demande mondiale d'énergie, la limitation des distances de transport et des intermédiaires donne au circuit court un aspect durable.

Bien que la recherche sur l'impact environnemental des circuits courts en soit encore à ses débuts, elle montre déjà que **la distance parcourue ne constitue pas un indicateur suffisant de la consommation d'énergie liée au transport de marchandises.** En effet, il faut inclure le taux de remplissage du véhicule et les trajets à vide (Redlingshöfer, 2008). Par exemple, la distance plus faible entre consommateur.ice et producteur.ice n'est pas forcément synonyme d'une baisse des émissions carbone. Cela est notamment dû à la difficulté à optimiser la logistique : « De grandes quantités, transportées sur de grandes distances, de manière optimisée, peuvent avoir un «impact effet de serre » par tonne transportée beaucoup plus faible que de petites quantités, transportées sur des distances faibles dans des camionnettes peu remplies et revenant à vide » (Gallouj &

Viala, 2021, p.186). De plus, pour le ou la consommateur.ice, les achats en circuits courts ne remplacent pas entièrement la consommation en grande surface mais s'ajoutent comme alternative. Cela peut entraîner une addition de déplacements pour le ou la consommateur.ice. Si son déplacement se fait en transport motorisé, cela génère inévitablement du CO₂.

4.4.4. Le circuit court comme levier pour une évolution des pratiques

En France, l'impact de la production est environ trois fois supérieur à l'impact des transports (Barbier et al., 2019). Le circuit court relevant du service n'a pas pour ambition de révolutionner les pratiques. Cependant, les études présentées ci-dessous montrent que ce modèle peut engendrer des améliorations de manière indirecte.

Sur le terrain, on constate que les producteur.ice.s en circuit court adoptent souvent des modes de production alternatifs ou, du moins, moins intensifs. Cela leur permet notamment de valoriser leurs produits dans leur relation avec le ou la consommateur.ice. **La proximité entre producteur.ice et consommateur.ice peut constituer un moteur de changement** (Redlingshöfer, 2008). Ainsi, l'insertion des producteur.ice.s dans de nouvelles relations d'échange s'appuie sur des motivations qui peuvent dépasser l'argument simplement économique (Daniel & Caro, 2007). De plus, le circuit court peut être envisagé comme **un outil pédagogique**. Il permet de comprendre la provenance des produits, leur mode de production, leur valeur ou encore leur cycle saisonnier. Cette dimension pédagogique peut entraîner une prise de conscience écologique chez le ou la consommateur.ice (Redlingshöfer, 2008).

L'application d'un système en circuit court peut être vecteur de nombreux avantages : renforcement du lien social, produits locaux de qualité et de saison, avantages économiques pour le ou la consommateur.ice et pour le ou la producteur.ice, respect de l'environnement ou encore incitation à l'innovation (Gallouj & Viala, 2021). L'intérêt de ce modèle réside principalement dans sa capacité d'adaptation aux spécificités locales et aux caractères fortement négociables des choix du ou de la producteur.ice comme du ou de la consommateur.ice concernant les formes à prendre (Dubuisson-Quellier & Velly, 2008, p. 8). Le circuit court se présente comme une réponse commune aux exigences environnementales et aux nécessités socio-économiques de la subsistance des agriculteur.ice.s. Cependant, il ne s'agit pas d'une réponse miracle. Le circuit court n'a, aujourd'hui, qu'une portée locale et hétérogène selon les milieux. Pour avoir une compréhension holistique de ces apports, il s'agit d'en faire une évaluation plus qualitative que quantitative et de prendre en compte ses effets directs autant qu'indirects.

4.5. Mise en œuvre

Les difficultés liées à la mise en œuvre d'un système de circuit court sont nombreuses : manque d'accès au foncier, manque de soutien des politiques publiques ou encore mauvaise représentation des acteur.ice.s du territoire sur les espaces agricoles (Gallaud & Laperche, 2016). **Ces entraves varient fortement en fonction du territoire et sont propres à chaque situation. Pour favoriser la mise en œuvre d'un système en circuit court, il s'agit d'effectuer un diagnostic de la situation locale afin d'identifier les**

obstacles et de mettre en place les solutions adaptées pour les supprimer ou les mitiger.

5. Méthodologie

Ce travail repose sur une **approche qualitative**, compréhensive et ancrée dans le territoire, mobilisant plusieurs outils issus des sciences sociales. La méthodologie s'articule principalement autour de la conduite d'**entretiens** mais a été élaborée de manière à croiser différentes sources et formes de données afin de saisir **les dynamiques agricoles locales, les représentations des circuits courts**, ainsi que **le rôle des acteur.ice.s** impliqué.e.s dans leur développement.

5.1. Démarche qualitative

L'étude a débuté par une **revue de la littérature** portant sur les domaines d'études en lien avec le sujet, notamment l'agriculture, les spécificités des régions de montagne et les modèles de vente en circuits courts. Cette analyse a été complétée par d'autres sources primaires issues du terrain. Afin d'établir un portrait précis de l'agriculture pratiquée sur le Parc, plusieurs sources documentaires ont été exploitées, parmi lesquelles le plan de gestion du PVT fournissant des informations clés sur les pratiques agricoles locales et les politiques en place.

Dans le cadre de cette recherche, une prise de contact a été initiée avec le Parc naturel régional, avec **Adrien Favre**, chef de projet *Biodiversité et Paysage*. Ces échanges ont permis de mieux appréhender les réalités du terrain, de comprendre la structure du PVT et d'obtenir une liste (non exhaustive) des agriculteurs et agricultrices exerçant sur le territoire du Parc.

Au fil des échanges avec les membres du Parc, il a été convenu que j'y effectue également un stage universitaire. Ainsi, j'ai réalisé un stage à 50 % entre le 17 février et le 31 mai 2025. Bien que ce stage ne soit pas directement lié au sujet de mon mémoire, il m'a permis de m'immerger dans le fonctionnement interne de la structure, de mieux comprendre son rôle en tant qu'acteur territorial et d'entrer en contact avec les membres de l'équipe, des commissions thématiques, du groupe agricole, ainsi qu'avec d'autres acteur.ice.s locaux.ales. Cette expérience a enrichi ma compréhension du territoire étudié et facilité l'ancrage de ma recherche. Dans le cadre de ce stage, j'ai eu l'opportunité de participer à deux formations organisées par AGRIDEA, un centre de conseil indépendant spécialisé dans l'agriculture et l'agroalimentaire en Suisse.

La première portait sur le processus de mise en place d'un **PDR**⁹ (Plan de développement régional) ainsi que sur les enjeux qui y sont liés. Elle s'est tenue à Orsières (VS) le 13 mai 2025 et s'appuyait sur l'exemple concret du PDR du Grand-Entremont. La seconde formation, organisée à Grangeneuve (FR) le 19 mai 2025, visait à vulgariser les enjeux du monde agricole auprès d'un public amené à interagir régulièrement avec ce milieu, sans

⁹ Les PDR sont des dispositifs fédérant les acteur.ice.s d'un territoire, notamment dans l'agriculture, le tourisme et la restauration, autour de projets communs visant à renforcer l'économie locale (Canton du Valais, s. d.). Le PVT a engagé une démarche en vue du lancement d'un tel projet dont les premières étapes sont en cours de réalisation.

en être directement issu. Sans être intégrées à ma méthode de travail à proprement parler, ces deux formations ont constitué un socle de connaissances essentiel à la compréhension des enjeux liés à ma problématique de mémoire.



Figure 7: Visite de la fromagerie d'Orsière dans le cadre de la Formation sur les PDR par AGRIDEA. P. Roulier, 2025.

L'approche méthodologique adoptée dans ce travail de mémoire repose sur une démarche qualitative et interprétative, visant à appréhender les significations subjectives attribuées par les individus à leur expérience et à leur environnement. L'objectif principal est de **comprendre** en profondeur les dynamiques sociales et **les perceptions** des acteur.ice.s impliqué.e.s dans l'agriculture et les circuits courts au sein du PVT incluant une perspective communale, régionale et cantonale. Dans une optique compréhensive visant à saisir la perception des agriculteur.ice.s, **deux observations** ont été réalisées au sein du groupe agricole (GA) du PVT afin d'analyser les interactions et les pratiques en vigueur. Le GA constitue un groupe d'intérêts intégré à la structure du Parc, lié au secteur de l'agriculture. Son objectif est de rassembler des représentant.e.s du milieu agricole afin de faire remonter des propositions et d'exercer une influence sur les décisions en lien avec ce secteur.

Une **observation préliminaire** a été effectuée le 12 décembre 2024 lors de la réunion du GA à la Fromathèque de Martigny-Combe. La liste des présent.e.s à la réunion est la suivante :

- Agriculteur.ice.s membres du GA : Stéphanie Mottier, Cédric Mottier, Grégory Borgeat, Yvan Frossard, Claude Décaillet, Dominique Fournier.
- Membres du PVT : Luc Pignat, Héline Premand, Adrien Favre, Mélanie Fellay.
- Représentante de Slow Food : Marlène Galletti.
- Gérant de la Fromathèque, Bertrand Gabioud.

L'objectif de cette séance était de réunir les membres du GA afin de leur présenter les évolutions au sein de la structure du Parc, l'avancement des projets en cours en lien avec l'agriculture, ainsi que les initiatives à venir. Marlène Galletti, membre du mouvement Slow Food, a également présenté le projet SlowMobile CH, qui, en partenariat avec le Parc, propose d'intervenir dans les écoles avec une roulotte afin de cuisiner avec les élèves des produits locaux et durables. De plus, Grégory Borgeat, membre du GA en tant qu'agriculteur et, à la date du 12.12.24, responsable d'arrondissement en constructions rurales et crédit agricole à l'Office des améliorations structurelles, a exposé le fonctionnement et le processus de création d'un PDR.

Cette observation a permis d'obtenir une première compréhension des enjeux agricoles, en particulier les motivations des agriculteur.ice.s à participer au GA. Elle a également offert un premier aperçu des interactions et de la dynamique entre le Parc et les agriculteur.ice.s, ainsi que des réactions suscitées par un projet lié aux circuits courts en agriculture, porté conjointement par un mouvement tiers et le PVT.

Une **seconde observation** a été réalisée le 11 mars 2025 lors de l'atelier "Communauté de valeur", Chez Maître Ambroise à Vernayaz. Ce projet du PVT, intégré à l'axe *Économie durable*, vise à définir des valeurs communes à plusieurs agriculteur.ice.s du Parc afin d'établir une charte. Celle-ci servira de point de départ pour la mise en valeur des produits et pratiques agricoles sur le PVT et constituera un élément essentiel pour de futurs projets, notamment l'accompagnement à la mise en place d'un PDR. L'atelier avait pour objectif de réunir un maximum d'agriculteur.ice.s du parc afin de leur présenter le projet de charte et de les impliquer dans sa création via un atelier participatif animé par Laurence Vuagniaux, directrice de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM).



Ont pris part à la séance :

- Une vingtaine d'agriculteur.ice.s (environ 50 % des agriculteur.ice.s du parc)
- Pour le parc : Luc Pignat, Héline Premand et Mélanie Fellay
- Directrice du réseau des parcs suisses, Dominique Weissen Abgottspon
- Directrice de la FDDM, Laurence Vuagniaux

Cette observation a permis d'approfondir la compréhension de la dynamique entre les agriculteur.ice.s et le parc, ainsi que l'implication d'associations tierces telles que la FDDM. Cette séance s'est également avérée être un espace d'expression pour les revendications des agriculteur.ice.s.

Figure 8: Atelier "communauté de valeurs". Parc naturel régional de la Vallée du Trient, 2025.

Par ailleurs, un bref **questionnaire** (cf. Annexe 1) y a été distribué aux agriculteur.ice.s présent.e.s afin de récolter des informations utiles à **la phase de diagnostic**. Le questionnaire a également été envoyé par mail aux agriculteur.ice.s absent.e.s avec une possibilité de renvoi de questionnaire rempli par mail ou par voie postale.

Entre ces deux observations, huit **entretiens semi-directifs** ont été menés auprès d'agriculteur.ice.s du PVT (cf. Annexe 2 et Tableau 2), permettant ainsi de **recueillir leurs points de vue sur les défis et opportunités liés à la production agricole ainsi que leur perception des circuits courts**. Concernant le choix des agriculteur.ice.s interviewé.e.s, j'ai choisi de sélectionner un.e représentant.e par commune. Afin de couvrir au mieux la diversité des pratiques agricoles, j'ai rencontré un deuxième agriculteur pour la commune de Martigny-Combe.

NOM	PRENOM	COMUNE	TYPE D'AGRICULTURE
Bruchez	Patricia	Trient	Animale + laiterie
Huguenin Gay-des- Combes	Caroline Thomas	Finhaut	Animale + laiterie
Moret Duay	Nicolas Gladys	Salvan	Bovins
Borgeat	Grégory	Vernayaz	Œufs, bovins, grandes cultures, arboriculture
Mottiez	Cédric	Evionnaz	Arboriculture
Besse	Mélanie	Martigny-Combe	Viticulture
Pillet	Colin	Martigny-Combe	Maraîchage
Mottiez	Stéphanie	St-Maurice	Vaches laitières

Tableau 2: Liste des entretiens avec des agriculteur.ices. P. Roulier, 2025.

Enfin, six d'**entretiens semi-directifs** ont été menés auprès d'acteur.ice.s institutionnel.le.s et de représentant.e.s du territoire (cf. annexes 3-6 et Tableau 3). Ces échanges ont permis de **recueillir des points de vue locaux sur les enjeux agricoles et les circuits courts**.

NOM	PRENOM	FONCTION
Fournier	Romain	Conseiller communal en charge de l'agriculture à Finhaut
Giroud	Mathieu	Conseiller communal en charge de l'agriculture à Salvan
Fournier	Sabine	Conseillère communale en charge de l'agriculture à Vernayaz
Turin	Émile	Conseiller agricole à l'Office cantonal de l'économie animale et des grandes cultures
Pignat	Luc	Directeur du PVT
Premand	Héline	Cheffe de projet <i>Économie durable</i> au PVT

Tableau 3: Liste des entretiens avec des acteur.ice.s institutionnel.le.s. P. Roulier, 2025.

Les éléments recueillis ont été synthétisés sous forme d'une **analyse SWOT**, afin d'identifier les principaux leviers d'action pour le développement des circuits courts dans la vallée.

5.2. L'outil d'analyse SWOT

Dans le cadre de cette recherche, l'analyse de l'ensemble des entretiens est réalisée à l'aide de la **méthode SWOT**. Cette méthode a été développée dans les années 1960 par Albert Humphrey et William Albert Dettmer. Elle permet **d'identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces associées à une entité ou un projet donné**. Initialement, elle était destinée à évaluer le positionnement concurrentiel des entreprises, mais elle s'est depuis élargie à d'autres contextes, notamment l'évaluation des projets, des politiques publiques et des initiatives individuelles (Lanore, 2023). On observe dans la littérature qu'elle s'applique également à l'analyse des dynamiques territoriales et organisationnelles (Halla, 2007; Comino & Ferretti, 2016; Khalifipour et al., 2012).

L'analyse SWOT est un outil stratégique permettant de déterminer les options offertes dans un domaine d'activité en fonction des facteurs internes et externes qui influencent son développement. Son objectif principal est d'aider à la prise de décision en évaluant les forces et faiblesses internes ainsi que les opportunités et menaces externes (Commission européenne, 2004)

L'analyse SWOT repose sur quatre éléments clés :

1. **Forces** (*Strengths*) : Ce sont les facteurs internes positifs qui constituent un avantage compétitif. Ils peuvent inclure des compétences spécifiques, des ressources uniques, une bonne réputation ou une expertise reconnue.
2. **Faiblesses** (*Weaknesses*) : Il s'agit des facteurs internes négatifs qui peuvent entraver la performance de l'organisation ou du projet. Cela peut inclure des lacunes en matière de compétences, un manque de ressources, des processus inefficaces ou une culture organisationnelle problématique.
3. **Opportunités** (*Opportunities*) : Ces facteurs externes positifs offrent des possibilités d'amélioration et de croissance. Ils peuvent inclure des évolutions favorables du marché, des avancements technologiques ou des changements réglementaires bénéfiques.
4. **Menaces** (*Threats*) : Ce sont les facteurs externes négatifs qui peuvent poser un risque pour l'organisation ou le projet. Parmi eux figurent la concurrence, les crises économiques, les contraintes réglementaires et les évolutions sociétales.

L'utilisation de la matrice SWOT pour analyser les entretiens repose sur un classement des informations recueillies selon les quatre dimensions de l'analyse. Cela permet une structuration claire des données et une interprétation facilitée des résultats (Lanore, 2023).

Si la grille d'analyse SWOT a été appliquée de manière relativement fidèle au cadre théorique pour l'analyse des discours agricoles, une approche plus souple a été adoptée pour le traitement des entretiens avec les acteurs institutionnels. Leurs discours

ont principalement été classés selon qu'ils mettaient en évidence des **leviers** ou des **freins** au développement des circuits courts. Par ailleurs, dans les deux cas, certains éléments particulièrement pertinents au regard des questions de recherche ont été extraits et cités textuellement, même s'ils ne s'intégraient pas directement dans la matrice SWOT.

6. Le territoire d'étude

Le **Parc naturel régional de la Vallée du Trient** « de l'Arpille à la Cime de l'Est » regroupe sept communes (Figure 3): Trient, Martigny-Combe, Finhaut, Salvan, Vernayaz, Évionnaz et Saint-Maurice et s'étend sur 22 km² (Barras et al., 2021). Si Trient, Finhaut, Salvan et Vernayaz et une petite partie de Martigny-Combe sont dans la Vallée du Trient, ce n'est pas le cas d'Évionnaz (bien que la majeure partie du territoire non-habité de la commune soit le plus facilement accessible depuis la Vallée du Trient, notamment Salanfe) et Saint-Maurice. Il s'agit donc de ne pas mélanger le Parc naturel régional de la Vallée du Trient (PVT), qui constitue l'ensemble de notre territoire étudié, et la Vallée du Trient (VT). S'étendant de la plaine du Rhône (Vernayaz, Saint-Maurice, Évionnaz) jusqu'aux communes de montagne (Trient, Finhaut, Salvan) et passant par les coteaux de Martigny-Combe, le périmètre du PVT comprend des paysages de plaine, de moyenne montagne et de haute montagne.

Ce chapitre vise à offrir une compréhension globale du territoire étudié. Il commencera par une présentation des principales **caractéristiques naturelles** qui façonnent le PVT (6.1). Ensuite, il abordera les **dynamiques démographiques, économiques et politiques** qui structurent le fonctionnement du territoire (6.2). Enfin, l'attention sera portée sur l'**agriculture**, thématique centrale de ce travail (6.3).

6.1. Un territoire de contrastes naturels et d'occupation humaine restreinte

Le **territoire** PVT est caractérisé par de fortes variations topographiques et climatiques ainsi qu'une grande richesse culturelle et écologique (Crémel et al., 2024). La diversité des paysages du PVT se reflète dans sa géologie et sa géomorphologie. La vallée repose sur les massifs du Mont-Blanc et des Aiguilles-Rouges, majoritairement composés de roches magmatiques et métamorphiques, avec des roches sédimentaires issues de la nappe de Morcles au nord d'Émosson, de Salanfe et de Susanfe, formées durant le cycle alpin (Barras et al., 2021). Le territoire présente deux branches principales du Trient : l'une prenant sa source côté français, l'autre au glacier du Trient. La vallée comporte des pentes abruptes sur le versant droit, tandis que le versant gauche, plus découpé, accueille des villages comme Finhaut et Salvan, souvent situés au-delà de 1000 m d'altitude (Perriard-Volorio, 1996).

Le **climat** du PVT s'inscrit dans une zone de transition entre le climat océanique du Chablais et le climat continental sec du Valais central. Philippe Werner (1988) classe la région de la Vallée du Trient dans la zone climatique 2, soumise à des précipitations plus importantes que le Valais central. Toutefois, la basse vallée est partiellement abritée par les Aiguilles Rouges (Kozlik, 2006). Le rayonnement solaire y varie selon l'exposition des versants, ce qui contribue à la diversité paysagère et à la richesse de la biodiversité.

Le PVT s'étend sur deux régions biogéographiques, celles du versant nord des Alpes et des Alpes centrales. « Les régions biogéographiques sont établies sur la base de modèles de répartitions floristiques et faunistiques et sont utilisées pour la mise en place de projets dans le domaine de la protection de la nature » (Barras et al., 2021, p. 19). La diversité géologique, géomorphologique et climatique du territoire favorise une biodiversité remarquable. Il abrite divers milieux naturels, allant des zones humides aux pelouses alpines, en passant par les forêts, prairies, landes et milieux rocheux. Plusieurs étages de végétation y sont présents, du collinéen au nival, avec une succession caractéristique : forêts de feuillus et pins, forêts mixtes de hêtres et sapins, puis forêts de résineux, landes et pâturages d'altitude (Crémel et al., 2024).

Le PVT est constitué d'une part importante de **paysages naturels**. Son territoire est constitué principalement de surfaces boisées et de surfaces improductives telles que des étendues d'eau, des zones humides, des surfaces sans végétation, des surfaces herbacées improductives ou encore des glaciers. L'**agriculture** occupe 10% de la surface du Parc et les habitations et infrastructure 3% (Barras et al., 2021). L'habitat se concentre principalement en plaine dans les communes d'Évionnaz, de Vernayaz, de Martigny-Combe et de Saint-Maurice. Dans toutes les communes, la part de surface agricole est relativement faible (Barras et al., 2021). Le tableau 4 détaille l'utilisation du sol dans les sept communes du Parc.

Commune	Surface totale en km ²	Surface d'habitat et d'infrastructure en %	Surface agricole en %	Surface boisée en %	Surface improductive en %
<i>Trient</i>	39,6	0,9	10,2	33,9	54,9
<i>Finhaut</i>	22,8	2,6	2,7	30,6	64,0
<i>Salvan</i>	53,5	1,9	6,1	28,5	63,5
<i>Vernayaz</i>	5,6	18,6	12,4	55,9	13,1
<i>Evionnaz</i>	48,1	2,2	11,0	19,3	67,5
<i>Saint-Maurice</i>	14,9	16,7	17,0	45,6	20,8
<i>Martigny-Combe</i>	37,4	3,6	13,4	65,2	17,9

Tableau 4: Répartition des surfaces du PVT par commune. OFS, 2021. P. Roulier, 2025.

La répartition des surfaces met en évidence plusieurs spécificités du territoire du Parc. Tout d'abord, l'occupation par l'habitat et les infrastructures est faible, ne couvrant que 3 % du territoire total. Ce faible taux illustre le caractère typiquement montagnard du Parc, marqué par de vastes étendues improductives. Ces caractéristiques sont d'ailleurs une condition pour être un Parc naturel régional. L'habitat est principalement concentré

en plaine, notamment dans les communes d'Évionnaz, Vernayaz, Martigny-Combe et Saint-Maurice, cette dernière étant le principal centre urbain du Parc. La part des surfaces agricoles reste limitée en raison du relief escarpé et du caractère forestier des communes de montagne, où les forêts et les zones improductives dominent le paysage. Ces espaces boisés sont particulièrement présents à Martigny-Combe et Vernayaz, où ils recouvrent plus de la moitié de la surface communale. Cette richesse forestière est mise en valeur par deux réserves naturelles, Bois-Noir et Arpille, qui s'étendent sur près de 1'400 hectares. Enfin, on note la prédominance des surfaces improductives, qui représentent plus de la moitié du territoire (52 %). Cette diversité topographique et climatique influence la présence d'éléments biologiques et la répartition des activités agricoles.

6.2. Dynamiques humaines, économiques et politiques du territoire

Cette section propose une lecture transversale du territoire du PVT à travers l'analyse de ses dynamiques humaines, économiques et politiques. L'objectif est de mieux comprendre les caractéristiques socio-spatiales qui influencent les usages du sol, les mobilités, ainsi que les formes d'organisation économique et institutionnelle à l'échelle locale. La première sous-section traite des questions de **mobilité** et d'accessibilité (6.2.1). Elle est suivie par un examen des **évolutions démographiques** dans les sept communes du parc (6.2.2). La **structure économique** (6.2.3) du territoire est ensuite analysée. Enfin, la dernière sous-section aborde **l'organisation politique** (6.2.4) et institutionnelle, en lien avec le système fédéral suisse et les spécificités communales du canton du Valais.

6.2.1. Mobilité et accessibilité

La ligne ferroviaire à crémaillère Martigny-Le Châtelard, inaugurée en 1906 a fortement contribué à l'ouverture de la vallée au 20^e siècle. Ce chemin de fer a joué un rôle majeur dans la sortie de l'isolement de la vallée, stimulant le tourisme et l'économie locale (Perriard-Volorio, 1996). L'agriculture y trouva aussi quelques bénéfices. Les transports de bétail et de produits pouvaient désormais se faire par le train (Sauthier, 1953). Aujourd'hui, le PVT occupe une position stratégique en matière de mobilité. Le territoire est traversé par plusieurs axes routiers majeurs, dont la route du Grand-Saint-Bernard et la route de la Forclaz (Barras et al., 2021). On peut toutefois relever une particularité notable dans ce réseau routier : **il n'existe pas de liaison directe entre Salvan et Finhaut**. Cette absence constitue un frein au développement de Finhaut et de Trient. L'accès routier à ces deux villages doit en effet se faire par le col de la Forclaz, ce qui influence fortement la mobilité pendulaire dans la région (Traject, 2024).

6.2.2. Dynamiques démographiques

En 2019, l'état de la population dans les 7 communes du PVT est le suivant :

Commune	Population		
	Habitants	Variation en %	Densité de la population par km ²
	2019	2010-2019	2019
<i>Trient</i>	165	12,2	4
<i>Finhaut</i>	372	-6,5	16
<i>Salvan</i>	1'416	20,8	26
<i>Vernayaz</i>	1'874	5,9	335
<i>Evionnaz</i>	1'305	16,7	27
<i>Saint-Maurice</i>	4'556	4,9	305
<i>Martigny-Combe</i>	2'292	4,2	61

Tableau 5: Démographie, par communes du PVT. OFS, 2021. P. Roulier, 2025.

Le tableau 5 présente un aperçu démographique des sept communes du PVT en 2019, en mettant en évidence des disparités notables en termes de population, de dynamique de croissance et de densité. Saint-Maurice se distingue par sa taille, avec 4'556 habitant.e.s, représentant la commune la plus peuplée du territoire, suivie par Martigny-Combe et Vernayaz. À l'opposé, Trient, avec seulement 165 habitant.e.s, illustre un profil très rural et faiblement peuplé. Entre 2010 et 2019, la croissance démographique varie considérablement : Salvan affiche la plus forte hausse (+20,8 %), tandis que Finhaut est la seule commune à avoir connu un recul de sa population (-6,5 %). La densité de population révèle également des écarts significatifs, avec des valeurs très élevées à Vernayaz (335 habitant.e.s/km²) et à Saint-Maurice (305 habitant.e.s/km²), traduisant une urbanisation plus marquée, en contraste avec Trient, dont la densité est extrêmement faible (4 habitant.e.s/km²).

6.2.3. Une économie plurielle dominée par le tourisme et les services

Si la première **pratique économique du territoire du PVT** fut l'agriculture (cf. Section 6.3), la région a connu une diversification progressive de ses activités économiques. Dès le 19^e siècle, l'économie locale s'est élargie à l'industrie extractive (ardoise, glace, bois, cristaux), à de petites manufactures (tabac, charbon, briqueterie) et à l'industrialisation

en plaine, notamment à Vernayaz, Saint-Maurice et Évionnaz (Perriard-Volorio, 1996 ; Commune de Vernayaz, s.d. ; Le Confédéré, 1961 ; Monnet, 2004). Parallèlement, l'exploitation de l'énergie hydraulique est devenue centrale au 20^e siècle avec la construction de plusieurs barrages (Barberine, Salanfe, Vieux-Emosson, Emosson), apportant emplois et revenus aux communes (Kaiser, 2017 ; Perriard-Volorio, 1996).

De tous les domaines économiques, la région mise principalement sur le **tourisme**. Le tourisme alpin connaît un essor dès le 18^e siècle, avec la montée en popularité des explorations et des ascensions alpines. D'abord simple lieu de passage, la vallée du Trient devint une destination prisée dès la fin du 19^e siècle. La construction de routes et d'hôtels attira une clientèle aisée, notamment anglaise. L'apogée du tourisme se situa entre 1885 et 1914, avant un déclin marqué par la Première Guerre mondiale et la crise économique des années 1930. Après la Seconde Guerre mondiale, Salvan se reconvertit partiellement dans les sports d'hiver avec la station des Marécottes (Gardelle & Gardelle, 1988). Toutefois, l'essor de l'automobile et l'évolution des tendances touristiques eurent raison de l'hôtellerie traditionnelle. Malgré cette baisse d'attractivité, la vallée chercha à promouvoir un tourisme doux axé sur la randonnée et la valorisation du patrimoine. Aujourd'hui, de nombreux anciens hôtels ont été transformés en résidences secondaires, en appartement ou en infrastructures collectives (Perriard-Volorio, 1996).

Au-delà du poids historique et actuel du tourisme, **l'économie du PVT** se caractérise par une pluralité d'activités réparties entre les communes de montagne et les zones de plaine. Cette diversité reflète les spécificités territoriales du parc et la manière dont les ressources naturelles, les savoir-faire locaux et les infrastructures façonnent les dynamiques économiques. L'examen de la structure de l'emploi permet ainsi de mieux comprendre l'organisation sectorielle de l'économie locale, ses disparités spatiales et les complémentarités entre les différents pôles d'activité. Le tableau 6 en offre une synthèse chiffrée par commune et par secteur.

Commune	Total des emplois	Secteur primaire [%]	Secteur secondaire [%]	Secteur tertiaire [%]
<i>Trient</i>	62	6.5	16.1	77.4
<i>Martigny-Combe</i>	653	12.3	13.6	74.1
<i>Finhaut</i>	111	5.4	7.2	87.4
<i>Salvan</i>	307	2.9	15.3	81.8
<i>Vernayaz</i>	748	2	34.9	63.1
<i>Evionnaz</i>	672	2.4	65.8	31.8
<i>Saint-Maurice</i>	1967	1.5	15.6	82.9
Total	4520	3.5	25.7	70.8

Tableau 6: Répartition des emplois disponibles par commune et par secteur économique en 2018. OFS, 2021. P. Roulier, 2025.

La majorité des emplois se concentre à Saint-Maurice. De manière générale, les principales zones d'emploi se situent en plaine, notamment à Saint-Maurice, Évionnaz, Vernayaz ainsi que sur les coteaux à Martigny-Combe. À mesure que l'on gagne en altitude, l'offre d'emploi diminue, devenant très faible à Trient. **L'économie du PVT est**

largement dominée par le secteur tertiaire, qui représente près des trois quarts de l'activité économique de la région. Ce secteur est prédominant dans toutes les communes, à l'exception d'Évionnaz, qui se distingue par une forte présence industrielle. Le secteur primaire, quant à lui, est faiblement représenté dans l'ensemble du territoire, bien qu'il soit légèrement plus important à Martigny-Combe, en lien avec la présence significative de la viticulture.

S'il reste peu représenté dans la structure économique actuelle, le **secteur primaire** représente une composante essentielle de l'identité du territoire. Ce thème fera l'objet d'un développement spécifique dans une section ultérieure (6.3). Avant cela, il convient d'examiner les dynamiques **politiques** et institutionnelles qui encadrent l'organisation du Parc naturel régional de la Vallée du Trient. Le fonctionnement du système fédéral suisse, ainsi que le rôle des différents échelons de gouvernance, influencent en effet directement les choix en matière d'aménagement, de gestion des ressources et de politiques agricoles.

6.2.4. Politique et gouvernance locale

Les dynamiques politiques du Parc naturel de la Vallée du Trient s'inscrivent pleinement dans **le système institutionnel suisse**. Comprendre le fonctionnement de ce système, ainsi que le rôle des différents échelons de gouvernance, permet de mieux saisir la manière dont les décisions sont prises et appliquées à l'échelle locale. Cette organisation influence directement la gestion des ressources, l'aménagement du territoire et les politiques agricoles dans les communes membres du parc.

Les 7 communes membres du PVT respectent l'organisation politique de la Suisse. Elles sont soumises **au système fédéral**. Le fédéralisme constitue un principe fondamental du système politique suisse. L'État suisse repose sur une organisation à trois niveaux politiques : les communes, les cantons et la Confédération. Les communes et les cantons exercent des compétences spécifiques en fonction du principe de subsidiarité. Ce dernier régit la répartition des responsabilités entre les différentes entités politiques et garantit une certaine autonomie aux niveaux inférieurs de gouvernance. En effet, le principe de subsidiarité, au cœur du fonctionnement fédéral suisse, implique que les décisions doivent être prises à l'échelon le plus proche des citoyen.ne.s, dans la mesure où cet échelon est capable de les assumer. Ainsi, les communes exercent de manière autonome les compétences qui leur sont conférées par le droit cantonal et fédéral. Lorsque ces dernières ne peuvent plus remplir certaines tâches de manière indépendante, les cantons interviennent. Enfin, lorsque les cantons ne sont plus en mesure d'assurer certaines missions, la Confédération prend le relais. Cette dernière est également responsable des tâches nécessitant une harmonisation à l'échelle nationale. Les cantons disposent d'une large autonomie et sont considérés comme égaux devant la Constitution fédérale. Les cantons exercent leur autorité dans des domaines clés tels que l'élaboration de leur budget, l'organisation de leur système politique et la gestion de la fiscalité, puisqu'ils ont la capacité de lever des impôts (Kriesi, 1998).

Les communes représentent le niveau politique le plus décentralisé en Suisse. Elles assument des compétences qui leur sont déléguées par les cantons et la Confédération. En parallèle, elles exercent des compétences propres dans plusieurs secteurs essentiels,

tels que l'éducation et la gestion des écoles, la protection sociale, l'approvisionnement en énergie, les infrastructures, **l'aménagement du territoire** et la fiscalité locale. En Valais, les communes se structurent selon plusieurs modèles, selon leur taille et leur histoire. Les communes sont dotées d'un conseil communal, qui fonctionne comme un exécutif. Le législatif est soit organisé en un conseil général ou en une assemblée primaire dans laquelle les citoyens peuvent s'exprimer directement. Le conseil général est composé de représentants élus qui prennent les décisions au nom de la population, tandis que l'assemblée primaire permet à tous les citoyens de participer eux-mêmes aux décisions.

Les communes membres du PVT présentent des modèles de gouvernance variés : Trient, Finhaut, Vernayaz, Evionnaz et Martigny-Combe et Salvan sont administrées par un **Conseil communal**, qui gère les affaires locales et une assemblée primaire est l'organe délibérant. Cette structure permet une participation démocratique plus large sur les décisions locales, notamment en matière d'aménagement du territoire et d'environnement. Saint-Maurice, commune la plus urbaine, possède une administration plus importante avec également un Conseil communal mais le pouvoir législatif est assuré par un **Conseil général**, composé de 30 membres.

6.3. L'agriculture

L'histoire agricole du PVT est profondément liée à l'environnement montagnard exigeant de la VT. À travers les siècles, les habitant.e.s ont su adapter leurs pratiques à un relief abrupt, un climat rigoureux et des ressources limitées. L'agriculture, bien que rendue difficile par ces contraintes, a constitué le pilier de l'économie locale et de l'organisation sociale. Cette histoire est marquée par une lutte constante pour la subsistance, mais aussi par une capacité remarquable à tirer parti d'un territoire considéré, depuis longtemps, comme peu propice à l'agriculture.

6.3.1. Les conditions agricoles du territoire

La VT est caractérisée par un relief escarpé et une altitude élevée, avec des villages situés pour la plupart au-delà de 1000 m. Les terres agricoles s'étendent entre 900 m et 2400 m, intégrant les pâturages d'altitude. Au cours de l'histoire, cette situation a imposé des conditions de vie particulièrement difficiles aux habitant.e.s (Perriard-Volorio, 1996). Dès l'entrée de la vallée, à Vernayaz, les gorges du Trient marquent l'accès à un territoire décrit comme « une vallée sauvage et rocheuse peu propice à l'agriculture » (OFAG, Département de l'économie publique, 1983, p. 28). Les conditions de vie y étaient rudes et la subsistance reposait sur un travail acharné sur des terrains souvent arides et pentus (Gardelle & Gardelle, 1988). Pourtant, **l'agriculture constitue le fondement économique de la région** : historiquement, chaque famille possédait ses champs et son bétail. Durant l'été, les pâturages de montagne accueillent le bétail, tandis que l'hiver les animaux sont gardés dans les fermes de la vallée. (Perriard-Volorio, 1996).

Au fil du temps, l'agriculture sur le territoire du PVT s'est développée en fonction des facteurs naturels et de l'altitude. Pendant longtemps la plaine du Rhône est restée exposée aux risques d'inondation par le Rhône. Avec son **endiguement** au cours du 19^e siècle, son sol fertile devient un lieu propice à l'agriculture maraîchère et à l'arboriculture (de Torrenté & de Kalbermatten, 1964). En s'élevant sur les pentes

ensoleillées de Martigny-Combe jusqu'à l'Arpille, les vignobles occupent les zones cultivables de la moyenne montagne. À mesure que l'on monte vers l'étage montagnard, les châtaigneraies, hêtraies et chênaies cèdent progressivement la place aux résineux et à l'apparition de forêts mixtes. Les forêts, leurs sols et leurs produits ont, par le passé, constitué une ressource essentielle pour les habitant.e.s, leur permettant de construire leurs habitations, de se nourrir, de faire paître leur bétail, de se chauffer, de chasser, etc. Au pied du Mont, à Vernayaz par exemple, on trouve un exemple de gestion traditionnelle sous forme de pâturages boisés : une châtaigneraie en verge, exploitant le sol profond du fond de vallée (Crémel et al., 2024).

Les terres les plus favorables à la culture se trouvent principalement sur les replats du versant gauche de la vallée, bien exposés au sud. Salvan bénéficie d'un microclimat qui permet la culture du seigle, de l'avoine et du blé, ainsi que celle des pommiers et cerisiers. Ailleurs, l'agriculture se limite souvent à la culture de la pomme de terre, des légumes dans les jardins familiaux et de quelques céréales. Des arbres fruitiers, des champs de fèves et des cultures de subsistance complètent ce paysage agricole. La fenaïson représente l'une des activités agricoles les plus essentielles et éprouvantes de la vallée du Trient. Pour faire face à un hiver de près de six mois, les habitant.e.s doivent constituer d'importantes réserves de foin, exploitant chaque parcelle d'herbe, y compris sur des pentes abruptes et dangereuses. Dès le 18^e siècle, les autorités religieuses tentent d'interdire la récolte dans les zones les plus risquées en raison des accidents fréquents (Perriard-Volorio, 1996).

Malgré des conditions extrêmes, la vallée du Trient vit longtemps en quasi-autarcie. Même le vin de table provient des vignes que les habitants de Trient et de Vallorcine cultivent à Plan-Cerisier, à Martigny-Combe. Cette autosuffisance témoigne de l'ingéniosité et du labeur constant des populations locales (Gougler, 2024). **À partir du 20^e siècle, la désertion des campagnes entraîne une transformation du paysage agricole.** Ce phénomène s'inscrit dans une dynamique plus large de mutation des systèmes agricoles alpins, où les structures familiales et communautaires s'adaptent aux évolutions socio-économiques et aux nouvelles opportunités économiques.

6.3.2. Le secteur agricole aujourd'hui

Le **secteur agricole** représente une proportion similaire dans toutes les communes du Parc, variant entre **2%** et **5% des emplois**. La distinction entre les territoires réside principalement dans le type de pratiques agricoles, qu'elles soient intensives ou extensives (Barras et al., 2021). 173 personnes sont employées dans l'agriculture, la sylviculture ou la chasse, ce qui représente 3,5% de l'emploi total sur le territoire du Parc.

Le tableau 7 présente l'évolution du nombre d'exploitations agricoles par commune de 1980 à 2024. Au total, 113 exploitations ont disparu depuis 1980.

	1980	1985	1990	1996	2000	2005	2010	2015	2020	2024
Trient	7	3	2	2	1	2	2	1	1	1
Finhaut	9	12	9	4	3	3	3	3	2	2
Salvan	7	10	10	8	9	7	7	5	5	5
Vernayaz	17	20	12	6	6	6	8	7	4	5
Évionnaz	9	9	7	5	4	4	7	5	5	3
Saint-Maurice	21	22	23	15	11	10	12	10	7	7
Martigny-Combe	84	57	49	45	25	25	25	21	18	18
Total	154	133	112	85	59	57	64	52	42	41

Tableau 7 : Évolution du nombre d'exploitations dans le PVT (1980-2024). OFS, 2025. P. Roulier, 2025

Dans le contexte économique du PVT, **l'agriculture occupe une place modeste en termes d'emplois mais elle constitue une activité structurante dans certaines communes**. L'agriculture dans la vallée se caractérise par une forte diversité des pratiques, allant de l'élevage extensif en montagne à certaines formes plus intensives dans les zones de plaine. Ces pratiques sont étroitement liées aux conditions environnementales du territoire, mais aussi aux choix socio-économiques opérés localement. Si l'histoire de l'agriculture dans la vallée est marquée par une lente régression des surfaces cultivées, le contexte actuel appelle à une relecture de son rôle, non plus uniquement comme secteur productif, mais comme acteur clé du développement territorial durable. Dans cette optique, **l'agriculture reste un vecteur d'aménagement du territoire, de résilience écologique et de cohésion sociale** dans les communes du PVT.

7. Le Parc naturel régional de la Vallée du Trient

Le PVT constitue à la fois **le territoire d'étude de ce travail** et **l'un des acteurs étudiés**. Cette recherche a été menée en étroite collaboration avec l'équipe du Parc, dont l'expertise, les documents de travail et les projets en cours ont nourri la réflexion. Avant de s'intéresser plus précisément à **la genèse** et au **fonctionnement** du PVT, il convient de replacer ce dernier dans le contexte plus large des **parcs naturels** en Suisse.

7.1. Les parcs naturels en Suisse

Selon la révision partielle de la Loi fédérale sur la protection de la nature (LPN) en 2006, qui établit et définit les Parcs d'importance nationale, incluant la catégorie des Parcs naturels régionaux (Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) du 1^{er} juillet 1966, RS 451, article 23e à 23i), ces espaces sont conçus pour concilier le développement régional et la préservation des écosystèmes ainsi que des paysages (Message du Conseil fédéral concernant la révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN), 23 février 2005)¹⁰. L'objectif est d'instaurer un équilibre entre la conservation du patrimoine naturel et les activités humaines. Le Parc naturel régional (PNR) incarne ainsi une approche renouvelée des relations entre l'être humain et la nature, dans laquelle les activités humaines contribuent pleinement au maintien des qualités écologiques du territoire (Réseau des parcs suisses, s. d.).

¹⁰ FF 2005 2021

En mobilisant les acteur.ice.s locaux.ales et régionaux.ales dans une approche ascendante (bottom-up), c'est-à-dire initiée par les habitant.es, le PNR a pour vocation de préserver et de valoriser le patrimoine culturel et naturel, de favoriser un développement durable et de promouvoir l'éducation ainsi que la sensibilisation à l'environnement (Réseau des parcs suisses, s. d.).

7.2. Genèse et historique du PVT

Le projet de création du Parc naturel régional de la Vallée du Trient (PVT) trouve son origine dans l'initiative conjointe de sept communes : Évionnaz, Finhaut, Martigny-Combe, Saint-Maurice, Salvan, Trient et Vernayaz, souhaitant développer un cadre régional reconnu pour son engagement en faveur du développement durable. Cette volonté s'est traduite par une forte implication des habitant.e.s et une démarche collective visant à relever ensemble les défis environnementaux et socio-économiques à venir. Dès 2018, les communes concernées ont initié une étude de faisabilité afin d'évaluer le potentiel de la région en vue de la création du parc. Cette phase a abouti à l'élaboration d'un plan de gestion et d'un programme de projets pour la mise en place effective du PVT. La demande au canton et à la Confédération s'est faite en juin 2021 (Barras et al., 2021).

Ensuite, la mise en place du PVT s'est étendue sur une période de trois ans (2022-2024). L'année 2022 a marqué le début de la phase dite « de candidature » et a été consacrée à l'établissement des structures administratives et des organes de gouvernance du Parc ainsi qu'au lancement de 41 projets. L'année 2023 a marqué l'entrée dans une phase active de réalisation de projets et d'organisation d'événements, ainsi que la préparation du nouveau plan de gestion 2025-2028 et de la charte 2026-2035. Notamment, 2023 s'est terminée par une phase participative d'appel à projets pour le cycle suivant (2025-2028). En 2024, les efforts se sont concentrés sur la mise en œuvre des initiatives proposées et sélectionnées durant la phase précédente et sur la communication en vue de la votation populaire du 9 juin 2024 (Favre et al., 2024).

Le projet de Parc a été largement soutenu par la population lors de la votation du 9 juin 2024. À cette occasion, 84 % des votant.e.s des communes concernées se sont prononcés en faveur du contrat de parc, qui engage pour dix ans les communes impliquées auprès de l'Association du Parc naturel régional de la Vallée du Trient. Le « oui » l'a emporté dans l'ensemble des sept communes, avec des résultats très favorables : Évionnaz (84 %), Finhaut (84 %), Martigny-Combe (79 %), Salvan (84 %), Saint-Maurice (87 %), Trient (81 %) et Vernayaz (87 %). Ce fort soutien populaire témoigne de la qualité du projet ainsi que de l'implication active des collectivités, des habitant.e.s, des associations et des partenaires locaux. Cette mobilisation a conduit à une reconnaissance officielle : le 1er mai 2025, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a attribué au Parc naturel régional de la Vallée du Trient le label « Parc d'importance nationale ». Cette désignation est valable pour une durée de dix ans, jusqu'au 31 décembre 2035 (Parc Naturel Régional Vallée du Trient, s. d.).

7.3. Organisation et cadre légal

Les communes ont opté pour une structure juridique sous forme **associative**. Cette approche vise à favoriser la participation active des habitant.e.s ainsi que des divers

acteur.ice.s locales.aux, garantissant ainsi un développement démocratique du Parc (Barras et al., 2021).

La gouvernance du Parc naturel régional repose sur plusieurs organes assurant la gestion stratégique et opérationnelle (Figure 10). L'Assemblée générale, composée de tous les membres de l'association, est l'organe suprême de l'association. Elle en approuve la politique générale. Le comité directeur est l'organe décisionnel du PVT. Il est composé d'un représentant par commune membre. Le Comité assure la gestion du Parc en élaborant les programmes d'activités et le budget. L'organe de révision effectue la vérification des comptes et rédige un rapport annuel. Les commissions sont des organismes de suivi et d'expertise dans les différents projets du parc. L'organe de gestion regroupe la direction et les collaborateur.ice.s permanent.e.s du PVT. Il est responsable de la direction opérationnelle et administrative du PVT. Il gère les projets du parc et assure leur mise en œuvre (Barras et al., 2021; Favre et al., 2024).

Organigramme 2022-2024

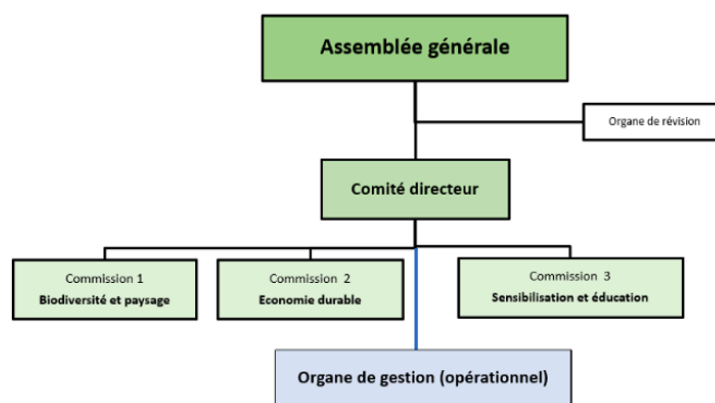


Figure 9 : Organigramme 2022-2024. Favre et al., 2024.

La Confédération et le Canton assurent 68% du financement du PVT. Les 7 communes membres apportent 19% du financement. Le reste est financé par les membres (1%), les ressources financières mobilisées (tiers et recettes propres) (12%) et les contributions matérielles (1%).

7.4. Projets du PVT

Les objectifs stratégiques du Parc ont été définis à partir d'une consultation de la population et des groupes d'intérêts dès 2020. Cela a permis d'identifier les opportunités et défis du territoire. Le comité de pilotage (COPI) a structuré ces contributions selon des critères de pertinence et de faisabilité. Ainsi, **le Parc s'articule autour de quatre axes stratégiques** : la préservation de la biodiversité et des paysages (**Biodiversité et paysage**), le développement d'un cadre de vie et d'une économie durable (**Économie durable**), la valorisation des connaissances sur le patrimoine naturel et culturel (**Sensibilisation et éducation**), ainsi que la fédération des acteurs et la promotion du territoire (**Gouvernance et communication**). Treize thèmes majeurs ont été retenus, chacun décliné en projets spécifiques constituant le programme de travail du Parc pour les trois prochaines années (Favre et al., 2024) (Figure 11).

BIODIVERSITÉ ET PAYSAGE	ÉCONOMIE DURABLE	SENSIBILISATION ET ÉDUCATION	GOVERNANCE ET COMMUNICATION
Biodiversité • Espèces rares et milieux naturels • Biodiversité en milieu urbain • Jardins naturels • Biodiversité agricole	Loisirs et tourisme durable • Jeu d'évasion digital • Portes d'entrées et centres d'accueil • Tourisme responsable	Sensibilisation nature et environnement • Ecoles • Activités extrascolaires • Sorties expériences • Lutte contre les déchets	Gestion et qualité • Organe responsable et gestion de qualité • Demande d'attribution du label « Parc » • Moyens matériels
Patrimoine paysager • Lutte contre l'embroussaillage • Structures en bois • Châtaigneraies • Végétaux remarquables	Économie de proximité • Production locale • Économie agricole	Sensibilisation culture, patrimoine et traditions vivantes • Musées et expositions • Inventaire et découverte du patrimoine culturel immatériel • Arts et créations • Concilier traditions et modernité	Communication et marketing • Stratégie communication et mise en œuvre • Site internet
Patrimoine bâti • Patrimoine bâti agricole • Murs en pierres sèches et murgères • Des murs plus vrais que nature • Valorisation du patrimoine militaire	Mobilité durable • Mobilité durable	Recherche et sciences participatives • Recherche • Sciences participatives	Partenariats et collaborations • Journée du Parc • Partenariats et travail en réseau
	Ressources naturelles et énergie • L'eau du Parc • Ressources et énergie		

Figure 10: Projets 2025-2028 du PVT. Parc Naturel Régional Vallée du Trient, 2025. P. Roulier, 2025.

PARTIE III : DYNAMIQUES LOCALES DES CIRCUITS COURTS ET RÉALITÉS AGRICOLES : ENTRE CONTRAINTES ET POTENTIELS

La partie suivante présente les principaux résultats issus de l'enquête de terrain. Dans un premier temps, les éléments ressortant des entretiens seront exposés. Ces **résultats** seront ensuite mis en perspective et analysés dans la **discussion** qui suit.

8. Pratiques agricoles et circuits courts : résultats de l'enquête de terrain

Dans ce chapitre consacré aux **résultats**, les éléments issus du questionnaire et des entretiens menés avec les **agriculteur.ice.s** (8.1, 8.2, 8.3, 8.4 et 8.5) seront tout d'abord présentés, mettant en lumière leurs besoins, leurs perceptions et leur rapport aux circuits courts. Dans un second temps, les résultats des entretiens réalisés avec les **acteur.ice.s territoriaux.ales** (communes, canton, Parc naturel régional) sont présentés (8.6), afin de comprendre leur positionnement, leurs initiatives et les leviers qu'ils peuvent mobiliser pour soutenir ces dynamiques.

8.1. Portrait des pratiques agricoles

L'objectif de cette section est d'offrir un aperçu des pratiques agricoles actuelles, de leur diversité, ainsi que de la place occupée par les circuits courts dans les modes de commercialisation.

La figure 12 vise à fournir **une vue d'ensemble des pratiques agricoles** au sein du périmètre du PVT. Elle est basée sur les réponses issues d'un **questionnaire** (Cf. Annexe 1) diffusé auprès des 45 exploitations agricoles situées sur le PVT, à partir d'une liste fournie par le Parc. Parmi ces 45 contacts, 15 questionnaires ont été distribués en mains propres ; 14 ont été retournés complétés, et une personne a indiqué être à la retraite. Une exploitation n'a pu être contactée faute d'informations. Les 29 autres exploitant.e.s ont été sollicité.e.s par voie électronique. Cette démarche a permis de recueillir une seule réponse complète, ainsi que trois retours complémentaires (deux personnes ne se considérant pas comme agriculteur.ice.s, et une personne précisant ne pas exercer dans le périmètre du Parc). Au total, ce sont donc 15 questionnaires valides qui ont permis d'alimenter les données présentées dans le graphique. Il convient de souligner le contraste important entre les réponses obtenues via contact direct et celles issues de la sollicitation numérique : tous.les les exploitant.e.s rencontré.e.s en personne ont accepté de répondre, tandis que le taux de réponse par courriel est quasi nul. Ce décalage révèle un certain rejet ou désintérêt pour les formats numériques, en cohérence avec plusieurs témoignages recueillis lors de cette enquête, dans lesquels les agriculteur.ice.s expriment leur lassitude face à la surcharge administrative et aux sollicitations répétées. Le taux global de réponse s'établit ainsi à 42,2 %. Ce chiffre modeste invite à la prudence : les données recueillies ne prétendent pas à une représentativité statistique, mais offrent une base qualitative permettant **d'esquisser**

quelques grandes lignes structurantes des pratiques agricoles dans le territoire concerné.

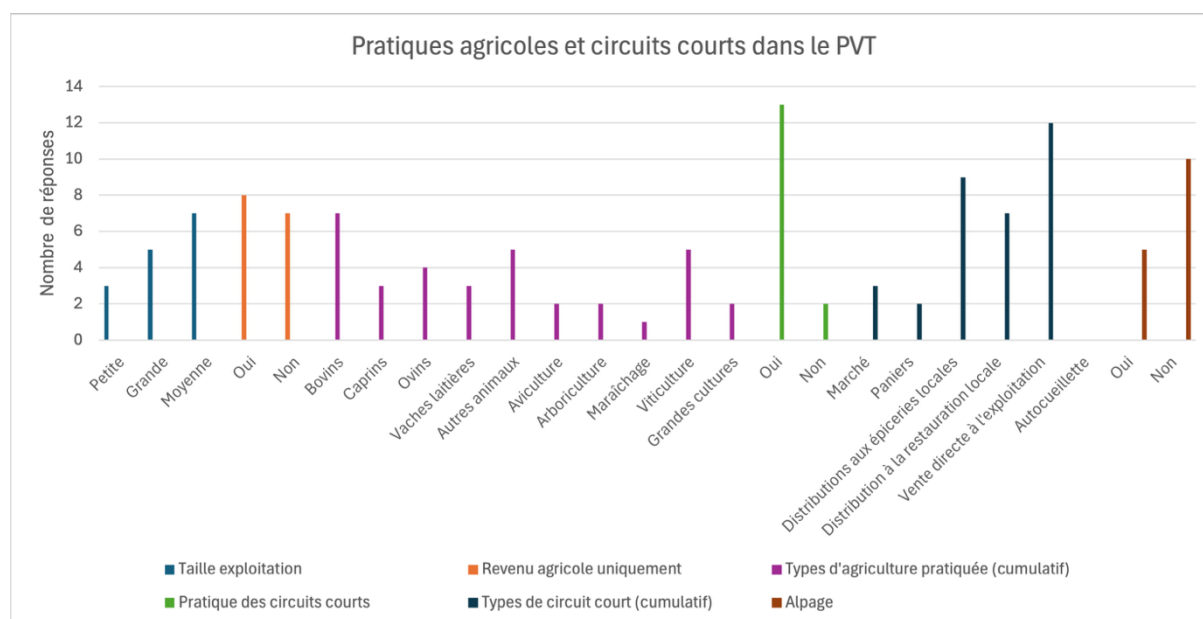


Figure 11: Pratiques agricoles et circuits courts dans le PVT. P. Roulier, 2025.

Ce digramme en barre (Figure 12) présente six thématiques différenciées par un code couleur dans la légende. Plusieurs enseignements intéressants peuvent en être tirés. Tout d'abord, près de la moitié des répondant.e.s déclarent ne pas tirer leurs revenus exclusivement de l'agriculture, ce qui illustre la fréquence des pluriactivités dans la région. S'agissant des types d'agriculture présents, on observe une diversité notable, bien que l'élevage reste majoritaire. La viticulture constitue également un secteur significatif de l'économie agricole locale. Enfin, l'élément le plus marquant ressortant de ce graphique est la **très forte adhésion aux circuits courts** : 13 exploitations sur 15 y ont recours, sous au moins une forme. La vente directe à la ferme apparaît comme la pratique la plus répandue, suivie par l'approvisionnement des épiceries locales et celui de la restauration locale.

La figure 13 recense les différentes communes concernées par l'activité agricoles des répondant.e.s.

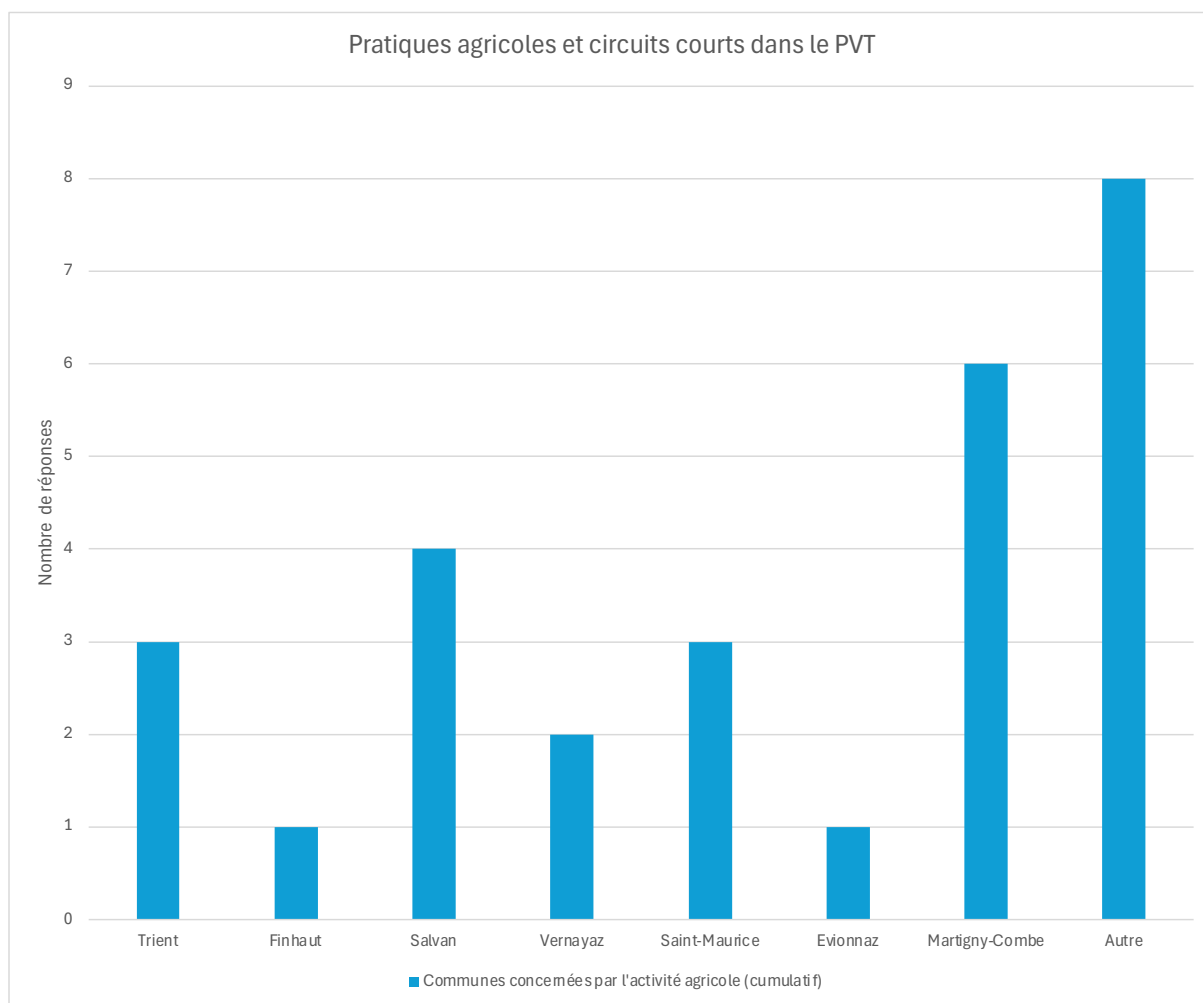


Figure 12 : Communes concernées par l'activité agricole des enquêté.e.s. P. Roulier, 2025.

La commune de Martigny-Combe se distingue comme la commune avec le plus de pratiques agricoles, en grande partie due à la forte concentration de viticulteur.ice.s sur ce territoire. On observe également une part significative de pratiques classées dans la catégorie « autres ». Cela s'explique par la présence d'exploitations situées dans le Parc mais exerçant leur activité ou une partie en dehors du territoire. De plus, il existe également des exploitations dont le siège est situé hors du PVT mais qui y exploitent certaines parcelles. Cette réalité territoriale complexe rend les analyses, notamment les inventaires, plus difficiles à interpréter.

Le tableau 8 présente les mêmes données que les figures 12 et 13 mais sous une forme **individualisée** pour chaque exploitation. Cette présentation permet notamment d'observer que la quasi-totalité des exploitations combine plusieurs canaux de distribution : vente à la ferme, marchés, commerces de proximité, ou restauration locale. Cette diversité des canaux n'est pas réservée à une seule taille de structure ou à un type d'agriculture.

N° Exploitation	1	2	3	4	5
Taille de l'exploitation	Moyenne	Petite	Grande	Grande	Moyenne
Revenu agricole uniquement	Non	Oui	Non	Non	Oui
Commune de l'exploitation	Finhaut	Martigny-Combe	Trient	Vernayaz	Saint-Maurice
Commune.s concernée.s par l'activité agricole	Finhaut Salvan	Martigny-Combe Martigny	Trient Martigny-Combe Salvan	Vernayaz	Saint-Maurice Collonges Dorénaz
Type.s d'agriculture pratiquée	Bovins Caprins Autres animaux	Arboriculture Maraîchage Pépinière	Bovins Caprins Autres animaux	Bovins Ovins Arboriculture Grande culture Pondeuses	Arboriculture Viticulture Grande culture
Pratique des circuits courts	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Types de circuit court	Vente directe à l'exploitation	Vente directe à l'exploitation Marché Système de paniers Distribution aux épiceries locales Distribution à la restauration locale	Vente directe à l'exploitation Distribution aux épiceries locales Distribution à la restauration locale	Vente directe à l'exploitation Distribution aux épiceries locales	Vente directe à l'exploitation Distribution aux épiceries locales Distribution à la restauration locale
Alpage	Oui	Non	Oui	Non	Non
N° Exploitation	6	7	8	9	10
Taille de l'exploitation	Moyenne	Grande	Petite	Moyenne	Grande
Revenu agricole uniquement	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Commune de l'exploitation	Val de Bagnes	Evionnaz	Martigny-Combe	Salvan	Saint-Maurice
Commune.s concernée.s par l'activité agricole	Val de Bagnes Salvan	Evionnaz Saint-Maurice	Martigny-Combe Savière	Salvan Vernayaz Martigny	Saint-Maurice
Type.s d'agriculture pratiquée	Bovins Caprins Vaches laitières	Bovins	Ovins Aviculture Autres animaux Viticulture	Bovins Vaches laitières Autres animaux	Vaches laitières
Pratique des circuits courts	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Types de circuit court	Vente directe à l'exploitation Distribution aux épiceries locales Distribution à la restauration locale	Vente directe à l'exploitation	Vente directe à l'exploitation Distribution aux épiceries locales	Vente directe à l'exploitation	
Alpage	Oui	Oui	Non	Non	Non
N° Exploitation	11	12	13	14	15
Taille de l'exploitation	Petite	Moyenne	Moyenne	Grande	Moyenne
Revenu agricole uniquement	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Commune de l'exploitation	Martigny-Combe	Autre	Martigny-Combe	Val de Bagnes	Martigny-Combe
Commune.s concernée.s par l'activité agricole	Martigny-Combe	Trient Martigny-Combe	Martigny-Combe	Val de Bagnes Trient	Martigny Bovernier
Type.s d'agriculture pratiquée	Viticulture	Bovins Ovins Vaches laitières Autres animaux	Viticulture	Brebis laitières	Viticulture
Pratique des circuits courts	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Types de circuit court	Vente directe à l'exploitation Marché Distribution aux épiceries locales Distribution à la restauration locale	Vente directe à l'exploitation	Vente directe à l'exploitation Système de paniers Distribution aux épiceries locales Distribution à la restauration locale	Distribution aux épiceries locales Distribution à la restauration locale	
Alpage	Non	Non	Non	Oui	Non

Tableau 8: Pratiques agricoles et circuits courts dans le PVT. P. Roulier, 2025.

Le tableau 9 offre **une vue d’ensemble des données issues de l’analyse de huit entretiens qualitatifs**, chacun portant sur une exploitation agricole distincte. Dans certains cas, deux exploitant.e.s ont participé conjointement à l’entretien. La typologie des exploitations a été établie en fonction de leur situation géographique : les exploitations situées dans la plaine du Rhône sont qualifiées de *plaine*, celles localisées à la fois en plaine et en altitude ou sur les coteaux sont classées comme *mixtes*, et enfin, les exploitations se trouvant au-dessus de 800 mètres d’altitude sont définies comme des exploitations de *montagne*.

N°Exploitation	Type Exploitation	Nombre de citations concernant l'exploitation (Total)	S	W	O	T	Nombre de citations concernant la pratique des circuits courts (total)	S	W	O	T	TOTAL
1	Mixte	51	11	9	9	22	19	11	4	3	1	70
2	Plaine	50	10	6	11	23	13	7	6	0	0	63
3	Montagne	27	10	3	5	9	14	3	1	8	2	41
4	Plaine	25	9	2	3	11	18	6	5	3	4	43
5	Montagne	20	3	1	7	9	1	0	0	1	0	21
6	Plaine	31	5	5	4	17	12	4	6	0	2	43
7	Mixte	44	11	12	5	16	11	6	0	3	2	55
8	Plaine	29	7	1	13	8	21	6	10	3	2	50
TOTAL		277	66	39	57	115	109	43	32	21	13	386

Tableau 9: Données issues des huit entretiens avec les agriculteur.ice.s. P. Roulier, 2025.

On observe une disparité notable dans le nombre de citations sélectionnées par entretien. Cette variation s'explique principalement par la quantité d'informations échangées et par la durée variable des entretiens. Les entretiens ont été structurés en deux parties : la première centrée sur l'exploitation agricole elle-même, la seconde portant sur la pratique des circuits courts ainsi que sur leur perception par les exploitant.e.s. L'analyse a permis d'extraire un total de 386 citations, dont 277 concernent les pratiques agricoles, et 109 les circuits courts.

En ce qui concerne la sphère agricole, les exploitant.e.s évoquent davantage d'éléments perçus comme des **menaces** externes (115 occurrences) que comme des **opportunités** (57 occurrences). À l'inverse, les dynamiques internes à leur pratique sont décrites avec davantage de **forces** (66) que de **faiblesses** (39). Ce contraste met en lumière une certaine confiance dans leurs compétences internes, tout en exprimant des inquiétudes face à l'environnement externe.

Par contre, s'agissant des circuits courts, les exploitant.e.s mentionnent plus souvent des **opportunités** (21 occurrences) que des **menaces** (13 occurrences), et ils identifient davantage de **forces** (43 occurrences) que de **faiblesses** (32 occurrences) associées à ce mode de commercialisation.

La figure 14 présente une ligne graduée réalisée afin d'apporter une clé de lecture supplémentaire. Elle situe les huit exploitations en fonction de leur degré d'implication dans les circuits courts, allant de la pratique la plus faible à la plus forte. Cette gradation repose sur plusieurs critères : la part du revenu tirée des circuits courts (marginale ou principale), le mode de vente (vente exclusivement à la ferme, ou également à de petits magasins ou à la restauration), la collaboration avec de grandes structures (telles que Fenaco, Vianco, etc.), ainsi que l'expédition éventuelle de marchandises hors du canton.

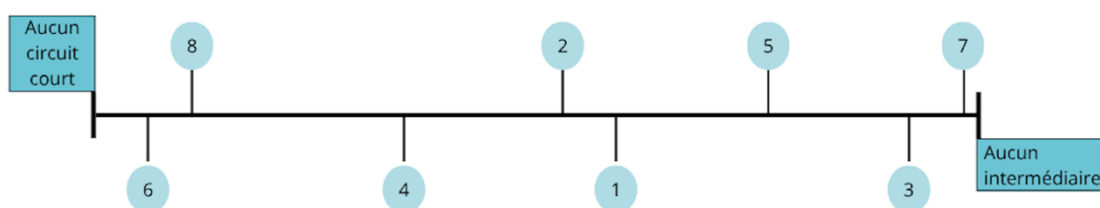


Figure 13: Classement des exploitations étudiées selon leur degré de pratique des circuits courts. P. Roulier, 2025.

Le croisement entre la ligne graduée du niveau de pratique des circuits courts et les données présentées dans le tableau 9 permet de souligner l'absence de corrélation systématique entre l'intensité du discours sur les circuits courts et leur mise en œuvre concrète au sein des exploitations. Autrement dit, la quantité d'informations échangées au sujet des circuits courts lors des entretiens ne reflète pas nécessairement le degré effectif de leur intégration dans les pratiques agricoles.

Par exemple, l'exploitation 5, bien que positionnée parmi les plus engagées sur la ligne de circularité, a peu évoqué les circuits courts lors de l'entretien (1 citation). À l'inverse,

l'exploitation 1 a abondamment discuté de ce sujet (19 citations), alors même que son niveau de pratique des circuits courts est plus modéré. Ce décalage entre discours et pratique suggère que certain.e.s exploitant.e.s très impliqué.e.s dans les circuits courts peuvent en parler de manière concise ou réservée, tandis que d'autres, moins engagé.e.s dans le processus, peuvent avoir un discours plus développé, que ce soit pour exprimer un intérêt, une réflexion stratégique ou encore des réticences.

Il convient par ailleurs de préciser que la ligne graduée de circularité ne constitue pas une échelle normative visant à juger la « bonne » ou « mauvaise » application des circuits courts. Elle a été construite à des fins purement illustratives, afin de contextualiser les propos des exploitant.e.s et de mettre en lumière les **dynamiques variées** qui traversent les pratiques agricoles observées. Ce schéma vise ainsi à enrichir l'analyse qualitative sans hiérarchiser les modèles de production ou de commercialisation.

Le tableau 10 présente la répartition des citations recueillies lors des entretiens, selon les **codes principaux** attribués à chacune. Ces codes correspondent aux grands thèmes abordés par les exploitants.e.s au fil des entretiens. Pour chaque thème, le tableau indique le nombre total de citations qui s'y rapportent, ainsi qu'une répartition qualitative en fonction de la perception exprimée par les participants.e.s : **force**, **faiblesse**, **opportunité** ou **menace**. Ce dispositif offre une vue d'ensemble des sujets évoqués et de la manière dont ils sont perçus dans les récits des agriculteur.ice.s.

Code citation	Faiblesse	Force	Menace	Opportunité	Total général
Institutions		2	31	20	53
Relations humaines	1	14	8	19	42
Motivation personnelle	4	31			35
Marché		7	12	10	29
Administratif		1	22	1	24
Charge de travail	11	2	1		14
Relations familiales	3	8		2	13
Rentabilité	6	5		2	13
Foncier	4	3	5		12
Caractéristiques produits	2	7		1	10
Contexte sociétal			9	1	10
Situation financière	5	2	3		10
Système économique	1		9		10
Environnement et climat			9	1	10
Contexte géographique	4	3	3		10
Système de vente	6	2	1		9
Taille exploitation	2	6			8
Logistique	8				8
Contexte régional			2	5	7
Ressources humaines	2	3	1		6
Diversification		6			6
Monde agricole			4	1	5
Communication	4			1	5
Politique			2	3	5
Financement				5	5
Ressource touristique		1		4	5
Caractéristique du secteur de production	1	2	1		4
Image sociale	1		3		4
Infrastructure	3		1		4
Investissement	2	1			3
Sensibilisation				2	2
Expérience personnelle		2			2
Offre	1				1
Technologie		1			1
Santé			1		1
Total général	71	109	128	78	386

Tableau 10: Répartition des citations selon des codes principaux. P. Roulier, 2025.

Parmi les thèmes identifiés, **les institutions** sont évoquées le plus fréquemment, avec 53 citations. Elles sont majoritairement perçues comme une **menace** (31 mentions), bien qu'elles soient également vues comme une **opportunité** dans 20 cas, et comme une **force** dans 2 cas. Ce résultat souligne une relation ambivalente, mais globalement critique, vis-à-vis des cadres institutionnels. Le thème des **relations humaines** occupe la seconde place en termes de fréquence (42 citations). Contrairement aux institutions, les relations humaines sont globalement perçues de manière positive : elles sont qualifiées de **force** dans 14 cas et d'**opportunité** dans 19 cas, contre seulement

1 mention de **faiblesse** et 8 de **menace**. Cela reflète le rôle central du lien social, à la fois comme soutien personnel et comme levier professionnel dans le quotidien agricole. Les **motivations personnelles** constituent un autre thème fortement représenté (35 citations), majoritairement en lien avec les **forces** internes perçues par les exploitant.e.s. Cela suggère que l'engagement personnel et la passion du métier jouent un rôle structurant pour les agriculteur.ice.s. Le **marché** est également un thème significatif, apparaissant dans 29 citations. Il est à la fois perçu comme une **menace** (12) et une **opportunité** (10). En revanche, certains sujets sont perçus de manière nettement plus négative. L'**administratif**, mentionné 24 fois, est qualifié de **menace** dans 22 cas, tandis que la **charge de travail** est perçue comme une **faiblesse** dans 11 des 14 citations qui y font référence. Ces deux aspects apparaissent comme des freins aux pratiques agricoles. Enfin, des thèmes comme le **contexte sociétal**, le **système économique** ou encore l'**environnement/climat** sont principalement évoqués sous l'angle de la **menace** (9 citations sur 10 pour chacun), soulignant une perception généralisée d'un environnement externe instable ou contraignant. À noter également, le thème de la **logistique**, bien que moins fréquent (8 citations), est exclusivement perçu comme une **faiblesse**, ce qui peut suggérer un manque de solutions ou de ressources logistiques adaptées, notamment dans le cadre de la vente en circuits courts.

8.2. Analyse de détail du discours des agriculteur.ice.s sur l'exploitation agricole

Au-delà des constats généraux, une analyse détaillée des entretiens permet de saisir finement la manière dont les agriculteur.ice.s perçoivent et décrivent leur réalité professionnelle. À travers leurs propos, se dessinent des dimensions clés du quotidien agricole, allant des relations aux institutions à l'organisation interne des exploitations, en passant par les enjeux économiques, territoriaux ou encore humains. Cette section vise à restituer ces différents axes thématiques tels qu'ils émergent du terrain, en mettant en lumière les perceptions, les tensions et les ressources mobilisées par les agriculteur.ice.s pour faire face à un environnement complexe et en constante évolution.

8.2.1. Cadre institutionnel et administratif

Comme le souligne le tableau 10, les thèmes des **institutions** et de **l'administration** occupent une place prépondérante dans les entretiens. Le tableau 11 permet d'approfondir l'analyse en offrant une ventilation plus fine des discours des exploitant.e.s sur ces deux dimensions.

Code citation	Faiblesse	Force	Menace	Opportunité	Total général
Administratif		1	20	1	22
Compétences administrative		1			1
Complexité règlementaire logistique			1		1
Excès de normes			3		3
Excès de normes phyto			3		3
Excès de normes sanitaire			2		2
Excès de normes sur la production			1		1
Normes inadaptées à l'exploitation			4		4
Surcharge administrative			6		6
Utilité des normes				1	1
Institutions			31	17	48
Absence de réseau pour les jeunes			1		1
Aides spécifiques à la montagne				1	1
Critique des autorités cantonales			4		4
Critique des autorités fédérales			1		1
Critique des institutions			1		1
Déconnexion de la commune			4		4
Déconnexion des institutions			1		1
Déconnexion du canton			2		2
Dialogue avec la commune				4	4
Dialogue avec le canton				1	1
Dialogue avec le parc				1	1
Fragmentation des organisations agricoles			2		2
Manque de soutien cantonal			5		5
Manque de soutien communal			7		7
Manque de soutien institutionnel			2		2
Soutien associatif				2	2
Soutien cantonal				2	2
Soutien communal				3	3
Soutien du Parc				3	3
Traitement différencié injustifié			1		1
Politique			2	3	5
Contraintes internationales			1		1
Perte de repère politique en agriculture			1		1
Soutien politique en Valais				3	3
Total général		1	53	21	75

Tableau 11: Codage des citations sur le cadre institutionnel et administratif. P. Roulier, 2025.

Les critiques relatives à l'**administration** sont particulièrement marquées. Elles portent essentiellement sur la **complexité normative** et la **surcharge administrative**, perçues comme pesantes et chronophages. Ce ressenti généralisé confirme le poids des obligations bureaucratiques dans le quotidien des agriculteur.ice.s, et leur impact sur la gestion des exploitations :

« Les institutions ne se rendent pas compte que notre temps est occupé à 100% à nous occuper des animaux. Il y a beaucoup trop de paperasse aujourd'hui. Le paysan n'est pas informaticien... Si tu ne remplis pas tous ces documents, tu reçois des amendes. Au final,

tu perds un temps fou à remplir des papiers. Je pense que c'est ça qui noie les paysans aujourd'hui» (P. Bruchez, 10 janvier 2025).

Concernant les **institutions publiques**, les propos critiques se concentrent sur deux niveaux : **le canton** et **la commune**. Chacun est cité à 11 reprises dans un registre critique, principalement pour souligner un manque de soutien perçu, une certaine déconnexion avec les réalités du terrain ou encore des procédures jugées inadaptées.

La mésaventure de ce couple d'agriculteur.ice-fromager.ère illustre ce sentiment :

« Ce monsieur-là, qui est quand même très gentil, il fait son travail quoi. Je lui ai demandé qu'elle était la suite de sa tournée et il m'avait dit qu'il allait contrôler l'eau de la piscine. Donc en fait, tu te rends compte que ce gars il vient pas du tout de l'agriculture. Et en fait, un jour, il est rentré dans ma cave, et moi, je fais des fromages qui sont cerronés, c'est des tomes que tu oublies dans un coin et en fait il y a des cirons [petites araignées] qui viennent dessus. [...]. Il s'appelle le fromage « l'oublié ». Un jour il est rentré et c'est la première fois qu'il voyait ce genre de fromage. J'ai cru qu'il tombait dans les pommes. Il m'a fait un rapport hyper négatif au canton, en mode il y a des araignées sur ses fromages, la cave est infestée. Enfin, des mots forts, tu vois. Et là j'ai dit non, ça va trop loin. Donc, j'ai contacté le directeur de l'agriculture de Châteauneuf, je lui ai fait goûter le fromage, j'ai envoyé un bout de fromage en analyse. Donc je l'ai payée cette analyse. Juste pour prouver que mon fromage, il est très bon quoi. Donc voilà, il y a des contrôles, des contrôles, des contrôles... Et puis, je trouve que c'est des gens qui sont un peu costard-cravate et puis qui ne connaissent pas forcément la réalité de notre vie à nous » (C. Huguenin, 9 janvier 2025).



Figure 14: Fromage cerroné. C. Huguenin, 2025.

À l'inverse, les discours positifs sont plus rares. Le **canton** est mentionné 3 fois comme acteur engageant un dialogue ou apportant un appui jugé pertinent, tandis que la **commune** est évoquée 4 fois dans ce sens. Ces chiffres indiquent l'existence de quelques dynamiques de coopération, mais soulignent un déséquilibre net entre les attentes des agriculteur.ice.s et les réponses institutionnelles perçues. Par ailleurs, le **soutien associatif** apparaît à deux reprises. Toutefois, la **fragmentation du paysage associatif et des organisations agricoles** fait également l'objet de deux mentions, cette fois en tant que **menace**, traduisant une impression de manque de coordination.

La viticultrice Mélanie Besse regrette notamment un manque de cohérence au sein du milieu viticole :

« J'ai parfois l'impression qu'on disperse complètement nos forces. Dans certaines assemblées, on entend : moi je suis vigneron, et moi encaveur, un autre négociant. Et chacun campe sur sa position : « Nous, on est viticulteurs PI », « Et nous viticulteur bio », « nous, on défend tel produit », « Et nous, un autre » [...] Mais à force de se diviser, on en oublie l'essentiel. Le vrai enjeu, c'est le prix des produits ou de la vendange. Et tant qu'on restera chacun dans son coin, on n'avancera pas. C'est ensemble qu'on est plus forts, qu'on peut vraiment faire bouger les choses » (M. Besse, 14 janvier 2025).

8.2.2. Exploitation et production

Le tableau 12 met en lumière les facteurs liés directement aux exploitations et à la production agricole.

Code citation	Faiblesse	Force	Menace	Opportunité	Total général
Caractéristique du secteur de production	1	1	1		3
Avantage de la viticulture		1			1
Coûts élevés de production du lait	1				1
Faible prix du lait			1		1
Caractéristiques produits		5		1	6
Ancrage culturel du vin		1			1
Artisanat et authenticité		1			1
Avantage de la viticulture		1		1	2
Certification et label		1			1
Traçabilité et maîtrise		1			1
Diversification		5			5
Adaptation aux changements climatiques		1			1
Production échelonnée dans l'année		1			1
Résilience face aux aléas		3			3
Foncier	4	3	5		12
Accès à la terre difficile			1		1
Accès facile à la terre		1			1
Concurrence extérieure	1				1
Conditions avantageuses		1			1
Morcellement du foncier	3				3
Propriété foncière		1			1
Réduction des surfaces agricoles disponibles			4		4
Infrastructure	2		1		3
Absence d'infrastructures	1				1
Infrastructures inadaptées	1				1
Infrastructures insuffisantes			1		1
Logistique	6				6
Besoin de modernisation	1				1
Complexité logistique générale	2				2
Difficultés liées à l'autocueillette (gestion des cultures)	1				1
Difficultés liées à la mobilité (accès aux parcelles)	1				1
Manque d'équipements	1				1
Taille exploitation		5			5
Facilité d'écoulement des produits		1			1
Satisfaction de la taille de l'exploitation		3			3
Une surface importante amène plus de paiements directs		1			1
Technologie		1			1
Technologie utile à la conservation		1			1
Total général	13	20	7	1	41

Tableau 12: Codage des citations sur l'exploitation et la production. P. Roulier, 2025.

De manière générale, les **caractéristiques des produits proposés** par les exploitations sont unanimement considérées comme des **forces** (5 citations sur 5). Les exploitant.e.s valorisent ici l'ancrage culturel, l'authenticité ou encore la qualité de leurs produits. La **diversification de la production** est également évoquée à 5 reprises, et toujours dans une optique positive. Pour certains, à l'instar du paysan Colin Pillet, elle est perçue comme un levier de résilience face aux aléas économiques ou climatiques et comme une possibilité de lisser les revenus le long de l'année :

« C'est ça qui est intéressant dans un système diversifié. C'est que, d'une année à l'autre, les choses, elles peuvent se compenser. Et puis, tu peux rebondir, en fait, en fonction du

gel ou en fonction des soucis dans un ou des secteurs. C'est l'avantage de la diversité » (C. Pillet, 8 janvier 2025).

L'**accès au foncier** constitue un thème récurrent, mentionné 12 fois au total. Il est cependant perçu de manière contrastée : 9 citations relèvent les difficultés d'accès ou les tensions foncières comme des **faiblesses** ou des **menaces**, tandis que 3 de ces mentions évoquent des situations favorables, qualifiées de **forces**, notamment lorsque l'exploitant.e a bénéficié d'un accès à la terre facilité. La **logistique interne**, quant à elle, est pointée comme un point **faible** dans 6 cas sur 6. Les difficultés évoquées portent principalement sur le manque d'infrastructures adaptées. Enfin, il convient de souligner que la **taille de l'exploitation** est perçue, lorsqu'elle est évoquée, comme un atout par tous et toutes les participant.e.s. Cette perception positive peut être liée à la maîtrise des volumes de production, à la flexibilité organisationnelle ou à la capacité à générer des revenus supplémentaires.

8.2.3. Environnement économique

Code citation	Faiblesse	Force	Menace	Opportunité	Total général
Financement				3	3
Soutien associatif				2	2
Soutien institutionnel				1	1
Marché		4	3	4	11
Absence de concurrence locale		4			4
Clientèle insuffisante			2		2
Consommation locale consciente				2	2
Difficulté d'acceptation de l'élevage			1		1
Forte demande				2	2
Offre	1				1
Production instable	1				1
Rentabilité	4	1		1	6
Avantages économiques des cc		1		1	2
Difficulté de fixation des prix	1				1
Faible rentabilité de la vente directe	2				2
Rentabilité incertaine des cc	1				1
Situation financière	5	2	2		9
Bonne condition de reprise		2			2
Faibles revenus	2		1		3
Manque de liquidité	3		1		4
Système économique	1		9		10
Pression des distributeurs et critique du système de prix			9		9
Situation économique instable	1				1
Total général	11	7	14	8	40

Tableau 13: Codage des citations sur l'environnement économique. P. Roulier, 2025.

Le tableau 13 présente les perceptions des exploitant.e.s agricoles à l'égard de leur environnement économique, révélant à la fois des opportunités perçues localement et des contraintes structurelles d'envergure plus large. L'un des points forts régulièrement mentionnés concerne l'**absence de concurrence locale directe**. Par ailleurs, la **demande locale** et les **habitudes de consommation de proximité** sont citées à quatre reprises comme des **opportunités**, témoignant d'un certain alignement entre l'offre agricole et les attentes des consommateurs.s dans certaines régions.

A la question de savoir s'il aimerait avoir plus de demandes, cet agriculteur m'exprime à quel point il écoule facilement sa marchandise :

« Non, non, non, surtout pas, non. Nous, on va chercher les fromages, on fait une photo sur story WhatsApp et puis tout part en une heure ! On a dû dire stop. [...] et la viande c'est la même chose » (M. Nicolas, 7 janvier 2025).

Malgré ces éléments favorables, les discours des exploitant.e.s mettent davantage en lumière des difficultés économiques persistantes. La **rentabilité des exploitations** est évoquée dans six citations, dont quatre la désignent explicitement comme une **faiblesse**. De même, la **situation financière globale** est perçue comme fragile dans neuf citations, parmi lesquelles sept expriment cette réalité comme une **menace** directe pour la pérennité des exploitations :

« Mais c'est toujours la même chose, le nerf de la guerre. Il nous manque le pognon, le cash ! » (M. Nicolas, 7 janvier 2025)

« Finalement, tu reprends un truc, tu payes tes dettes, mais t'arrives pas à faire des investissements. T'arrives pas à t'améliorer. Et puis, même si c'est des investissements qui sont nécessaires, tu ne peux pas les faire. Donc t'arrives à faire tourner ton truc, à le faire survivre, mais t'arrives pas à le développer » (S. Mottiez, 10 janvier 2025).

Un point négatif particulièrement saillant concerne la **pression exercée par les distributeurs** et, plus largement, par le **système économique dominant**. Cette pression est mentionnée de manière critique à dix reprises. Elle est perçue en tant que **menace** structurelle sur les exploitations agricoles comme l'explique très bien cet arboriculteur :

« Il y a une énorme pression du côté des magasins. Donc, c'est Migros, Coop principalement, les discounters aussi quand même, qui mettent de la pression pour avoir les prix les plus bas possibles [...] Mon but, ce n'est pas de refournir justement du côté de Fenaco¹¹. Avant, on faisait ça, ça nous coûtait 40 centimes, ils nous payaient 80 centimes et puis ils jetaient la moitié. Donc en gros, zéro à la fin. C'est le système, c'est mal foutu » (C. Mottiez, 6 janvier 2025).

8.2.4. Ressources, gestion et commerce

Le tableau 14 regroupe les éléments relatifs au travail, aux ressources humaines, à la gestion et à l'organisation de l'exploitation, tels qu'ils ont été évoqués par les exploitant.e.s au cours des entretiens. La **charge de travail liée à l'exploitation** n'a été mentionnée qu'à une seule reprise comme une **faiblesse**. Ce résultat peut s'expliquer par une perception intériorisée de cette charge comme inhérente au métier ou par une focalisation plus marquée des discours sur d'autres enjeux structurels, comme les contraintes administratives ou économiques.

¹¹ A la relecture, C. Mottiez précise qu'il parle ici des légumes. Concernant les fruits, il indique ne pas avoir de soucis avec Fenaco (C. Mottiez, 17 juin 2025).

Code citation	Faiblesse	Force	Menace	Opportunité	Total général
Charge de travail	1				1
Charge de travail des cultures élevée	1				1
Communication	2			1	3
Bonne compréhension des consommateurs				1	1
Stratégie marketing à améliorer	2				2
Ressource touristique		1		3	4
Demande touristique				3	3
Demande touristique saisonnière		1			1
Ressources humaines	2	3	1		6
Besoin de soutien administratif			1		1
Difficulté de recrutement	2				2
Efficacité du personnel		2			2
Expertise personnelle		1			1
Système de vente			1		1
Modèle de cc inadéquat			1		1
Total général	5	4	2	4	15

Tableau 14: Codage des citations sur les ressources, la gestion et le commerce. P. Roulier, 2025.

« Et puis j'ai de la chance aussi, parce que comme c'est une exploitation qui est assez grande, puis qu'on est plusieurs personnes, on peut faire des rotations. Parfois l'hiver, j'arrive à avoir congé un week-end sur deux. Donc, c'est quand même top » (S. Mottiez, 10 janvier 2025).

Ici, cette productrice laitière souligne explicitement ce qu'elle perçoit comme une chance : pouvoir bénéficier d'un week-end de congé de temps à autre durant l'hiver. Ce propos met en évidence un décalage significatif par rapport aux standards habituels d'autres professions, et illustre un rapport particulier à la charge de travail dans le milieu agricole.

Grégory Borgeat évoque également la réalité de la charge de travail, mais sans l'identifier comme une contrainte insurmontable : « C'est vrai que ce n'est pas facile, il faut en être conscient. C'est une vie H24, 365 jours par année. Certaines personnes posent des questions si le week-end, les poules pondent encore... C'est pas une vie facile mais c'est une jolie vie » (G. Borgeat, 8 janvier 2025).

Le **potentiel touristique du territoire**, quant à lui, est perçu de manière exclusivement positive. La **demande touristique** est citée quatre fois, toujours comme une **opportunité**.

Le thème des **ressources humaines** apparaît comme un enjeu central, avec six citations. Les exploitant.e.s expriment une ambivalence à ce sujet. D'un côté, la présence de **personnel qualifié ou de confiance** est identifiée comme un atout (3 citations), d'un autre côté, le **recrutement** est perçu comme une réelle difficulté (2 citations).

Cette tension est bien illustrée par les propos de M. Besse, qui souligne les difficultés récurrentes liées à la fidélisation et à la formation du personnel, en particulier dans un contexte saisonnier :

« C’est vrai que l’un des défis, comme dans beaucoup d’autres domaines, c’est la gestion des équipes. Il y a pas mal de tournus chez les saisonniers, donc chaque année, il faut reprendre les formations. Même pour le poste de chef de culture, ce n’est pas toujours simple de trouver quelqu’un qui reste sur la durée et qui s’investisse. Et en tant que chef d’exploitation, on a souvent une vision qui s’étale sur plusieurs années, donc devoir sans cesse s’adapter à de nouveaux collaborateurs, ça demande beaucoup de souplesse et une énorme énergie. » (M. Besse, 14 janvier 2025).

De manière complémentaire, S. Mottiez évoque également :

« C’est difficile de trouver du personnel dans le secteur laitier [...] les premières années de reprise ont été très dures, justement parce que je ne trouvais pas d’employés qui allaient. Mais maintenant que j’ai trouvé, ça va très, très bien » (S. Mottiez, 10 janvier 2025)

8.2.5. Contexte géographique, régional et sociétal

Le tableau 15 présente les représentations des exploitant.e.s agricoles concernant les conditions géographiques de leur activité ainsi que le contexte sociétal et régional dans lequel elle s’inscrit. Ces deux dimensions, bien que parfois en arrière-plan des discours plus directement opérationnels, occupent une place non négligeable dans les entretiens.

Code citation	Faiblesse	Force	Menace	Opportunité	Total général
Contexte géographique	4	3	3		10
Contraintes liées aux conditions géographiques et climatiques			1		1
Dégradation des sols			1		1
Difficulté d'attractivité	1				1
Difficultés liées au milieu de montagne	2				2
Faible vocation agricole de la commune			1		1
Moindre productivité régionale	1				1
Position géographique avantageuse		2			2
Situation de plaine attractive		1			1
Contexte régional			2	4	6
Faible diversification de production en Valais			1		1
Pratiques agricoles plus contraignantes en Valais			1		1
Proximité de l'agriculture en Valais				1	1
Société favorable à l'agriculture en Valais				2	2
Société favorable à la viticulture en Valais				1	1
Contexte sociétal			9	1	10
Confiance dans les jeunes agriculteur.ices				1	1
Déconnexion à la nature			2		2
Déconnexion à la nourriture			1		1
Déconnexion au monde agricole			6		6
Total général	4	3	14	5	26

Tableau 15: Codage des citations sur le contexte géographique, régional et sociétal. P. Roulier, 2025.

Le **contexte géographique** est cité à dix reprises, ce qui en fait un thème mobilisé transversalement. Il est majoritairement perçu comme un désavantage (7 citations sur 10). Seules trois citations le considèrent comme une **force**, toutes trois en lien avec la position géographique de l'exploitation. Le **contexte sociétal** est encore plus nettement perçu sous un angle négatif. Sur dix occurrences, neuf le qualifient de **menace**, pointant particulièrement la **déconnexion entre la société et le monde agricole**. Cette rupture est évoquée comme un facteur d'incompréhension, voire de défiance, à l'égard du métier d'agriculteur.ice, de ses réalités quotidiennes et de ses besoins. Cette perception contribue à un sentiment d'isolement et renforce la difficulté des agriculteurs à se faire entendre ou à justifier certaines pratiques auprès du grand public. Le décalage entre la perception sociétale et la réalité du métier agricole est ainsi clairement ressenti par plusieurs agriculteur.ice.s. Cédric Mottiez illustre cette incompréhension à travers les stéréotypes persistants qui pèsent sur la profession et la dévalorisent :

« Il y a un peu une incompréhension où on se dit que l'agriculteur doit se satisfaire des prix les plus bas. Il y a un petit peu ce cliché de l'agriculteur, ça doit être le type avec les bottes, qui sent la ferme, qui n'a jamais rien vu d'autre que le Valais, et qui bosse à plein temps. Voilà, le cliché de l'agriculteur d'avant » (C. Mottiez, 6 janvier 2025).

8.2.6. Relations humaines et représentations

Le tableau 16 met en évidence l'importance des **relations humaines** dans le vécu et les représentations des exploitant.e.s agricoles.

Code citation	Faiblesse	Force	Menace	Opportunité	Total général
Image sociale	1		3		4
Stigmatisation de l'agriculture	1		1		2
Stigmatisation liée au paiements directs			2		2
Monde agricole			4	1	5
Isolement en raison de la déprise agricole			1		1
Multiplicité des compétences requises			1		1
Opportunité éducative				1	1
Spécialisation excessive des productions agricoles			1		1
Vulnérabilité liée au système de paiements directs			1		1
Relations familiales	3	7		1	11
Conflit intergénérationnel	1				1
Fierté de l'héritage familiale		1			1
Fierté de la relève familiale		1			1
Soutien familial		5		1	6
Tensions familiales	2				2
Relations humaines		3	8	13	24
Communauté de valeur				2	2
Conflit avec la population locale			1		1
Conflits d'usage en milieu périurbain			1		1
Déconnexion de la population			5		5
Entraide entre agriculteurs				1	1
Isolement dans le milieu agricole			1		1
Réseau de solidarité				1	1
Réseau de solidarité		1			1
Sensibilisation du jeune public				1	1
Soutien de la population locale		2		6	8
Soutien des consommateurs				2	2
Total général	4	10	15	15	44

Tableau 16: Codage citations sur les relations humaines et les représentations. P. Roulier, 2025.

Avec 24 citations, ce thème se classe parmi les plus fréquemment évoqués au sein des entretiens, traduisant son rôle central dans la dynamique quotidienne des exploitations. Dans une majorité des cas, ces relations sont perçues positivement. Elles sont désignées 13 fois comme des **opportunités** et 3 fois comme des **forces**, en particulier lorsqu'il s'agit du **soutien de la population locale**, mentionné à 6 reprises. Ces éléments montrent que, dans certains contextes, l'ancrage territorial et la reconnaissance locale peuvent constituer un levier important pour les exploitant.e.s, tant sur le plan économique que symbolique.

Cette valorisation des relations humaines se manifeste notamment à travers le soutien actif de la communauté locale, perçu comme un appui moral et pratique significatif. Plusieurs exploitant.e.s soulignent la richesse de leur réseau de proximité et l'élan de solidarité qui peut en découler :

« C'est vrai que là on s'est beaucoup entouré, on a un joli réseau de gens qui sont solidaires par rapport à nous, puis qui vont beaucoup dans notre sens » (C. Pillet, 8 janvier 2025)

G. Borgeat met en avant l'intérêt et l'admiration que peuvent susciter les pratiques agricoles auprès des habitants :

« Les gens ici sont plutôt intéressés et admiratifs aussi, très sensibles à certaines causes de l'agriculture » (G. Borgeat, 8 janvier 2025).

Néanmoins, cette dynamique relationnelle comporte également un versant négatif : les **relations humaines** sont identifiées 8 fois comme des **menaces**. Parmi ces perceptions, la **déconnexion entre la population et le monde agricole** revient de manière saillante (5 citations), faisant écho aux constats précédents du tableau 15 sur le contexte sociétal.

Ce sentiment de rupture entre le monde agricole et le reste de la société est exprimé avec force par plusieurs agriculteur.ice.s. Il reflète une forme de frustration face à une méconnaissance des réalités du métier et de son importance dans la vie quotidienne. M. Besse déplore ainsi le manque de reconnaissance de la diversité des compétences mobilisées en agriculture et du rôle fondamental de l'alimentation :

« C'est vrai que le plus difficile, en agriculture, c'est qu'on exerce plusieurs métiers et que la plupart des gens ne s'en rendent pas compte [...] Parfois on a l'impression que les gens oublient tout simplement que la nourriture, c'est essentiel ». (M. Besse, 14 janvier 2025)

Dans le même esprit, C. Pillet souligne une distance culturelle croissante entre les consommateur.ice.s et les producteur.ice.s, nourrie par la méconnaissance du fonctionnement agricole local :

« Je sens de la déconnexion avec des gens qui ne sont justement pas conscientisés, qui n'ont aucune idée de ce qui se passe au niveau de l'agriculture local et qui ne connaissent que la grande distribution et qui ne savent pas exactement ce qu'ils mangent » (C. Pillet, 8 janvier 2025).

Le rôle de la famille dans l'exploitation agricole est abordé de manière nettement positive. Elle est perçue comme une **force**, notamment à travers le **soutien familial**, mentionné à 5 reprises. Enfin, les **enjeux liés à l'image sociale de l'agriculture et de l'agriculteur.ice** apparaissent majoritairement sous un angle négatif. Les **enjeux agricoles globaux** sont perçus comme des **menaces** dans 4 cas sur 5, tandis que les **représentations sociales de la profession** sont qualifiées de **menaçantes** dans 3 cas sur 4. Ces perceptions traduisent un ressenti de stigmatisation ou d'invisibilisation de la part des exploitant.e.s, qui se sentent souvent en décalage avec les représentations véhiculées par la société ou les médias.

Les mécanismes de **paiements directs** sont souvent identifiés comme une des principales causes de ce sentiment de décalage. Ils sont en effet perçus comme contribuant à une image dévalorisante de la profession. C. Mottiez exprime ainsi une préférence pour une juste rémunération du travail agricole, plutôt qu'un système de subventions qui entretient des représentations biaisées :

« L'agriculture de base n'aime pas vraiment ce côté subvention. On préférerait juste être payé à juste prix » (C. Mottiez, 6 janvier 2025).

P. Bruchez va plus loin en soulignant les effets délétères des paiements directs sur l'image publique des agriculteur.ice.s, jusqu'à évoquer un sentiment de honte, en contradiction avec la fierté qu'elle éprouve pour son propre travail :

« Je trouve que depuis qu'on reçoit les paiements directs, nous sommes devenus des fonctionnaires et qu'on a une mauvaise image vis-à-vis des gens. Ils ont oublié que le rôle de base d'un agriculteur, c'est de nourrir la population. Aujourd'hui, il y a presque une honte à dire que tu es agriculteur, même si tu es fier de ton exploitation, de ce que tu fais. Moi, la seule chose que je voudrais, c'est que les paysans soient fiers d'être paysans » (P. Bruchez, 10 janvier 2025).

8.2.7. Individu et expérience

Le tableau 17 met en lumière un aspect fondamental de la réalité agricole : les **motivations personnelles** des exploitant.e.s. Avec 22 citations, ce thème figure parmi les plus évoqués dans les entretiens, témoignant de l'importance accordée par les participant.e.s à leur engagement individuel et au sens qu'ils donnent à leur métier.

Code citation	Faiblesse	Force	Menace	Opportunité	Total général
Expérience personnelle		1			1
Expertise acquise dans une autre profession		1			1
Motivation personnelle	2	20			22
Appréciation de l'autonomie		1			1
Capacité d'adaptation		1			1
Difficulté émotionnelle	1				1
Insatisfaction sur le temps de terrain	1				1
Motivation		5			5
Qualité de vie		3			3
Résilience		1			1
Valorisation de la profession		9			9
Santé			1		1
Inquiétudes sanitaires			1		1
Sensibilisation				2	2
Sensibilisation du jeune public				1	1
Sensibilisation utile				1	1
Total général	2	21	1	2	26

Tableau 17: Codage des citations sur l'individu et l'expérience. P. Roulier, 2025.

Les motivations personnelles sont quasi unanimement perçues comme une **force** : 20 citations sur 22 les désignent ainsi. Ce résultat révèle un ancrage fort dans la profession, malgré les difficultés évoquées par ailleurs. Parmi ces motivations, neuf citations **valorisent la profession agricole**, en soulignant soit la fierté d'exercer ce métier, soit l'importance de ses valeurs. Cette valorisation traduit une dimension identitaire forte, qui constitue un ressort essentiel pour affronter les incertitudes et maintenir l'engagement dans un contexte parfois perçu comme hostile.

Cette fierté d'exercer le métier d'agriculteur.ice s'appuie souvent sur des valeurs profondément ancrées, telles que la passion, la qualité de vie ou l'utilité sociale du travail accompli. Dans ce cadre, la motivation ne repose pas sur des considérations économiques, mais sur un engagement personnel et territorial fort :

« Pourquoi ça va bien ? Parce qu'on est un peu borges ! C'est la passion qu'on a pour ça [...] Le salaire, moi je m'en fous. C'est la qualité de vie que je trouve importante. Si ça marche bien, c'est parce que les gens du coin jouent le jeu par rapport à la vente directe, c'est parce que la commune nous soutient etc. Mais c'est surtout parce qu'on est motivé. Sans cette motivation-là, on ferait rien du tout » (T. Gay-des-Combes, 9 janvier 2025).

« Moi je fais pas ça pour l'argent, c'est un mode de vie en fait. C'est une passion, la passion des plantes, le besoin de se reconnecter avec son alimentation, le besoin de connecter les gens à leur alimentation, d'amener une plus-value au niveau du territoire. Moi j'ai plus de motivation à faire ça que de me dire, OK, cette année, je vais toucher 5000 balles par mois » (C. Pillet, 8 janvier 2025).

8.3. Analyse de détail du discours des agriculteur.ice.s sur les circuits courts

À travers une analyse qualitative des discours d'agriculteur.ice.s, cette section met en lumière les représentations, motivations et obstacles liés aux **circuits courts**. Loin d'un modèle unique ou idéalisé, les récits recueillis révèlent une réalité contrastée, où les circuits courts apparaissent à la fois comme une opportunité valorisante et comme un défi quotidien, ancré dans des contraintes administratives, économiques, logistiques et humaines.

8.3.1. Cadre institutionnel et administratif

Le tableau 18 montre que la perception des **contraintes administratives** reste similaire à celle observée pour l'ensemble des pratiques agricoles (cf. Tableau 11) : elles sont souvent perçues comme rigides, lourdes et déconnectées des réalités du terrain.

Code citation	Faiblesse	Force	Menace	Opportunité	Total général
Administratif				2	2
Excès de normes sanitaires				1	1
Normes inadaptées à l'exploitation				1	1
Institutions		2		3	5
Dialogue avec la commune				1	1
Soutien cantonal		1			1
Soutien communal		1		1	2
Soutien de la commune				1	1
Total général		2	2	3	7

Tableau 18: Codage des citations sur le cadre institutionnel et administratif. Spécifique au circuit court. P. Roulier, 2025.

Le témoignage précédent à propos du fromage cernon illustre déjà bien cette critique, en pointant l'inadéquation des normes d'hygiène cantonales avec les pratiques agricoles. Dans le même registre, Patricia Bruchez relate son expérience autour de la vente directe de son fromage. Elle met en lumière le décalage entre la réglementation en

vigueur et les spécificités de la production en circuit court et qui témoigne du manque d'adaptation des cadres normatifs aux réalités quotidiennes des exploitations.

« J'ai eu un problème l'année passée avec le service de la consommation à propos des étiquettes à coller sur les produits qu'on fabrique. Sur les étiquettes doivent figurer les calories, protéines, etc... En 2021, quand j'ai fait ces étiquettes, personne au canton ne savait me dire ce que je devais écrire dessus. Je suis donc allée à la Coop, j'ai acheté une tomme Jean-Louis, et j'ai fait la même chose avec mes analyses. Par contre, je n'ai pas écrit "fromage gras, mi-gras ou quart gras". J'ai reçu deux fois 150.- d'amende. Suite à ça, j'ai envoyé une lettre un peu sèche au service en leur disant que si leur but ultime était de faire crever les petits producteurs, ils étaient sur le bon chemin. Pour faire des étiquettes, il faut faire des analyses, ensuite il faut travailler avec un graphiste, il faut trouver des étiquettes qui sont compatibles au niveau de l'hygiène. Tout ça te coûte un bras. Je leur avais dit aussi que nous n'étions pas Danone ou les Laiteries Réunies, ça décourage. J'ai 53 ans, il me reste normalement 12 ans à faire ce travail, mais je pense aux jeunes de 25-30 qui veulent se lancer, tout est fait pour les décourager... Souvent, tu poses une question, mais personne ne sait te répondre et il faut trouver des solutions par soi-même. Je m'étais aussi un peu énervée parce que chez nous, nous n'homogénéisons pas le lait comme dans les grandes laiteries (s'il est trop gras, on l'écème, s'il n'est pas assez gras on ajoute de la crème) pour avoir un produit toujours égal. La teneur de notre lait dépend de la saison, de ce que la chèvre mange et de la période de lactation. Donc mon fromage n'est pas le même au mois d'avril qu'au mois de novembre. Ils m'avaient dit "mettez fromage gras sur toutes les étiquettes". Donc, on écrit des mensonges... Le canton veut une production locale, mais il veut aussi qu'on rentre dans toutes les cases et ça, ça n'est pas possible » (P. Bruchez, 10 janvier 2025).



des mensonges... Le canton veut une

Figure 15: Étiquette sur les produits de La ferme des Glaciers. P. Bruchez, 2025.

8.3.2. Exploitation et production

Dans le tableau 19, l'importance des **caractéristiques des produits** ressort dans le cadre de la vente en circuit court, avec quatre mentions soulignant leur rôle central pour les producteur.ice.s. Certains produits, comme la pomme, sont particulièrement bien adaptés à la vente directe en raison de leur bonne conservation, ce qui facilite la gestion des stocks et prolonge la période de commercialisation. À l'inverse, d'autres fruits comme l'abricot présentent davantage de contraintes : leur fragilité et leur durée de conservation limitée rendent leur écoulement plus difficile, notamment en l'absence d'une chaîne logistique optimisée.

Code citation	Faiblesse	Force	Menace	Opportunité	Total général
Caractéristique du secteur de production		1			1
Expérience des viticulteurs en vente directe		1			1
Caractéristiques produits	2	2			4
Avantage de la culture de pommes pour la vente directe		1			1
Potentielle valorisation de la viande		1			1
Problème de conservation des abricots	2				2
Diversification		1			1
Production échelonnée dans l'année		1			1
Infrastructure	1				1
Infrastructures insuffisantes	1				1
Logistique	2				2
Difficultés liées à la mobilité (livraison et transport)	1				1
Ravitaillement difficile pour la vente directe	1				1
Taille exploitation	2	1			3
Difficulté à alimenter l'offre	1				1
Satisfaction de la taille de l'exploitation	1				1
Taille adéquate pour les cc		1			1
Total général	7	5			12

Tableau 19: Codage des citations sur l'exploitation et la production. Spécifique aux circuits courts. P. Roulier, 2025.

Ces exemples témoignent des aspects très concrets et des contraintes pratiques de la vente directe, qui dépendent fortement des propriétés des produits, mais aussi des capacités de stockage, de transformation ou de distribution à disposition des producteurs. Par ailleurs, **la logistique** apparaît une nouvelle fois comme un frein, cette fois-ci en lien avec le développement des circuits courts. Les contraintes liées au transport, au stockage ou à la distribution peuvent en effet limiter le potentiel de ces modes de commercialisation, malgré l'intérêt qu'ils suscitent. Ces difficultés sont particulièrement marquées pour les petites structures, comme en témoigne l'expérience suivante :

« C'est vrai que les livraisons, c'est quelque chose de compliqué. Nous avons dû acheter une voiture-frigo, ça fait de gros frais. Ça prend beaucoup de temps, environ deux après-midis par semaine. Comme on a une petite exploitation, on a une production quand même limitée. Si tu mets en place quelque chose, il faut avoir des produits à offrir, il faut pouvoir l'alimenter » (P. Bruchez, 10 janvier 2025).

8.3.3. Environnement économique

Le tableau 20 montre que la **dimension économique** liée aux circuits courts a été particulièrement développée par les participants lors des entretiens, avec un total de 31 citations, ce qui témoigne de l'importance de cet enjeu dans leurs réflexions.

Code citation	Faiblesse	Force	Menace	Opportunité	Total général
Financement				2	2
Soutien associatif				1	1
Soutien communautaire				1	1
Investissement	2	1			3
Investissement financier nécessaire	2				2
Investissement financier non nécessaire		1			1
Marché		3	9	6	18
Absence de collaboration avec la restauration locale			1		1
Consommation locale consciente		3			3
Contrat d'exclusivité avec la grande distribution			2		2
Dépendance aux réseaux pour la vente			1		1
Difficulté à concurrencer la grande distribution			3		3
Difficulté à se différencier sur le marché des paniers			1		1
Forte demande				5	5
Mauvaises habitudes de consommation			1		1
Vente dans la restauration				1	1
Rentabilité	2	4		1	7
Avantages économiques des cc		3		1	4
Faible rentabilité de la vente directe	1				1
Faible rentabilité de la vente directe	1				1
Potentiel amélioration de la rentabilité en cc		1			1
Situation financière			1		1
Désengagement possible face aux périodes plus favorables			1		1
Total général	4	8	10	9	31

Tableau 20: Codage des citations sur l'environnement économique. Spécifique aux circuits courts. P. Roulier, 2025.

Les circuits courts apparaissent pour plusieurs producteur.ice.s comme une réelle opportunité économique : quatre citations évoquent de manière positive les **bénéfices financiers** ou la stabilité qu'ils peuvent apporter. Cette vision est cependant nuancée. Dans certains cas, **l'impossibilité d'atteindre une rentabilité suffisante** constitue un frein direct à la mise en place ou à l'expansion de ce type de modèle (2 mentions). **L'investissement** initial nécessaire à la mise en place d'un système de vente en circuit court est également mentionné comme un obstacle concret au développement de ce mode de commercialisation (2 citations).

« Après si on met effectivement un système de vente directe plus poussé, il y a quand même un petit investissement à faire, je pense que c'est quand même 100'000 francs ; alors il faut quand même être prudent par rapport à ça parce qu'il faut assurer une rentabilité derrière » (G. Borgeat, 8 janvier 2025).

« Les circuits courts, je trouve ça très bien mais l'obstacle c'est déjà l'investissement. Il faudrait un local, il faut être sûr d'être rentable derrière et d'avoir des marchés [...] et au niveau financier, je pense que ce serait dur à gagner, parce que ce serait dur d'avoir des marchés et je ne pense pas qu'on arriverait à être concurrentiel avec la grande distribution » (S. Mottiez, 10 janvier 2025).

La question du **marché**, énoncée dans les citations ci-dessus, constitue toutefois la préoccupation la plus fréquemment exprimée (18 citations). Si la **demande locale** est perçue comme une **force** (5 mentions), et qu'une **consommation de proximité** semble bel et bien exister (3 mentions), plusieurs contraintes viennent en limiter le potentiel. La

concurrence avec la grande distribution est particulièrement pointée du doigt. D'une part, comme mentionné dans les extraits ci-dessous, il est difficile pour les producteur.ice.s de rivaliser avec les prix et la puissance logistique de ces structures (3 mentions). D'autre part, **les contrats d'exclusivité** imposés par certaines enseignes peuvent les empêcher de vendre librement en circuit court (2 mentions) :

« Des fois, les gens aimeraient encore plus [acheter en vente directe]. Nous devons toutefois limiter la vente directe, étant engagés auprès de notre acheteur d'œuf principal, d'autant plus avant les périodes charnières comme Noël ou Pâques, où la demande en directe est sensiblement plus forte que le reste de l'année. La production durant ces périodes doit être priorisée auprès de notre acheteur d'œufs principal qui assure une prise en charge toute l'année aux mêmes conditions et pas seulement durant ces pics de consommation (exemple l'été où la consommation est bien moindre) » (G. Borgeat, 8 janvier 2025).

Dans certains cas, les marchés de circuits courts sont même perçus comme saturés, laissant peu de marge de développement pour de nouveaux entrants :

« Avant j'étais très intéressé par la formule des paniers. J'étais à fond dans cette formule. J'ai fini la formation et j'ai vu un camion, une fourgonnette de livraison de panier qui passait en haut. Je me suis dit, le marché est déjà mort. En gros, c'était une idée qu'il y avait pas du tout dans la région et quand j'ai fini l'école, il y en avait déjà partout » (C. Mottiez, 6 janvier 2025).

8.3.4. Ressources, gestion et commerce

Le tableau 21 permet d'observer que, contrairement à la section sur les pratiques agricoles, où la problématique de **la charge de travail** n'a été mentionnée qu'une seule fois, elle occupe une place bien plus importante dans les discours relatifs aux circuits courts, avec 15 occurrences. Dans deux cas, la vente en circuit court est associée à un gain de temps. Toutefois, dans la grande majorité des cas (13 mentions), la charge de travail est perçue comme un véritable frein. Elle concerne tant la gestion logistique, la transformation, la communication que la commercialisation, et s'ajoute souvent à une activité agricole déjà exigeante. Cette surcharge peut dissuader certain.e.s producteur.ice.s de se lancer dans les circuits courts, ou limiter leur capacité à les développer durablement.

Code citation	Faiblesse	Force	Menace	Opportunité	Total général
Charge de travail	12	2	1		15
Investissement en temps, argent et énergie pour la vente directe	1				1
Stratégie marketing à améliorer	3				3
Temps conséquent dédié à l'autocueillette			1		1
Temps conséquent dédié à la vente directe	8				8
Temps gagné par la vente directe		2			2
Ressource touristique				1	1
Demande touristique				1	1
Système de vente	6	2			8
Absence de surveillance	2				2
Complexité de la vente directe	1				1
Insuffisance de la vente directe	1				1
Interruption du travail agricole pour la vente	1				1
Modèle de cc idéal		2			2
Modèle de cc inadéquat	1				1
Total général	18	4	1	1	24

Tableau 21: Codage des citations sur les ressources, la gestion et le commerce. Spécifique aux circuits courts. P. Roulier, 2025.

Plusieurs témoignages illustrent clairement cette crainte face à une augmentation trop importante du temps et de la charge de travail, perçue comme un frein majeur à la mise en place de ces dispositifs :

« Les circuits courts, c'est pas que je veux pas, c'est que j'y vois une énorme charge de travail et j'ai pas envie de gérer une entreprise de 50 personnes ; c'est ce truc, cette charge de travail qui me fait peur » (S. Mottiez, 10 janvier 2025).

« Les marchés, ça fait des années qu'on y pense. Mais pour le faire, il faudrait engager une personne supplémentaire, parce que c'est beaucoup de temps et de travail » (P. Bruchez, 10 janvier 2025).

8.3.5. Relations humaines et représentations

Le tableau 22 montre que les **relations humaines**, déjà identifiées comme importantes dans le cadre des pratiques agricoles, occupent une place d'autant plus centrale lorsqu'il est question des circuits courts, avec 18 mentions dans les entretiens.

Code citation	Faiblesse	Force	Menace	Opportunité	Total général
Relations familiales		1		1	2
Soutien familial		1		1	2
Relations humaines	1	11		6	18
Besoin de reconnaissance	1				1
Communauté de valeur		1			1
Dialogue avec la population locale		7		2	9
Soutien des consommateurs		3		4	7
Total général	1	12		7	20

Tableau 22: Codage des citations sur les relations humaines et les représentations. Spécifique aux circuits courts. P. Roulier, 2025.

Le **soutien des consommateurs** est particulièrement valorisé (7 mentions), soulignant l'importance de la reconnaissance locale et de l'engagement des client.e.s

dans ces démarches. Le **dialogue direct** entre producteur.ice.s et consommateur.ice.s est également fréquemment évoqué (9 mentions), suggérant que les circuits courts favorisent des échanges constructifs, une meilleure compréhension des pratiques agricoles, ainsi qu'un sentiment de valorisation du métier.

« Et puis, accueillir les clients à la cave, leur montrer comment on travaille, comment on produit... et voir qu'ils prennent plaisir à déguster notre vin, moi je trouve ça vraiment intéressant et très motivant. Ce que je trouve super, en fait, c'est qu'on rencontre des personnes de tous les milieux, qui viennent discuter, découvrir et partager notre passion » (M. Besse, 14 janvier 2025).

Pour les exploitations ne pratiquant pas ou peu la vente en circuit court, le besoin de reconnaissance sociale et professionnelle pourrait représenter une motivation importante à leur mise en place. Ce facteur relationnel apparaît ainsi comme un moteur potentiel du changement, au-delà des seuls aspects économiques ou logistiques :

« Bon c'est vrai que des fois c'est un peu gênant de se dire « On va pas au bout... On produit mais on n'a pas de produit final ». On a du lait qui va être transformé après. Donc ça apporterait un peu cette fierté d'avoir mené un truc... J'aimerais bien dire : « Sur cette ferme, on produit ça et puis t'as le produit ». Puis, même vis-à-vis de la population, tu leur dis : « On produit ça », puis t'as quelque chose à vendre, à proposer. Donc de ce côté-là, ça apporterait un petit peu cette reconnaissance » (S. Mottiez, 10 janvier 2025).

8.3.6. Individu et expérience

Le tableau 23 montre que, comme pour les pratiques agricoles, la **motivation personnelle** constitue un socle fondamental pour la mise en place et la pérennisation des circuits courts, avec 22 mentions relevées.

Code citation	Faiblesse	Force	Menace	Opportunité	Total général
Expérience personnelle		1			1
Expertise acquise dans une autre profession		1			1
Motivation personnelle	2	20			22
Appréciation de l'autonomie		1			1
Capacité d'adaptation		1			1
Difficulté émotionnelle	1				1
Insatisfaction sur le temps de terrain	1				1
Motivation		5			5
Qualité de vie		3			3
Résilience		1			1
Valorisation de la profession		9			9
Santé			1		1
Inquiétudes sanitaires			1		1
Sensibilisation				2	2
Sensibilisation du jeune public				1	1
Sensibilisation utile				1	1
Total général	2	21	1	2	26

Tableau 23: Codage des citations sur l'individu et l'expérience. Spécifique aux circuits courts. P. Roulier, 2025.

Ce mode de commercialisation semble porter une valorisation encore plus marquée de la profession agricole (9 mentions), renforçant le sentiment de fierté et d'utilité sociale chez les producteur.ice.s.

« Nous on adore, on a plein de copains là, maintenant c'est devenu des copains mais qu'on connaissait pas encore il y a deux ans, puis ils viennent planter avec nous, désherber avec nous, faire plein de trucs et puis ils bouffent gratos quoi et il y a l'humain qui est au centre de tout. Je trouve ça hyper valorisant aussi, au-delà du revenu. En fait, notre activité, elle fait sens. C'est ça qui est le plus enrichissant » (C. Pillet, 8 janvier 2025).

Cette dynamique s'accompagne d'un réel enthousiasme, la motivation étant mentionnée à cinq reprises de manière explicite. En parallèle, les circuits courts sont également perçus comme un levier d'amélioration de la **qualité de vie**, qu'il s'agisse de la satisfaction liée au contact direct avec les consommateurs ou du sens trouvé dans l'acte de produire et de vendre localement. Cette perception se reflète dans le vécu de certain.e.s producteur.ice.s, pour qui ces choix renforcent un équilibre personnel et familial :

« On n'est pas riches, mais on vit bien. Moi, je vis très bien et c'est cette qualité de vie que je trouve important. Et c'est par exemple, par rapport aux gamins ; ils sont souvent à la ferme et ils apprécient. Ça leur donne une vie un peu différente de tout le monde et moi, c'est ça qui me réjouit » (T. Gay-des-Combes, 9 janvier 2025).

Enfin, ces pratiques sont aussi envisagées comme **une opportunité de sensibilisation et d'éducation** du grand public à l'agriculture et à l'alimentation (2 mentions). Ce rôle pédagogique, souligné par certain.e.s participant.e.s, renforce encore la portée sociétale des circuits courts au-delà de leur fonction économique. En facilitant le lien entre agriculture et population, ces initiatives contribuent à une meilleure compréhension des réalités du métier, par exemple auprès des jeunes générations, comme en témoigne cette expérience :

« Par exemple, nous, on a fait aussi beaucoup venir des écoles. C'est génial parce que les enfants, ils ont un regard là-dessus qui est génial. Les enfants vont ensuite expliquer aux parents comment ça fonctionne. On voit quand même qu'il y a une génération où il y a eu une grosse déconnexion, mais aujourd'hui, c'est en train de se corriger. On a fait découvrir le domaine aux enfants et il y a beaucoup de mamans maintenant qui viennent chercher des fruits et c'est vraiment génial » (C. Mottiez, 6 janvier 2025).

8.4. Pratiques agricoles entre plaine et montagne

Après avoir exploré les résultats des entretiens portant sur les pratiques agricoles et le rapport aux circuits courts, cette section s'attarde sur un autre de la recherche : les différences entre les réalités agricoles de la plaine et de la montagne.

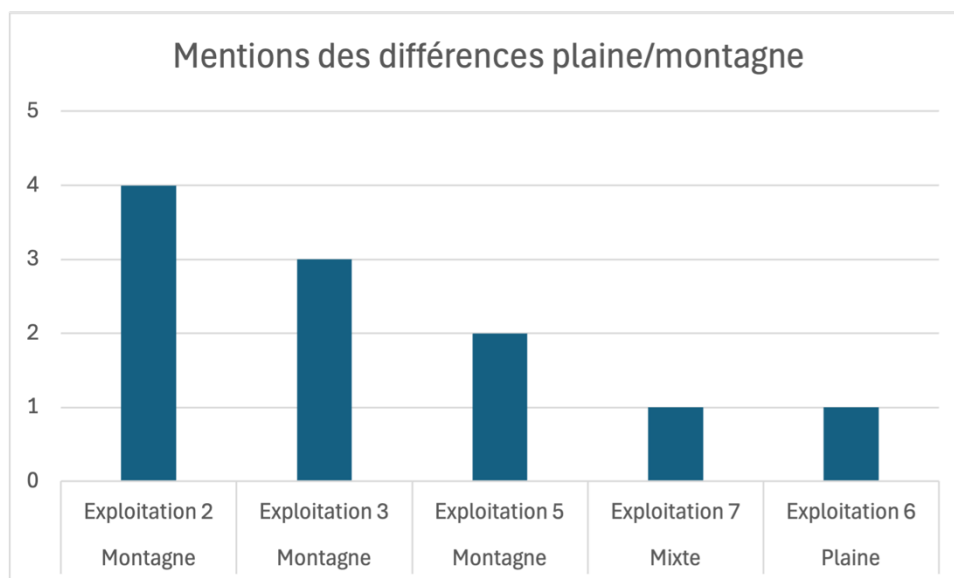


Figure 16: Statistique des mentions sur les différences plaine/montagne dans les entretiens avec les agriculteur.ice.s.
P. Roulier, 2025.

Le diagramme ci-dessus (Figure 17) illustre le nombre de mentions, lors des entretiens, faisant référence à la différence entre les pratiques agricoles en plaine et en montagne. Bien que plusieurs questions du questionnaire aient tenté d'orienter les participant.e.s vers ce sujet, seules 11 citations abordent explicitement cette distinction. Sans surprise, ce sont les exploitations de montagne qui en parlent majoritairement, avec 9 citations sur les 11. Cela montre que cette différence est davantage ressentie ou perçue « depuis la montagne » que depuis la plaine.

Parmi ces citations, deux mettent en avant la dimension identitaire que revêt l'agriculture de montagne. Elle est décrite non seulement comme une pratique différente, mais aussi comme **un mode de vie et une source de fierté** :

« L'agriculture de montagne, c'est différent, je sais pas expliquer. Nous, on aime ce qu'on fait, donc même si on a un petit salaire, on s'en fout » (P. Bruchez, 10 janvier 2025).

« Un des trucs qui complique, c'est le fait d'être en montagne, mais c'est aussi ce qui nous aide parce qu'il y a le village, la culture... Le fait d'être en montagne, ça fait partie de notre identité aussi » (T. Gay-des-Combes, 9 janvier 2025).

Ces paroles traduisent un attachement fort au territoire, où les difficultés du contexte montagnard ne sont pas uniquement perçues comme des contraintes, mais aussi comme des éléments constitutifs d'un sentiment d'appartenance.

Deux autres citations abordent la manière dont les agriculteur.ice.s de montagne perçoivent **le traitement institutionnel** dont iels font l'objet.

« En montagne, on laisse aux agriculteurs que les terrains difficilement praticables et on vend ou loue tout ce qui est à plat. C'est devenu un petit peu un manque de respect par rapport à l'agriculteur » (P. Bruchez, 10 janvier 2025).

« Après en montagne, tu es aussi un peu plus soutenu au niveau des subventions » (P. Bruchez, 10 janvier 2025).

Cela révèle une tension entre un sentiment d'abandon face à la marginalisation foncière malgré la présence de certains mécanismes compensatoires.

Les sept citations restantes décrivent plus concrètement **les différences de pratiques** entre la plaine et la montagne. Ces propos mettent en lumière les contraintes liées au relief, au climat, à la mécanisation ou encore au choix des cultures. Ils soulignent la spécificité technique et organisationnelle de l'agriculture de montagne :

« Par exemple, à Trient, tu ne peux pas faire de grandes cultures, tu ne peux pas cultiver de blé, tu n'as pas de vignes. Donc, la seule ressource que tu as, c'est l'animal » (P. Bruchez, 10 janvier 2025).

Ici, les contraintes géographiques limitent fortement la diversité des productions possibles.

« Une exploitation de montagne comme on est nous, ça n'a rien à voir avec une exploitation de plaine. Parce que le rendement à l'hectare est complètement différent. En plaine, par exemple, pour les fenaïsons, on fait 3-4 coupes en tout cas. Ils font les foin alors que nous, il y a encore de la neige. C'est une grosse différence. Et après, c'est aussi par rapport aux travaux de la terre. On a pas mal de terrains en pente » (T. Gay-des-Combes, 9 janvier 2025).

« Un hectare en plaine, il y a plus de rendement, mais c'est aussi beaucoup plus facile » (T. Gay-des-Combes, 9 janvier 2025).

Les différences sont soulignées ici à travers le rendement, le calendrier agricole et l'accessibilité physique des terrains.

« Alors le truc ici, l'agriculture de montagne ici, c'est zone de montagne 2. On essaie des variétés qui sont potentiellement intéressantes en Valais. Mais ici, on ne le voit pas forcément d'un point de vue purement rentable. C'est vrai que les parcelles qui produisent beaucoup, c'est en plaine » (C. Pillet, 8 janvier 2025).

Cette citation met en évidence l'écart entre l'expérimentation locale et la rentabilité, et la difficulté d'adapter les modèles agricoles classiques aux contraintes de l'altitude.

« Alors c'est clair que les terrains ici en haut, on ne travaille pas la même chose qu'en bas, en plaine. Pour travailler un hectare ici ou un hectare en plaine, il n'y a pas le même temps, pas les mêmes besoins en machines, en matériel et tout ça. Puis, les prix des machines aussi, c'est des machines assez spécifiques » (N. Moret, 7 janvier 2025).

« En montagne, on fait du travail plus manuel, moins mécanisable, dû aux pentes et tout ça » (N. Moret, 7 janvier 2025).

Ces propos rappellent combien la mécanisation est plus complexe, coûteuse, voire partiellement inadaptée aux réalités montagnardes. Enfin, une voix venue de la plaine confirme implicitement cette différence de conditions :

« Le fait aussi, par rapport à d'autres dans le canton, c'est qu'on est une exploitation de plaine, les conditions sont aussi plus faciles » (S. Mottiez, 10 janvier 2025).

Cette reconnaissance d'un confort relatif en plaine vient appuyer le contraste souligné par les agriculteurs de montagne.

Il est intéressant de noter que dans ces témoignages sur les différences de pratiques, **aucune de ces citations ne mentionne les circuits courts, ni une quelconque adaptation de ceux-ci au contexte montagnard.**

8.5. Typologie des demandes exprimées par les agriculteur.ice.s

Avant d'analyser les leviers d'action des différent.e.s acteur.ice.s territoriaux.ales, il semble pertinent de s'arrêter sur les **demandes exprimées** directement par les agriculteur.ice.s lors des entretiens. Cette section rassemble l'ensemble des souhaits formulés, qu'ils soient adressés à des institutions précises ou exprimés de manière plus générale. En les regroupant par type et par destinataire, le tableau 24 permet d'identifier les besoins prioritaires perçus par les agriculteur.ice.s, ainsi que les attentes vis-à-vis des acteur.ice.s locaux.ales et institutionnel.le.s. Ces éléments constituent une base pour penser des réponses adaptées aux réalités du terrain.

		Destinataire de la demande					Total général
		Canton	Commune	PVT	Institutions	Général	
Type de demande	Aide		1	2			3
	Conditions de travail					6	6
	Développement					4	4
	Gestion				1		1
	Sensibilisation	1	1				2
	Souplesse	1					1
	Valorisation			3		1	4
	Infrastructures		2	2	1	12	17
Total général		2	4	7	2	23	38

Tableau 24: Types de demande exprimées par les agriculteur.ice.s durant les entretiens. P. Roulier, 2025.

Le tableau 24 récapitule l'ensemble des citations issues des entretiens qui expriment des demandes ou des souhaits formulés par les agriculteur.ice.s interrogé.e.s. Chaque ligne correspond à un type de demande exprimée et les colonnes renvoient au destinataire de la demande. Certains destinataires sont nommés explicitement, comme **la commune** (4 citations), **le canton** (2 citations), **le Parc** (7 citations), tandis que d'autres citations visent des **institutions** de manière plus générale (2 citations). La majorité des demandes (23 sur 38) sont adressées à un niveau abstrait, sans destinataire identifié. Elles sont regroupées sous l'étiquette « **Général** ». Elles expriment des attentes systémiques ou des besoins perçus vis-à-vis de l'organisation globale de l'agriculture. Concernant les types de demandes, l'attente la plus fréquemment mentionnée porte sur le **besoin en infrastructures** (17 citations). Suivent les demandes liées à **l'amélioration des**

conditions de travail (6 citations, toutes sans destinataire précis) et les souhaits relatifs au **développement ou à la valorisation de l'activité agricole**. Il est à noter que, dans le cas de la valorisation, **le Parc** est spécifiquement interpellé à trois reprises, ce qui montre une certaine attente ciblée envers cette institution en particulier. Le tableau 25 propose une version nettoyée et simplifiée des citations, sous forme de liste exhaustive des demandes exprimées par les agriculteur.ice.s. Il permet de visualiser en un coup d'œil la diversité et la récurrence des besoins évoqués durant les entretiens.

Inventaire des désirs exprimés
Avoir une exploitation rentable
Baisser notre temps de travail
Pouvoir payer un.e secrétaire
Pouvoir mieux payer mon personnel
Ne plus dépendre des paiements directs
Aide monétaire de la commune
Moins dépendre des paiements directs
Un aménagement du territoire qui conserve les terres agricoles
Soutien administratif du Parc (X2)
Sensibilisation dans les écoles (X2)
Souplesse du canton pour l'innovation
Plus de visibilité
Agrandir le domaine
Développer l'automatisation
Diversifier les cultures
Agrandir le domaine
Refaire l'alpage de Fenestral
Améliorer les infrastructures (X2)
Construire une nouvelle ferme
Développer l'agritourisme
Avoir un soutien financier pour améliorer les infrastructures
Mise à disposition d'une station de lavage
Construire une éco-cave
Une ferme pédagogique
Un local de vente directe et un distributeur
Un petit espace de vente directe
Un distributeur de viande
Valoriser le lait sur place
Développer la vente directe dans des magasins locaux
Réhabilitation de la laiterie du village par le Parc
Un distributeur automatique
Un local de vente directe plus développé
Une corbeille de produits du Parc
Mise en place d'une laiterie régionale par le Parc
Mise en place d'un espace de vente par le Parc

Tableau 25 : Liste des demandes exprimées par les agriculteur.ice.s durant les entretiens. Les demandes faisant directement référence au circuit court sont en bleu. P. Roulier, 2025.

Un point particulièrement intéressant est **l'importance accordée au circuit court** : 11 demandes sur 38 y font directement référence (en bleu). Cela est d'autant plus significatif que les questions du guide d'entretien portaient davantage sur l'agriculture en général que sur les modalités de commercialisation. La récurrence spontanée de ce thème souligne donc son importance pour les agriculteur.ice.s interrogé.e.s.

8.6. Analyse des freins et leviers institutionnels au soutien de l'agriculture dans le territoire du Parc

Après avoir présenté les résultats des entretiens réalisés avec les agriculteur.ice.s, cette section se concentre sur **les points de vue des acteur.ice.s institutionnel.le.s**. Elle regroupe les éléments issus des entretiens menés avec des représentant.e.s communaux.ales, un représentant cantonal et deux représentant.e.s du Parc. L'objectif est d'identifier **les freins** et **les leviers** perçus par ces acteurs dans le soutien à l'agriculture sur le territoire du Parc, afin de mieux comprendre les dynamiques institutionnelles qui influencent les possibilités d'action. Pour mieux cerner les enjeux institutionnels liés au soutien de l'agriculture dans le Parc, il est essentiel d'examiner à la fois **les facteurs internes (8.6.1)** propres à chaque institution, qui peuvent freiner ou faciliter leurs actions, et **les dynamiques relationnelles (8.6.2)** qui se tissent entre elles. Cette double lecture permet ainsi d'appréhender la complexité des processus décisionnels et les marges de manœuvre dont disposent ces acteurs dans leur engagement auprès des agriculteur.ice.s.

8.6.1. Analyse des freins et leviers institutionnels internes au soutien de l'agriculture sur le territoire du Parc

	Canton du Valais		Commune de Finhaut		Commune de Salvan		Commune de Vernayaz		PVT		Total
	Levier	Frein	Levier	Frein	Levier	Frein	Levier	Frein	Levier	Frein	
Absence de stratégie communale						1		1			2
Bonne relation avec les agriculteur.ices	3		2		2				1		8
Faible relation avec les agriculteur.ices						1		4		2	7
Défense des intérêts agricoles	1		1		5 (1P)						7
Durée du mandat limitante						1		1			2
Soutien direct			6		1						7
Volonté de soutien					1 (P)						1
Ressource limitée		2				1		1			4
Ressource potentielle	5 (4P)								2		7
Mise en valeur des producteur.ice.s			1		1		1				3
Échelle adaptée									1		1
Fédération									2		2
Projet économie durable									4 (3P)		4
Promotion									2 (2P)		2
Sensibilisation									2		2
Total	8	2	10	0	10	4	1	7	14	2	59

Tableau 26: Analyse des citations issues des entretiens avec les différentes acteur.ice.s institutionnel.le.s. P. Roulier, 2025.

Le tableau 26 repose sur une analyse qualitative de citations extraites des entretiens menés avec différents acteur.ice.s institutionnel.le.s impliqué.e.s dans la gestion et le soutien à la pratique agricole sur le territoire du PVT. Les données proviennent des entretiens réalisés avec **Sabine Fournier**, conseillère communale de Vernayaz en charge du dicastère de l'agriculture ; **Mathieu Giroud**, conseiller communal de Salvan responsable du même dicastère ; **Romain Fournier**, conseiller communal de Finhaut également en charge de l'agriculture ; **Emile Turin**, conseiller agricole auprès de l'Office

cantonal de l'économie agricole et des grandes cultures ; **Héline Premand**, cheffe de projet en *Économie durable* au sein du PVT et **Luc Pignat**, directeur du PVT.

Pour des raisons de lisibilité, les propos d'Emile Turin ont été regroupés sous l'étiquette « Canton du Valais », bien qu'il ait parlé en tant que représentant de sa fonction et non de l'ensemble de l'institution cantonale. Il est donc important de rappeler qu'il n'incarne pas à lui seul l'institution cantonale dans sa globalité.

Le tableau 26 rassemble uniquement les extraits dans lesquels les personnes interrogées identifient **des freins ou des leviers liés à leur propre institution**. Les freins ou leviers externes, c'est-à-dire résultant des relations interinstitutionnelles, font quant à eux l'objet d'une présentation distincte dans le tableau 27. Les citations ont été codées par thème (colonne de gauche) et les occurrences ont été attribuées aux différentes institutions (lignes). Les éléments identifiés comme des leviers d'action pour le soutien à l'agriculture sont indiqués en rose, tandis que les freins sont en bleu. Par ailleurs, certaines entrées sont suivies de la mention « (nP) », indiquant le nombre de leviers « potentiels », c'est-à-dire identifiés comme mobilisables, mais encore inactifs.

Sur un total de 58 citations repérées, 43 relèvent des **leviers** identifiés par les institutions et 15 des **freins**. Il en ressort donc une majorité nette de leviers, ce qui peut être interprété comme le signe d'un positionnement globalement proactif des institutions. Toutefois, il convient de garder à l'esprit que ces éléments reflètent des discours auto-attribués, c'est-à-dire ce que les institutions disent d'elles-mêmes. Cela peut impliquer certains biais tels qu'un manque de recul critique, une focalisation sur leurs propres actions de manière isolée, ou encore une tendance à privilégier la valorisation plutôt que la remise en question.

Le **levier** le plus fréquemment mentionné concerne l'existence de **bonnes relations avec les agriculteur.ice.s** (8 mentions). Ce constat mérite cependant d'être nuancé, car les difficultés relationnelles, regroupées sous la catégorie « **faible relation avec les agriculteur.ice.s** », ont été signalées à 7 reprises. Par ailleurs, la **défense des intérêts agricoles** apparaît comme un **levier** important, mentionné à 7 reprises, dont 5 fois par la commune de Salvan. Cette posture est bien illustrée par les propos de Mathieu Giroud :

« Lors de l'organisation de manifestations, nous sensibilisons les organisateurs au fait de ne pas utiliser les prés dévolus à l'agriculture pour le parage. Mon rôle en tant que Conseiller est aussi de défendre les intérêts des agriculteurs » (M. Giroud, 30 avril 2025).

Il souligne également la prise en compte de ces intérêts lors de l'élaboration du plan de zone communal :

« Dans le cadre des travaux en cours pour le futur plan de zones, sur la base d'un rapport d'étude, certaines zones agricoles protégées ont été transformées en zones agricoles "simples" afin de laisser une plus grande flexibilité pour la construction d'éléments en lien à l'exploitation agricole. Ces zones imposaient de trop grandes restrictions et nous avons été à l'écoute des besoins des agriculteur » (M. Giroud, 30 avril 2025).

Du côté cantonal, cette défense du monde agricole est également revendiquée, notamment dans l'adaptabilité des exigences agricoles :

« Après, les exigences sont assez adaptées en fonction des zones. Et puis, l'Office des paiements directs défend beaucoup le fait que l'agriculture valaisanne est hétérogène et puis qu'il faut s'adapter » (E. Turin, 5 mai 2025).

Le **soutien direct** à l'agriculture est particulièrement visible à Finhaut, avec 6 mentions sur un total de 7. Ce soutien comprend notamment les aides financières directes :

« On donne maintenant un montant de 230 ou 250 francs de mémoire par UGB à la fin de l'année pour soutenir l'agriculture » (R. Fournier, 22 avril 2025).

Ou encore le soutien pour l'achat de matériel :

« On soutient aussi pour la lutte contre les grands prédateurs sous la forme d'achat de matériel, par exemple des lumières et tout ce matériel pour repousser le loup » (R. Fournier, 22 avril 2025).

Quant aux **ressources potentielles**, elles sont principalement identifiées par le canton (5 fois) et par le Parc (2 fois), souvent en lien avec un **PDR**.

Si les thématiques abordées sont relativement bien réparties entre le canton et les communes, le Parc, pour sa part, mentionne plusieurs **leviers spécifiques** : **la fédération des acteurs** (2), **la sensibilisation** (2), **la promotion** (2) et **les projets liés à l'économie durable** (4) :

« Le rôle d'un Parc c'est d'être un élément fédérateur, une institution à disposition des communes pour les aider à réaliser des projets et aussi à anticiper des problématiques dans le territoire. Le Parc a aussi un rôle de réalisation de projets concrets » (H. Premand, 2025).

Ce rôle est également mis en avant par le directeur du Parc, Luc Pignat, qui souligne l'impact collectif :

« Pour résumer notre stratégie en une phrase, les petits ruisseaux font de grandes rivières. C'est-à-dire qu'effectivement, on n'a pas un levier et un pouvoir très fort mais le fait de mettre ensemble les acteurs du territoire et de travailler avec un objectif commun, on peut faire de grandes choses » (L. Pignat, 7 mai 2025).

Dans le domaine de la **sensibilisation**, le projet de la Slowmobile est un exemple concret :

« La Slowmobile, c'est une caravane de chantier qui est aménagée avec une cuisine, donc c'est mobile. Elle se déplace dans les écoles avec une intervenante qui est herboriste et fromagère et qui anime des ateliers pour les enfants [...] pour comprendre d'où venaient

les œufs de la ferme à côté, le lait pareil et justement sensibiliser à cette économie de proximité » (H. Premand, 2025).



Figure 17: Atelier dans la Slowmobile. Parc naturel régional de la Vallée du Trient, 2025.

Concernant les **freins**, la faible relation avec les agriculteur.ice.s est évoquée à plusieurs reprises, notamment par Vernayaz, le Parc et Salvan. Sabine Fournier exprime un manque d'information et de communication :

« Nous (la commune), on n'est pas toujours au courant de quel agriculteur exploite quelle terre » (S. Fournier, 24 avril 2025).

« Il y a peu d'échange avec les agriculteurs, ils sont très indépendants » (S. Fournier, 24 avril 2025).

Du côté du Parc, Luc Pignat évoque des relations historiquement complexes :

« Avec le monde de l'agriculture, il faut du temps. Il faut instaurer une confiance. On marche toujours un peu sur les œufs. Un premier faux pas ou premier propos déplacé ou non partagé, il y a une réaction négative directe » (L. Pignat, 7 mai 2025).

« L'agriculture a été contre le Parc. Donc il a fallu multiplier les rencontres, les échanges, l'écoute, le soutien, l'apport à différents projets pour commencer à être écoutés et être un petit peu respectés par le monde agricole » (L. Pignat, 7 mai 2025).

Deux conseiller.e.s communaux, à Vernayaz et à Salvan, reconnaissent par ailleurs **l'absence d'une stratégie agricole communale**. La **durée limitée des mandats** est également identifiée comme **un obstacle** structurel à l'action. Quant au **manque de ressources**, il est évoqué tant par le canton que par les communes. Du côté cantonal, il s'agit surtout de limites de temps et de disponibilité :

« Après, moi je suis dans l'office d'économie animale et des grandes cultures, je regarde moins ce qu'il se passe dans les autres offices. Enfin aussi parce que je suis que à 50%, puis j'ai assez à faire avec ce que j'ai déjà » (E. Turin, 5 mai 2025).

Dans les communes, ce sont les **finances** qui sont en cause (cf. encadré ci-dessous) :

« Après, voilà, nous on n'a pas non plus de budget illimité, donc c'est quand même aussi une contrainte » (M. Giroud, 30 avril 2025).

« Après, au niveau communal, il y a toujours le problème du côté financier qui limite » (S. Fournier, 24 avril 2025).

Budgets communaux

Il est important de souligner que les moyens économiques à disposition jouent un rôle non négligeable dans le soutien à l'agriculture. L'aide financière directe constitue un levier d'action concret pour les communes. Or, cette aide dépend non seulement des priorités politiques locales, mais aussi des ressources globales de chaque commune.

Les trois communes interrogées montrent des situations contrastées pour 2024 :

- À **Vernayaz**, le budget agricole annoncé est de 790.60 CHF de charges, pour 2'348.20 CHF de revenus (location de terrains), sur un budget total de 13.4 millions de CHF.
- À **Finhaut**, 27'810.85 CHF sont consacrés à l'agriculture, sur un budget global de 15 millions de CHF.
- À **Salvan**, le budget agricole annoncé est de 11'600 CHF de charges, sur un budget global de 20.7 millions.

Ces chiffres doivent toutefois être lus avec prudence. Leur signification dépend de nombreux facteurs : la population communale, la superficie agricole, la structure de l'économie locale, ou encore les politiques cantonales. Une analyse comparative rigoureuse nécessiterait de prendre en compte l'ensemble des communes et de croiser ces données avec d'autres indicateurs. Ce n'est pas l'objet de ce mémoire, mais ces chiffres donnent déjà un aperçu des disparités budgétaires et rappellent que les moyens financiers ne sont jamais neutres dans les politiques agricoles locales.

Enfin, le tableau 26 met en évidence un ensemble de **leviers** dits « potentiels », c'est-à-dire qui ne sont pas encore mobilisés mais identifiés comme pertinents. Au total, 11 leviers potentiels sont relevés. À Salvan, ils concernent la **volonté d'apporter du soutien** aux agriculteur.ice.s, ainsi que la question de la **restructuration foncière** :

« Ce serait bien qu'un projet de remaniement parcellaire puisse être lancé. Aujourd'hui, le territoire est très parcellé et cela n'est pas du tout optimal notamment pour faciliter la transmission d'exploitations » (M. Giroud, 30 avril 2025).

Cette volonté est importante. L'exemple suivant montre bien les tensions et les enjeux autour de **l'aménagement du territoire dans les communes** et son impact sur les pratiques agricoles :



Figure 18: Évolution du bâti à Salvan entre 2000 et 2020. Photographies aériennes historiques, Swisstopo. P. Roulier, 2025.

Évolution du bâti à Salvan (1)

La figure 19 est une mosaïque de quatre photographies aériennes historiques issues des archives de Swisstopo. Elle permet de visualiser l'évolution du bâti dans la région de Salvan entre 2000 et 2020. L'analyse de cette séquence temporelle met en évidence l'emprise croissante de l'urbanisation, en particulier sur les zones planes, historiquement occupées par des activités agricoles ou naturelles, telles que les marais. Cette dynamique d'extension urbaine illustre les propos d'**Adrien Favre**, chef de projet *Biodiversité et paysage* :

« En ce qui concerne les terrains plats de Salvan : avant, cet endroit était soit un marais, soit une zone agricole. Les agriculteurs apprécient particulièrement les terrains plats (il y en a si peu) pour la fauche mécanisée ou l'épandage. Les villages s'étendent en priorité sur ces terrains, à commencer par le marais qui a disparu, et bientôt le reste de la zone agricole » (A. Favre, 4 juin 2025).

Cette remarque met en lumière une problématique centrale de l'aménagement du territoire dans les régions de montagne : la rareté et la valeur stratégique des terrains plats, tant pour l'agriculture que pour l'urbanisation. Dans le contexte du nouveau Plan d'affectation des zones (PAZ) proposé par la commune de Salvan, Adrien Favre déplore l'orientation prise par les autorités :

« Le nouveau PAZ étend la zone à bâtir sur ces terrains plats, ne laissant que les terrains plus difficiles à l'agriculture » (A. Favre, 4 juin 2025).

Évolution du bâti à Salvan (2)

Le terrain auquel il fait référence est représenté en bleu sur l'illustration ci-dessus. Il est actuellement utilisé par les agriculteur.ice.s de la commune. Selon le PAZ en consultation, ce périmètre est désigné comme une « extension de la zone à bâtir destinée à l'habitat » (Commune de Salvan, 2025). Cette requalification soulève des inquiétudes quant aux conséquences pour l'agriculture locale, notamment en termes d'équilibre agroécologique et d'organisation des pratiques. Adrien Favre souligne les impacts indirects d'un tel choix :

« L'effet pervers est que les agriculteurs devront trouver d'autres terrains plats pour garder l'équilibre nécessaire, et ce sera Planajeur qui en pâtira. Planajeur est plus haut, la neige fond un peu plus tard, les cuves à purin des agriculteurs ne seront peut-être pas suffisantes pour attendre deux-trois semaines de plus » (A. Favre, 4 juin 2025).

Ces éléments mettent en évidence les tensions croissantes entre développement résidentiel et maintien des activités agricoles, particulièrement aiguës dans les zones de montagne où les terrains exploitables sont rares et soumis à de multiples contraintes.

Le canton identifie quant à lui quatre **leviers** liés aux **ressources mobilisables**, notamment par le biais du **PDR**, comme le souligne Emile Turin :

« Le PDR, c'est un outil qui permet d'avoir des plus grandes aides financières et tu verras que c'est ça le nerf de la guerre » (E. Turin, 5 mai 2025).

« Grâce au PDR, tu peux tout inclure : marketing, communication, nouveaux bâtiments, nouvelles infrastructures, études de projets » (E. Turin, 5 mai 2025).

Enfin, cinq **leviers** encore passifs sont mentionnés par le Parc : trois dans les projets liés à l'*Économie durable*, deux dans les actions de promotion. Héline Premand évoque, par exemple, **la création d'un panier de produits du terroir** :

« Aussi, la création d'un panier de produits du terroir avec un produit de chaque commune où on verra comment on fait pour la suite » (H. Premand, 2025).

Elle mentionne aussi un projet de « **communauté de valeur** » :

« Communauté de valeur, donc là on est sur un projet un peu théorique, mais l'objectif, c'est de rédiger une charte à laquelle les agriculteurs et les producteurs peuvent adhérer aux valeurs du parc. Eux gagnent en visibilité et nous, on soutient les entreprises qui sont à même de promouvoir l'économie durable » (H. Premand, 2025).

Enfin, Luc Pignat résume l'un des apports majeurs du Parc :

« La plus-value que le Parc peut apporter pour les circuits courts, c'est la mise en réseau et la promotion des produits du terroir » (L. Pignat, 7 mai 2025).

Afin d'affiner la compréhension des données, le tableau 27 reprend les mêmes éléments que le tableau 26, en se concentrant uniquement sur ceux relatifs aux **circuits courts**. Il apparaît tout d'abord **qu'aucun frein spécifique aux circuits courts n'a été mentionné par les acteur.ice.s interrogé.e.s**. Par ailleurs, si les communes et le canton identifient quelques leviers propres à cette thématique, la majorité d'entre eux (8 sur 14) sont signalés par **le Parc**.

	Canton du Valais	Commune de Finhaut	Commune de Salvan	Commune de Vernayaz	PVT	Total
	Levier	Levier	Levier	Levier	Levier	
Défense des intérêts agricoles	2 (2P)	1				1
Ressource potentielle						2
Mise en valeur des producteur.ice.s		1	1	1		3
Projet économie durable					4 (3P)	4
Promotion					2 (2P)	2
Sensibilisation					2	2
Total	2	2	1	1	8	14

Tableau 27 : Analyse des citations issues des entretiens avec les acteur.ice.s institutionnel.le.s. Spécifique aux circuits courts. P. Roulier, 2025.

Les leviers identifiés s'expriment de manière concrète à travers plusieurs actions ou intentions formulées par les acteur.ice.s, comme le montrent les extraits suivants. Par exemple, la **défense des intérêts agricoles** passe par des démarches administratives visant à faciliter l'installation d'outils de commercialisation directe, comme l'illustre cette volonté communale :

« On va essayer de faire activer la commission des constructions pour qu'ils puissent installer leur cabanon le plus vite possible » (R. Fournier, 22 avril 2025).

Concernant les ressources potentielles spécifiques aux circuits courts, **les PDR** sont également perçus comme une ressource par Emile Turin :

« Alors après il y a justement les PDR et pour moi, le circuit court c'est très lié aux PDR. Et là justement, il y a des soutiens qui sont des soutiens financiers et en termes de ressources humaines vis-à-vis du service de l'agriculture pour accompagner les régions qui ont ce type de projet. Et là, c'est clairement des circuits courts » (E. Turin, 5 mai 2025).

La **mise en valeur des producteur.ice.s locaux.ales** constitue un autre levier récurrent, affirmé notamment par la volonté des communes de préserver les terres agricoles et de soutenir les débouchés locaux :

« La vision de la commune, c'est de préserver les terres agricoles et de mettre en valeur leurs produits » (S. Fournier, 24 avril 2025).

Ces dynamiques se traduisent également par **la mise en œuvre de projets concrets** relevant de l'économie durable, à l'image de la Slowmobile, du panier de produits du terroir ou encore du projet de communauté de valeur (déjà discutés dans le commentaire du tableau 26). À ceux-ci s'ajoute un autre exemple en cours d'élaboration, celui d'un marché itinérant porté par le Parc :

« Il y a un projet qui consiste à développer un marché itinérant qui avait été déposé. À ce

stade, ce n'est pas encore un projet qui est concret, donc je ne peux pas tellement en dire plus, mais c'est un projet qui va voir le jour et qui va clairement favoriser l'économie de proximité » (H. Premand, 2025).

Enfin, comme mentionné dans le commentaire du tableau 26, **l'importance du Parc dans la promotion et la sensibilisation autour de la consommation locale constitue un levier ciblé sur l'économie de proximité**. Cela se manifeste non seulement par le portage de projets, mais également par sa capacité à fédérer et à mobiliser différent.e.s acteur.ice.s autour de la thématique des circuits courts.

8.6.2. Dynamiques d'interactions et représentations croisées entre institutions

Le tableau 26 permettait d'identifier les différents leviers que les acteur.ice.s institutionnel.le.s reconnaissent dans le développement des circuits courts, sur la base de leurs propres discours et de leur perception de leurs capacités d'action. Toutefois, au fil des entretiens, il est apparu que les acteur.ice.s faisaient fréquemment référence à d'autres institutions, soit en les considérant comme détentrices de leviers, soit en mentionnant certaines de leurs pratiques ou positions comme des freins à l'action. La figure 21 vise à représenter ces **interrelations perçues entre acteur.ice.s**, en mettant en lumière non seulement les dynamiques d'influence, mais aussi les représentations croisées.

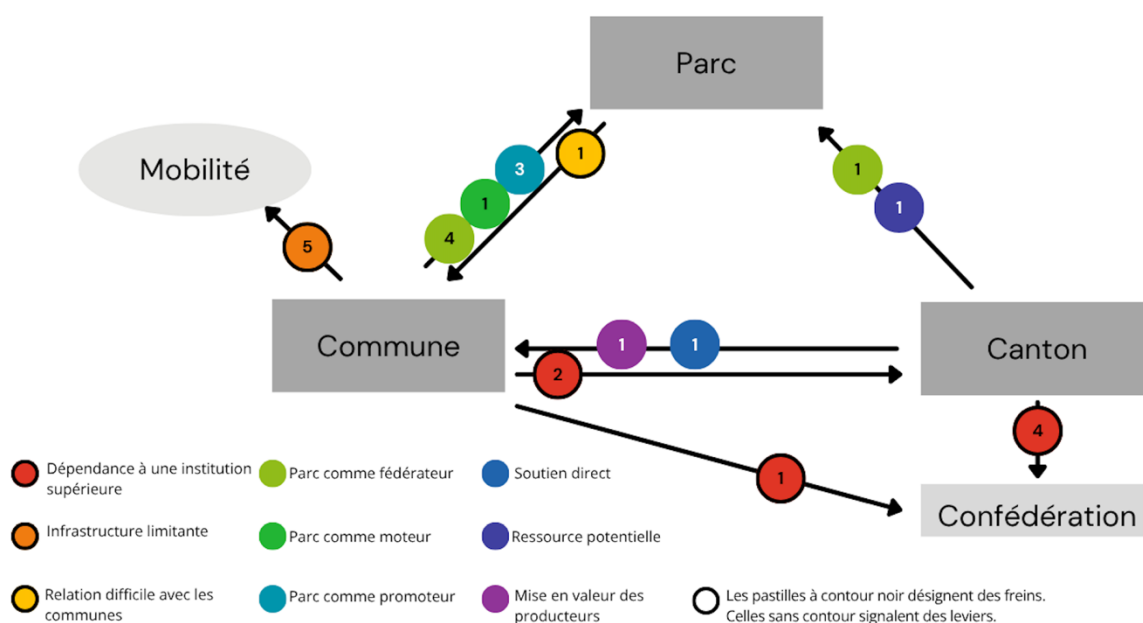


Figure 20: Dynamiques d'interactions entre les acteur.ice.s institutionnel.le.s. P. Roulier, 2025.

Le schéma permet une **lecture dynamique** de ces relations : les flèches indiquent le sens de la relation perçue, la couleur de chaque pastille correspond à la nature du levier ou du frein identifié, telle que définie dans la légende. Les institutions figurant en gris foncé dans le schéma sont celles dont un.e ou plusieurs représentant.e.s ont été interrogé.e.s. La Confédération, bien qu'elle ne fasse pas directement partie du corpus d'enquête, est intégrée au schéma en raison de sa récurrence dans les discours. Sa

présence est d'autant plus significative dans un contexte fédéral tel que celui de la Suisse, où les niveaux supérieurs de gouvernance influencent largement les dynamiques locales.

Le **Parc naturel régional** émerge comme un acteur central, perçu comme un levier important par plusieurs autres institutions. Les communes, notamment, y font référence à huit reprises. Cette reconnaissance s'exprime à travers diverses dimensions : la capacité du Parc à **favoriser les synergies** entre agriculteur.ice.s :

« Le Parc amène vraiment beaucoup, parce que je ne sais pas comment ça fonctionne dans les autres communes mais à Vernayaz j'ai l'impression que nos agriculteurs travaillent chacun de leur côté. Grâce au Parc, ils se réunissent, ils échangent » (S. Fournier, 24 avril 2025).

Il a également un **rôle de moteur**, dans un contexte où les communes se reconnaissent parfois limitées dans leur action :

« Le Parc, c'est une opportunité parce qu'il est tout neuf et motivé, même super motivé. Ça peut être le moteur parce que c'est vrai que nous, la commune, on ne fait pas grand-chose pour nos agriculteurs » (S. Fournier, 24 avril 2025).

Le Parc est également vu comme un outil stratégique pour la **valorisation des produits agricoles** :

« Le Parc naturel régional nous donne clairement l'opportunité de pouvoir labelliser les différents produits agricoles créés sur notre territoire et de les mettre en valeur à une autre échelle » (M. Giroud, 30 avril 2025).

Du côté cantonal, le rôle du Parc est également souligné, notamment en matière de **coordination et de soutien administratif** :

« Non, après ce serait plus dans le rôle du Parc naturel régional de mettre en place une communication pour faire un projet global dans le secteur agricole » (E. Turin, 5 mai 2025).

« Même au niveau de la gestion, d'avoir un partenariat, une aide administrative par le Parc pour le PDR » (E. Turin, 5 mai 2025).

Le canton attribue également certains leviers aux **communes**. Il souligne notamment leur capacité à **soutenir directement** les producteurs et à valoriser les circuits courts. Cela peut passer par un **appui logistique ou financier** :

« Les communes ont un rôle à jouer pour favoriser les circuits courts. Elles pourraient participer à la communication ou mettre à disposition une surface pour un local de vente ou quelque chose comme ça » (E. Turin, 5 mai 2025).

Cette capacité à agir est toutefois conditionnée par la volonté politique locale, comme le suggère cette remarque :

« Les communes, elles pourraient, oui c'est un peu facile à dire, mais si elles voulaient aider les exploitants, il faudrait sortir le portefeuille, quoi » (E. Turin, 5 mai 2025).

À l'inverse, le Parc évoque très peu d'autres acteurs dans ses propres discours. Une seule mention concerne les communes, perçues dans ce cas comme un frein, en raison d'un accueil institutionnel initialement réservé :

« On s'est fait accueillir moyennement bien par les conseils communaux il y a quatre ans, maintenant ils sont acquis à la cause » (L. Pignat, 7 mai 2025).

Un élément non anticipé dans la grille d'analyse initiale a été intégré au schéma : **la question de la mobilité**. Bien que les infrastructures de transport n'aient pas été un axe d'étude principal, elles ont été mentionnées à plusieurs reprises lors de l'entretien avec la commune de Finhaut, illustrant leur rôle potentiel dans le développement ou la limitation des circuits courts. **L'isolement routier** entre certains villages constitue ainsi un obstacle logistique :

« Le fait qu'il n'y ait pas la route, c'est assez handicapant dans la vallée, la communication entre les villages. Tu vois, on ne peut même pas dire, avec Salvan, t'as un pépin et puis aller donner un coup de main à rentrer, à descendre avec une autochargeuse, une faucheuse, y a pas de route quoi, on peut pas » (R. Fournier, 22 avril 2025).

Par ailleurs, **les limitations imposées par l'exploitant ferroviaire TMR** sont également perçues comme un frein structurel à la logistique locale :

« Et puis, on n'est pas aidé aussi à ce niveau-là par TMR qui refuse totalement le transport de marchandise sur le train. Même à l'époque, quand il y avait encore le boulanger à Salvan, ils ne laissaient plus mettre les sacs de pain dans le train pour qu'on récupère le pain ici. Les douze tribunes du Matin Dimanche qui sont vendues ici au magasin, il y a un bus qui monte depuis Martigny amener douze journaux alors qu'on a un train toutes les heures. Alors la compagnie, dans le sens du lien et de l'apport stratégique à ce niveau-là dans la vallée, elle pourrait faire beaucoup plus » (R. Fournier, 22 avril 2025).

Ce constat est renforcé par une évocation plus historique : « Avant, le train faisait le transport de bétail maintenant plus rien » (R. Fournier, 22 avril 2025).

Enfin, un frein structurel revient de manière notable dans les discours : **la dépendance à un acteur supérieur au sein du système fédéral**, mentionnée à sept reprises. Cette dépendance est évoquée tant par les communes que par le canton. Une élue communale l'illustre ainsi :

« On a un terrain communal que je pensais remettre à un de nos agriculteurs mais comme c'est une zone forêt, même s'il n'y a aucun arbre, c'est le canton qui décide » (S. Fournier, 24 avril 2025).

Elle ajoute : « On (la commune) a une marge de manœuvre au niveau foncier pour donner à exploiter à nos agriculteurs des terrains communaux ou bourgeoisiaux mais après tout

ce qui concerne la politique agricole, c'est des directives et des lois cantonales ou fédérales » (S. Fournier, 24 avril 2025).

Du côté cantonal, la même logique est exprimée vis-à-vis de la Confédération :

« Après, le canton doit respecter les mêmes exigences fédérales que tous les autres cantons. Et de ce point de vue-là, on est obligé d'appliquer la loi et ça, peu importe le type d'exploitation. Ils ont des règles de base à respecter qui sont les mêmes pour une exploitation qui a cent hectares que pour une exploitation qui en a trois » (E. Turin, 5 mai 2025).

9. Discussion

Ce chapitre propose une analyse approfondie des résultats présentés précédemment, à la lumière des questions de recherche initiales. Elle vise à **mettre en perspective les principaux enseignements de l'étude**, tout en soulignant **les difficultés** rencontrées au cours du processus. Enfin, **les limites de la recherche** seront discutées afin d'en cerner la portée et d'envisager les pistes de développement possibles.

9.1. Réponses aux questions de recherche

Cette section propose une analyse des résultats présentés précédemment, en les confrontant aux questions de recherche. La première question était la suivante :

« Quels sont les enjeux, les opportunités et les contraintes au développement des circuits courts comme soutien à l'agriculture dans le Parc naturel régional de la Vallée du Trient ? »

Un des enseignements majeurs de cette recherche réside dans l'imbrication étroite entre les enjeux, les opportunités et les contraintes liées au développement des circuits courts, et celles qui concernent plus largement la pratique agricole. Contrairement à ce que la littérature laisse entrevoir, notamment à travers les rares données disponibles (Gallouj & Viala, 2021), la majorité des exploitations rencontrées intègrent, sous une forme ou une autre, les circuits courts dans leur fonctionnement quotidien. Cette pratique n'apparaît pas comme un ajout ou un choix secondaire, mais bien comme un élément intégré à l'activité agricole. Les formes de circuits courts sont multiples et rarement exclusives. Les producteur.ice.s mobilisent fréquemment plusieurs canaux de vente différents, qui peuvent inclure la vente directe à la ferme, les paniers ou encore les partenariats avec des acteurs locaux. Cette diversité ne semble pas strictement corrélée à la taille ou au type de l'exploitation. Cette observation nuance les propos de Paoli et Vianey (2021), pour qui la structuration des débouchés dépendrait fortement de ces variables. Cela témoigne d'une certaine transversalité de la logique des circuits courts dans le territoire étudié. Les agriculteurs et agricultrices interrogé.e.s ont généralement davantage parlé de leur exploitation dans sa globalité que des circuits courts de manière spécifique. Cette approche rejoint les constats de Veyret (2001), qui souligne que les circuits courts ne constituent pas nécessairement une catégorie analytique autonome pour les agriculteur.ice.s, mais s'inscrivent dans une vision holistique de leur métier.

L'analyse des occurrences de discours montre que, concernant leur activité agricole en général, les exploitant.e.s expriment plus souvent des menaces externes que des opportunités, une dynamique que Chiffolleau (2008) avait également relevée dans ses travaux. À l'inverse, les dynamiques internes sont décrites de manière plus positive, avec davantage de forces que de faiblesses. Ce contraste révèle un sentiment global de maîtrise des éléments internes à l'exploitation, mais également une vigilance, voire une inquiétude, vis-à-vis des facteurs externes, perçus comme incertains ou menaçants. En ce qui concerne spécifiquement les circuits courts, les discours des personnes interrogées tendent à valoriser les opportunités et les forces associées à ces pratiques. Les menaces et faiblesses sont évoquées de manière moins fréquente. Selon la littérature, ce décalage pourrait s'expliquer par la proximité entre la pratique des circuits courts et certaines valeurs portées par les exploitants, telles que l'autonomie, le lien au territoire et le contact direct avec les consommateurs (Dufour et al., 2011; Lelièvre, 2021; Chiffolleau, 2008; Dubuisson-Quellier & Velly, 2008).

Un cas particulièrement éclairant est celui de l'exploitation 5. Bien qu'ayant un haut degré d'engagement dans des pratiques circulaires, cette exploitation a très peu évoqué les circuits courts au cours de l'entretien. Ce silence relatif ne semble pas refléter une absence de pratiques, mais plutôt une intégration si naturelle des circuits courts dans le fonctionnement global de l'exploitation que l'exploitant ne les identifie pas comme un objet distinct de réflexion. Cette normalisation du circuit court comme prolongement naturel de l'activité agricole est également mise en évidence par Chiffolleau (2008).

Ce constat peut être mis en lien avec les spécificités structurelles et culturelles de l'agriculture valaisanne. Il s'agit d'une agriculture encore largement familiale, souvent pratiquée en complément d'une autre activité professionnelle. L'identité propre à chaque exploitation joue un rôle central : chaque agriculteur.ice s'adapte aux ressources, aux contraintes et aux opportunités de son environnement immédiat, à l'échelle du village ou du vallon. L'ancrage territorial apparaît comme un facteur déterminant. Ainsi, même les exploitations de plaine, plus mécanisées et structurées, témoignent d'une forte volonté de conserver une identité propre et un lien étroit au territoire. Par ailleurs, sur le territoire du Parc naturel régional de la Vallée du Trient, on observe une grande diversité des pratiques, même au sein d'un nombre restreint d'exploitations. Pour nombre d'entre elles, les différentes dimensions de leur activité (production, transformation, commercialisation) sont perçues comme interdépendantes et font partie intégrante d'un même ensemble, celui de l'agriculture dans son acception la plus large. Cette vision intégrée rejoint l'analyse de Crémel et al. (2024) et de Debons (2023) et explique pourquoi les discours recueillis peinent parfois à distinguer un soutien à l'agriculture d'un soutien aux circuits courts. Dans de nombreux cas, les deux dimensions sont vécues comme indissociables.

Certains éléments soulevés au cours des entretiens ne relèvent pas directement des circuits courts, mais du fonctionnement global des exploitations et du contexte agricole plus large. Bien qu'ils influencent indirectement les pratiques de commercialisation, y compris celles relevant des circuits courts, leur impact reste diffus ou transversal. Ils ne seront donc pas discutés ici comme des enjeux spécifiques aux circuits courts, sans que cela ne remette en cause leur importance dans la compréhension des dynamiques

agricoles actuelles. Ces éléments sont par exemple des éléments de contexte, tel que le contexte géographique qui est majoritairement perçu comme un désavantage, notamment en raison des contraintes liées au relief, à l'éloignement ou à la faible accessibilité de certaines exploitations. Il façonne les conditions d'exercice de l'activité agricole (Wackermann, 2001), sans toutefois être identifié comme un frein propre aux circuits courts. Le contexte sociétal, quant à lui, est souvent décrit comme marqué par une rupture entre la société et le monde agricole. Cette déconnexion alimente un sentiment d'incompréhension et de défiance à l'égard du métier d'agriculteur.rice déjà souligné par Léger (2021) ou Hofmann (2024) . La fonction transformatrice de la société des circuits courts évoquée par Redlingshöfer (2008) n'est pas mentionnée de manière explicite ou systématique par les personnes interrogées. L'accès au foncier est une autre problématique structurante pour la pérennité des exploitations. Toutefois, les difficultés ou opportunités liées à ce thème sont toujours rapportées dans le cadre de la gestion globale de l'exploitation. La gestion des ressources humaines est également mentionnée, notamment à travers des difficultés de recrutement ou, inversement, la stabilité offerte par une équipe compétente. Là encore, ces aspects relèvent de la gestion interne des exploitations. Enfin, les mécanismes de soutien public, tels que les paiements directs, sont souvent évoqués comme un apport indispensable mais aussi comme une source de stigmatisation, dans la lignée des travaux de Droz et Forney (2007). Toutefois, ces dispositifs ne sont pas orientés vers le soutien aux circuits courts, et ne sont pas identifiés comme des leviers directs de leur développement. Ainsi, bien que ces éléments participent au contexte global dans lequel s'inscrit l'agriculture locale et qu'il existe une porosité évidente entre l'état général de l'agriculture et la pratique des circuits courts, ils ne seront pas au centre de la discussion qui suit, centrée sur les enjeux, opportunités et contraintes propres aux circuits courts.

La mise en dialogue des résultats relatifs à la pratique agricole dans son ensemble et à celle des circuits courts permet de mieux comprendre les articulations entre ces deux dimensions et d'en dégager les enjeux transversaux comme spécifiques. Plusieurs thématiques centrales ressortent des entretiens menés, que l'on peut regrouper selon les axes suivants : les relations aux institutions, les enjeux logistiques, les caractéristiques des produits, la dimension économique, les modes de consommation, les enjeux liés à la charge de travail et aux ressources humaines ou encore les motivations personnelles.

Tout d'abord, la question des **institutions** constitue un thème récurrent, largement commenté par les agriculteur.rice.s. Les critiques formulées visent principalement la complexité normative, la surcharge administrative et un sentiment général de déconnexion entre les autorités publiques et les réalités du terrain. Ces reproches concernent tant la pratique agricole en général que les circuits courts en particulier. Dans le cadre de la gestion globale des exploitations, les institutions cantonales et communales sont particulièrement mises en cause. Elles sont perçues comme peu soutenantes, voire comme un frein, en raison de procédures jugées lourdes et inadaptées. Ce sentiment est confirmé dans le cas des circuits courts, où les cadres réglementaires existants sont décrits comme peu compatibles avec les spécificités de ce type de commercialisation. Plusieurs exploitant.e-s ont exprimé un décalage entre les normes administratives et les réalités de terrain, en particulier lorsqu'il s'agit de petites structures ou de démarches artisanales. Ce constat rejoint les conclusions de Droz et

Forney (2007), qui pointent les difficultés d'adaptation des cadres réglementaires aux spécificités des agricultures de proximité. Ainsi, le manque de flexibilité des institutions semble représenter une contrainte commune à l'ensemble des pratiques agricoles, qui prend un relief particulier lorsqu'il s'agit de mettre en place des modèles alternatifs comme les circuits courts.

Le second thème majeur concerne la **logistique**, perçue de manière très critique, quel que soit le niveau d'analyse. Sur le plan de la gestion interne des exploitations, le manque d'infrastructures adaptées est unanimement cité comme une faiblesse, qu'il s'agisse de bâtiments, de capacités de stockage ou d'équipements de transformation. Ce constat se retrouve dans le cadre spécifique des circuits courts, où la logistique constitue un frein concret à la mise en œuvre de ces systèmes. Les contraintes liées au transport, à la conservation ou encore à la distribution des produits limitent le potentiel de ces modes de commercialisation. Ce point met en lumière la nécessité d'un soutien logistique adapté pour permettre aux exploitant.e.s de dépasser les difficultés matérielles qui freinent le développement de la vente directe ou en circuit court.

En contraste avec ces difficultés, les **caractéristiques des produits** apparaissent comme un point fort, tant dans le cadre général de l'exploitation que dans celui des circuits courts. Les agriculteur.rice.s valorisent la qualité, l'authenticité et l'ancrage territorial de leurs productions, éléments qui participent d'une image positive de leur travail. Ces qualités sont perçues comme des atouts, particulièrement adaptés à la vente en circuit court. Toutefois, la nature des produits joue un rôle déterminant : certaines productions, comme les pommes, se prêtent bien à la vente directe en raison de leur bonne conservation, tandis que d'autres, plus fragiles comme les abricots, posent des problèmes logistiques. Cette observation confirme, comme le souligne Veyret (2001), l'importance d'adapter les stratégies de commercialisation aux caractéristiques propres des produits, mais aussi aux capacités matérielles et organisationnelles des exploitations.

La **dimension économique** constitue un axe central de préoccupation pour les personnes interrogées. Dans les discours relatifs à l'agriculture en général, la rentabilité apparaît comme un point de fragilité important. La majorité des citations font état d'une situation financière perçue comme instable, avec un sentiment de menace pesant sur la pérennité des exploitations. La pression exercée par les grands distributeurs et les logiques du marché conventionnel sont particulièrement critiquées, accusées de restreindre les marges de manœuvre des producteur.ice.s et de les enfermer dans un système déséquilibré. À ce titre, les circuits courts sont perçus comme une alternative prometteuse, capable d'apporter davantage de stabilité financière et de valoriser plus justement le travail des producteur.ice.s, ainsi que le montrent Chiffolleau & Prevost (2012). Plusieurs exploitant.e.s soulignent ainsi les bénéfices économiques de ces modes de commercialisation. Néanmoins, cette vision est nuancée par la reconnaissance d'obstacles importants : la difficulté à atteindre une rentabilité suffisante, les investissements initiaux requis et les charges supplémentaires liées à la gestion de la vente directe. Bien que Gallaud et Laperche (2016) aient déjà souligné ces points de vigilance, la littérature tend parfois à les relativiser, en mettant l'accent sur les apports relationnels des circuits courts censés compenser ces difficultés (Chiffolleau,

2012 ; Sen, 2003 ; Dufour et al., 2011). Les données recueillies montrent toutefois que la mise en œuvre des circuits courts demeure fortement conditionnée par des facteurs structurels et organisationnels.

Les modes de consommation renvoient à la manière dont les agriculteur.trice.s perçoivent la demande sur leur territoire. Dans le cadre des pratiques agricoles en général, l'absence de concurrence locale directe est perçue comme une opportunité notable, facilitant l'insertion sur les marchés de proximité. La demande locale, ainsi que les habitudes de consommation de produits locaux, sont également identifiées comme des leviers favorables, suggérant, à l'instar des conclusions de Chiffolleau & Prevost (2012), un certain alignement entre l'offre agricole et les attentes des consommateur.ice.s. Le potentiel touristique du territoire est, dans cette perspective, perçu de manière exclusivement positive, notamment en ce qu'il soutient la consommation de produits locaux. Dans le contexte spécifique des circuits courts, la perception des modes de consommation reste globalement positive, avec plusieurs mentions valorisant la force de la demande locale. Néanmoins, des limites importantes sont également exprimées. La concurrence avec la grande distribution est particulièrement critiquée, tant pour sa capacité à proposer des prix plus bas que pour sa puissance logistique, difficilement égalable par les petites structures. À cela s'ajoutent des freins structurels tels que les contrats d'exclusivité imposés par certaines enseignes. Ces éléments soulignent la complexité du rapport à la consommation locale : si elle constitue un levier pour l'ancrage territorial et la diversification des débouchés, elle demeure confrontée à des logiques économiques plus globales qui limitent son potentiel. Dubuisson-Quellier et Velly (2008) aboutissent à une conclusion similaire, tout en avançant que, sur le long terme, une hybridation entre circuits courts et filières conventionnelles pourrait permettre de renégocier certains paramètres, tels que la fixation des prix ou la relation au.à la consommateur.ice.

Un autre axe porte sur la **charge de travail**. Dans les discours portant sur les pratiques agricoles, celle-ci n'est mentionnée qu'une seule fois comme une faiblesse, ce qui peut, selon Lelièvre (2021), témoigner d'une naturalisation de cette exigence dans le métier, ou d'une attention portée prioritairement à d'autres contraintes perçues comme plus critiques (économiques, administratives, etc.). À l'inverse, la charge de travail apparaît comme un frein majeur au développement des circuits courts. Ce thème, évoqué à de nombreuses reprises, souligne une surcharge importante liée à la gestion de la transformation, de la logistique et de la commercialisation directe. Cette addition de tâches, sur une activité déjà considérée comme intensive, constitue un véritable point de blocage pour de nombreux agriculteur.ice.s. Elle peut décourager l'entrée dans les circuits courts ou en limiter l'expansion. Ce déséquilibre, encore peu exploré dans la littérature, met en évidence un écart entre les attentes élevées associées aux circuits courts (qualité, lien social, proximité) et les ressources humaines ou organisationnelles effectivement mobilisables pour y répondre.

La question des **relations humaines** occupe une place ambivalente dans les discours sur l'agriculture en général. D'un côté, les liens avec la population locale sont perçus comme une force ou une opportunité, révélant un ancrage territorial souvent valorisé. Le soutien familial est également souligné, traduisant l'importance du noyau domestique

dans la stabilité et la résilience des exploitations. De l'autre côté, plusieurs témoignages font état d'un sentiment de rupture entre le monde agricole et le reste de la société. Ce constat est exprimé à travers des critiques concernant la méconnaissance du métier, mais aussi à travers un malaise lié aux représentations sociales de l'agriculture, jugées dévalorisantes ou déconnectées de la réalité. Ce ressenti de stigmatisation, voire d'invisibilisation, participe à une forme de vulnérabilité symbolique qui pèse sur les professionnel.le.s, un phénomène également relevé par Gallouj et Viala (2021) et Hofmann (2024). Dans le cas des circuits courts, les relations humaines prennent une dimension encore plus centrale. Le dialogue direct avec les consommateur.ice.s est fréquemment évoqué comme un point fort, tout comme le soutien explicite de la clientèle locale. Ces interactions sont perçues comme gratifiantes car elles rétablissent un lien entre la production et la consommation, renforçant ainsi la reconnaissance du travail accompli. Pour certain.e.s agriculteur.ices, cette dimension relationnelle est même présentée comme un moteur du changement, susceptible de compenser les difficultés économiques ou organisationnelles. Cette revalorisation symbolique est également mise en avant par Redlingshöfer (2008), Chiffoleau (2008) et Dubuisson-Quellier & Velly (2008). Ainsi, les circuits courts apparaissent comme un espace de revalorisation sociale, offrant un contrepoids symbolique aux représentations dégradées de la profession (Chiffoleau, 2012; Dufour et al., 2011).

Les **motivations personnelles** se révèlent extrêmement importantes tant pour l'ensemble des pratiques agricoles que pour les circuits courts. Dans les deux cas, elles sont presque unanimement perçues comme des forces. Les entretiens montrent un attachement fort à la profession, souvent nourri par des valeurs comme la passion du métier, l'utilité sociale, ou encore le sens du travail bien fait. Ce registre identitaire, déjà souligné par Dufour et al. (2011) ainsi que Dubuisson-Quellier & Velly (2008), joue un rôle central dans le maintien de l'engagement des exploitant.e.s, y compris dans des contextes de forte incertitude. Concernant spécifiquement les circuits courts, cette dynamique semble encore renforcée. Plusieurs agriculteur.ice.s expriment un enthousiasme marqué pour ces pratiques, qu'ils associent à une valorisation accrue de leur travail et à une amélioration de leur qualité de vie. Le contact direct avec les client.e.s, le sens retrouvé dans l'acte de vendre localement ou encore la possibilité d'éduquer et de sensibiliser le grand public à l'agriculture sont autant de dimensions mises en avant. Ainsi, au-delà de leur fonction économique, les circuits courts sont investis d'une portée personnelle et sociétale qui contribue à leur attractivité comme le relèvent Sen (2003), Dufour et al. (2011) ; Gallouj & Viala (2021), et Lelièvre (2021).

L'analyse conjointe des thématiques relatives aux pratiques agricoles générales et à celles propres aux circuits courts met en évidence une forte imbrication entre ces deux dimensions. Les contraintes structurelles qui affectent les exploitations, qu'elles soient d'ordre administratif, économique, logistique ou social, conditionnent directement les possibilités de développement de circuits courts. Inversement, les circuits courts peuvent constituer une réponse pertinente à certaines faiblesses du modèle agricole dominant, notamment en termes de valorisation du travail, de lien au territoire ou de stabilisation économique. Cependant, ces modes de commercialisation ne peuvent être envisagés comme des solutions universelles ou spontanément transposables. Leur mise en œuvre repose sur un équilibre délicat entre des facteurs internes à l'exploitation

(comme les motivations personnelles, la capacité de travail ou les ressources disponibles) et des facteurs externes (soutien institutionnel, infrastructures, reconnaissance sociale, environnement concurrentiel).

Réponse à l'hypothèse 1

L'hypothèse initiale postulait que,

« Les agriculteur.ice.s expriment un intérêt au développement de circuits courts mais des éléments externes à l'exploitation les en découragent. En effet, le développement de circuits courts est limité par des contraintes structurelles telles que la faible accessibilité aux marchés, le morcellement foncier et le manque de soutien institutionnel. Les politiques publiques agricoles actuelles favorisent majoritairement les circuits longs et compliquent la transition vers les circuits courts ».

Les résultats obtenus nuancent en partie cette hypothèse. D'un côté, les discours recueillis confirment l'existence de nombreuses contraintes structurelles qui peuvent freiner le développement des circuits courts. Les limites logistiques, le poids des normes administratives, le manque d'infrastructures adaptées, ou encore la surcharge de travail associée à ces modes de commercialisation sont des obstacles fréquemment mentionnés. De même, les critiques envers les institutions, cantonales et communales notamment, traduisent un sentiment de déconnexion et un manque de soutien perçu, bien que cela ne puisse suffire à affirmer que les politiques publiques favorisent activement les « circuits longs ». Pour valider pleinement ce volet de l'hypothèse, une analyse spécifique des instruments de politique publique aurait été nécessaire.

D'un autre côté, l'étude révèle également une réalité différente que celle initialement anticipée. Une part importante des exploitant.e.s interrogé.e.s pratique déjà des formes de vente en circuit court, ce qui tend à relativiser l'idée d'un découragement généralisé. En outre, les discours mettent davantage en avant des opportunités que des menaces et identifient plus de forces que de faiblesses propres à ces modes de commercialisation. La motivation personnelle, la valorisation sociale du métier, la relation directe avec les consommateur.ice.s et les bénéfices économiques potentiels sont autant de leviers puissants qui viennent contrebalancer certaines contraintes structurelles.

Ainsi, si l'hypothèse est partiellement confirmée, dans la mesure où les circuits courts restent entravés par des obstacles systémiques importants, elle mérite d'être nuancée. Le développement de ces modes de commercialisation est conditionné par un ensemble complexe de facteurs, internes et externes, dans lequel les contraintes structurelles jouent effectivement un rôle, sans pour autant suffire à expliquer seuls les choix ou les non-recours aux circuits courts.

La différence plaine/montagne

Malgré l'attention portée à cette question dans le guide d'entretien, la distinction entre plaine et montagne a été peu abordée par les participant.e.s, avec seulement 11 citations explicites, un volume marginal par rapport à l'ensemble des données recueillies. Ce faible nombre interroge, d'autant plus que les différences de conditions de production entre ces contextes géographiques sont bien connues dans la littérature et les politiques

agricoles (Alter, 1997 ; Wackermann, 2001 ; Sacareau, 2002 ; Eychenne, 2014 ; OFAG, Département de l'économie publique, 1983). Ce sont presque exclusivement les exploitations de montagne qui évoquent cette distinction, suggérant que cette différenciation est surtout ressentie depuis la montagne, où les contraintes spécifiques sont plus marquées. Ces témoignages soulignent notamment la dimension identitaire forte associée à l'agriculture de montagne, perçue comme un mode de vie et un ensemble de pratiques adaptées à un environnement contraignant, porteur de valeurs spécifiques. Ces éléments font écho aux analyses de Wackermann (2001) et Sacareau (2002), qui soulignent la forte dimension symbolique de l'agriculture en montagne. Cette reconnaissance symbolique contraste avec des difficultés accrues d'exploitation, des enjeux de rentabilité spécifiques et une perception d'un soutien institutionnel insuffisant malgré certains dispositifs compensatoires.



Figure 21: Agriculture de montagne (les deux images du haut) et agriculture de plaine (les deux images du bas). Parc naturel régional de la Vallée du Trient, 2025.

Ce qui frappe également, c'est l'absence totale de mentions des circuits courts en lien avec le contexte montagnard. Aucun.e participant.e n'a évoqué d'adaptations des circuits courts au contexte de montagne, ni d'opportunités ou de freins spécifiques à cet environnement. Ce silence contraste avec certaines approches théoriques qui postulent un lien particulier entre les territoires marginalisés, comme les zones de montagne, et la dynamique des circuits courts (Chiffolleau, 2008 ; Paoli & Vianey, 2021). Cette observation peut suggérer un cadrage mental dans lequel la question des circuits courts n'est pas perçue comme liée à la géographie mais à d'autres dimensions transversales comme les

relations humaines ou l'organisation du travail. La distinction plaine/montagne, bien que présente dans certains discours, ne constitue pas une grille de lecture centrale pour les participant.e.s de cette étude. Elle renvoie principalement à des difficultés structurelles et à une identité spécifique du travail agricole en montagne, sans lien explicite avec les enjeux des circuits courts.

Réponse à l'hypothèse 2

L'hypothèse selon laquelle :

« Les opportunités et les contraintes du développement des circuits courts dépendent de la situation géographique de l'exploitation agricole et varieront considérablement entre la plaine et la montagne. »

n'est **pas validée** par les données. Cette hypothèse ne trouve pas d'appui solide dans les données recueillies, ce qui souligne la nécessité d'approches plus ciblées ou quantitatives pour mieux explorer cette question. Il reste possible que des différences existent mais ne soient pas perceptibles ou mises en avant dans les discours, ou que la géographie agisse en interaction avec d'autres variables plus complexes.

Les leviers institutionnels pour le développement des circuits courts dans le PVT

Les résultats issus des entretiens menés auprès des agriculteur.ice.s ainsi que des acteur.ice.s institutionnels permettent d'apporter des éléments de réponse à la seconde question de recherche :

« Quels sont les leviers que les différent.e.s acteur.ice.s territoriaux, politiques et associatifs peuvent enclencher pour soutenir le développement des circuits courts à l'échelle du PVT ? »

Les agriculteur.ice.s interrogé.e.s ont exprimé au cours des entretiens un ensemble de besoins et d'attentes. Parmi les attentes les plus fréquemment mentionnées, les besoins en infrastructures apparaissent en premier plan. Viennent ensuite les demandes relatives à l'amélioration des conditions de travail ainsi que celles liées à la valorisation de l'activité agricole, dont certaines s'adressent explicitement au Parc naturel régional. Il est particulièrement significatif de constater que 11 des 38 demandes formulées concernent directement les circuits courts. Ce chiffre est d'autant plus révélateur que le guide d'entretien n'abordait pas directement cette thématique, mais portait de manière plus large sur l'agriculture. L'émergence spontanée de la question des circuits courts témoigne ainsi de son importance pour les producteur.ice.s.

Du côté institutionnel, plusieurs leviers d'action ont été identifiés à travers les discours des acteur.ice.s territoriaux. Certains enjeux dépassent le simple cadre de cette recherche et relèvent de dynamiques structurelles plus larges. Par exemple, la limitation de la durée des mandats électifs, fréquemment mentionnée, constitue un frein à la continuité des projets. Un autre obstacle structurel, évoqué tant par les communes que par le canton, est la dépendance à l'égard d'acteurs institutionnels supérieurs dans le cadre du système fédéral, ce qui restreint la marge de manœuvre locale. Ces éléments,

bien qu'importants, excèdent le périmètre de la présente étude et ne seront donc pas développés ici.

Parmi les leviers identifiés, la **qualité des relations** avec les agriculteur.ice.s apparaît comme centrale. Le maintien et l'amélioration de ces relations représentent un enjeu transversal, relevant à la fois du Parc, du canton et des communes. La défense des intérêts agricoles et leur prise en compte dans les décisions politiques ressort également comme un levier partagé par l'ensemble des institutions. Les communes évoquent aussi la possibilité d'un soutien direct aux producteur.ice.s, que ce soit sous forme d'aides financières, de travaux d'aménagement ou de fourniture de matériel. Toutefois, cette capacité d'action est fortement conditionnée par des limites budgétaires, signalées à plusieurs reprises. Le rôle des communes dans la mise en valeur des producteur.ice.s locaux.ales est également reconnu, en particulier à travers des politiques de soutien au foncier agricole ou à l'incitation à la consommation de produits locaux sur la commune. Concernant le Parc naturel régional, plusieurs fonctions spécifiques ont été identifiées : la fédération des acteurs, la sensibilisation du grand public, la promotion des produits locaux ainsi que la réalisation de projets directement liés à l'économie durable. La question de la **mobilité**, bien qu'initialement absente de la grille d'entretien, a émergé comme un enjeu notable. Les entretiens révèlent en particulier que l'isolement routier de certaines communes et les choix stratégiques de la société ferroviaire TMR qui constituent un frein logistique important au développement des circuits courts.

Les **relations entre institutions** révèlent également des dynamiques intéressantes. Il existe un tissu relationnel entre les acteurs territoriaux, qui peut à la fois favoriser des synergies et générer des formes d'inertie. En effet, si la collaboration entre institutions peut permettre une meilleure coordination des efforts, elle peut aussi engendrer une tendance à la délégation excessive ou à la dépendance mutuelle, chacun comptant sur l'autre pour initier ou porter les projets. Le Parc naturel régional est largement perçu comme un acteur central et stratégique par les autres institutions. Les communes comme le canton soulignent de manière récurrente la capacité du Parc à impulser des dynamiques collectives, à assurer un rôle de coordination ou encore à fournir un appui administratif. Ces **attentes envers le Parc** traduisent une certaine confiance mais aussi un possible glissement des responsabilités. À l'inverse, les discours émanant du Parc naturel régional mentionnent peu les autres institutions, sauf pour évoquer ponctuellement des difficultés initiales avec certaines communes. Le Parc ne semble pas se reposer sur les autres acteurs pour avancer, ce qui conforte son image d'acteur moteur dans les dynamiques territoriales, tout en soulignant un certain déséquilibre dans la réciprocité des relations institutionnelles.

En croisant les attentes des agriculteur.ice.s avec les leviers identifiés par les institutions, il apparaît que nombre de demandes pourraient potentiellement être intégrées dans le cadre des Projets de Développement Régional. En effet, certains projets agricoles en faveur du développement régional et des produits indigènes peuvent être soutenus financièrement par le Canton et la Confédération. Cela inclut notamment la création de structures telles que des locaux de vente directe, des distributeurs automatiques, ou encore une laiterie régionale. Le PDR constitue ainsi un outil structurant permettant d'articuler les besoins du terrain avec les dispositifs existants (Canton du Valais, s. d.).

Cela étant, une discussion critique s'impose quant à la place accordée aux circuits courts dans les Projets de développement régional (PDR). Bien que s'en approchant, dans leur conception actuelle, les PDR ne considèrent pas explicitement les circuits courts comme un levier stratégique prioritaire.

Les objectifs assignés aux PDR sont les suivants :

- Créer de la valeur ajoutée dans le secteur agricole ;
- Renforcer les synergies interprofessionnelles, notamment entre agriculture, artisanat et tourisme ;
- Contribuer à la réalisation d'objectifs d'intérêt public, qu'ils soient écologiques, sociaux ou culturels
(Canton du Valais, s. d.).

En parallèle, les circuits courts sont généralement définis comme des formes de commercialisation impliquant au maximum un intermédiaire, reposant sur une double proximité, géographique et relationnelle et se limitant aux échanges monétisés. Dès lors, une réflexion approfondie apparaît nécessaire pour interroger la manière dont ces formes de vente, qui relèvent à la fois de l'économie de proximité et de dynamiques territoriales, pourraient être mieux intégrées aux politiques régionales de développement. Ce questionnement, complexe et transversal, mériterait à lui seul une étude spécifique.

Toutefois, le PDR ne constitue pas l'unique levier d'action. D'autres initiatives comme la création d'une corbeille de produits du Parc ou un label spécifique pour les produits du Parc¹² peuvent être mises en œuvre via des projets portés spécifiquement par le Parc naturel régional. La capacité de ce dernier à répondre aux attentes semble alimenter des espoirs importants chez de nombreux acteurs.

En résumé, voici les leviers d'action qui ressortent de notre analyse :

- Le **canton** dispose d'un levier important à travers les PDR. Les **communes** peuvent offrir un appui direct, mais leur action est souvent **contrainte** par des limites financières, de compétences et de choix politique. Elles jouent néanmoins un rôle important dans la valorisation de l'agriculture locale, notamment en protégeant les bonnes surfaces agricoles de l'urbanisation via l'aménagement du territoire.
- Le **Parc** se positionne comme un acteur fédérateur, capable de porter des projets concrets liés aux circuits courts et de favoriser leur inscription dans les dispositifs institutionnels existants. Il a également une position stratégique pour accompagner la mise en place d'un PDR.
- La question de la mobilité, bien qu'en dehors du périmètre initial d'étude, apparaît comme un levier indirect mais déterminant. À ce titre, des actions pourraient être envisagées en collaboration avec la **société TMR**.

¹² Il existe d'ailleurs un label « Produit » qui distingue des biens et services issus principalement du territoire d'un Parc certifiés par la Confédération. De plus amples recherches seraient nécessaires pour en analyser la portée.

L'analyse montre une convergence entre les attentes des agriculteur.ice.s et les leviers activables par les institutions, mais souligne également les obstacles notamment institutionnels, relationnels et financiers qui freinent le développement des circuits courts. La reconnaissance du Parc comme acteur pivot dans cette dynamique ouvre des perspectives intéressantes.

Réponse à l'Hypothèse 3

L'hypothèse selon laquelle :

« L'implication du canton, des communes et du Parc naturel régional dans la promotion, l'accompagnement et le soutien des circuits courts agricoles est essentielle à leur succès. L'implication active des collectivités locales, au travers d'aides et d'infrastructures adaptées, constitue un levier clé pour le développement des circuits courts »

est partiellement validée.

Les résultats issus des entretiens montrent que les circuits courts représentent une préoccupation réelle pour les agriculteur.ice.s, mais que leur développement ne repose pas exclusivement sur une attente forte d'intervention des collectivités territoriales. Les demandes liées particulièrement à la thématique ont toutefois émergé de manière spontanée, ce qui témoigne de son importance dans les représentations des producteur.ice.s. Loin d'exprimer une demande d'aides proactives systématiques, les agriculteur.ice.s interrogé.e.s formulent plutôt des attentes liées à la réduction des freins structurels, notamment en termes de mobilité, d'infrastructures ou de reconnaissance institutionnelle. En ce sens, les collectivités sont perçues davantage comme des leviers indirects, permettant de lever des obstacles, que comme des acteurs devant initier des politiques d'accompagnement volontaristes.

L'implication du canton et des communes dans le soutien aux circuits courts semble relativement limitée. Les communes peuvent intervenir via un soutien logistique ou symbolique, mais leurs capacités d'action sont souvent restreintes par des contraintes budgétaires et des limites de compétences. Le canton, de son côté estime que son potentiel d'action réside principalement dans les Projets de Développement Régional (PDR). Ces derniers apparaissent comme des outils pertinents, bien qu'ils méritent d'être nuancés au regard des éléments discutés précédemment. Le Parc naturel régional se détache comme un acteur particulièrement attendu. Il est perçu à la fois comme une structure porteuse de projets concrets et comme un vecteur de coordination territoriale. Cette centralité s'accompagne toutefois d'une certaine pression implicite, certaines institutions semblant déléguer au Parc des responsabilités qui excèdent ses prérogatives initiales.

Ainsi, bien que l'on ne puisse pas affirmer que l'implication active du canton, des communes et du Parc naturel régional soit une condition indispensable au succès des circuits courts, l'analyse montre que leur engagement, s'il est judicieusement orienté et appuyé sur les leviers identifiés, constitue un levier stratégique important pour leur développement.

Réponse à l'Hypothèse 4

L'hypothèse selon laquelle :

« Le développement des circuits courts repose sur une complémentarité d'actions entre les communes, le canton et le Parc naturel régional, chacun disposant de leviers spécifiques et ayant un champ d'action limité. Ces différents acteur·ice·s forment un réseau d'interactions qui peut à la fois favoriser les dynamiques collectives ou freiner les initiatives »

est **validée**.

Les données recueillies confirment l'existence d'un réseau d'interdépendance institutionnelle structurant l'action publique dans le domaine des circuits courts. Le fonctionnement du système fédéral suisse induit une répartition des compétences qui oblige les différents niveaux à collaborer, tout en générant des « tensions » liées à la clarification des rôles et à la distribution des ressources. Chaque niveau institutionnel dispose de leviers propres, mais limités.

Toutefois, cette complémentarité est ambivalente. D'un côté, elle favorise des synergies et une meilleure prise en compte des enjeux territoriaux. De l'autre, elle peut générer une forme d'attentisme, où chaque institution attend que l'autre prenne l'initiative. Ce phénomène pourrait exister dans les relations avec le Parc : les communes et le canton projettent sur lui un rôle moteur, ce qui peut parfois se faire au prix d'un désengagement partiel de leurs propres responsabilités. En parallèle, les discours issus du Parc révèlent peu de mentions explicites des autres institutions, ce qui peut traduire soit une autonomie revendiquée, soit un déséquilibre relationnel, soulignant un manque de réciprocité dans la gouvernance locale.

En résumé, la dynamique collective entre institutions est bien présente. Il est possible que certaines formes d'attentisme, liées aux jeux d'interdépendance institutionnelle, freinent les initiatives. Toutefois, les éléments recueillis ne permettent pas d'affirmer cela de manière concluante. La complémentarité entre acteurs peut être un moteur du développement des circuits courts, à condition que les mécanismes de coordination soient clairs et que la confiance entre partenaires s'accompagne d'une répartition équilibrée des efforts. Le risque de dilution des responsabilités reste néanmoins un point de vigilance important.

9.2. Difficultés rencontrées

La première difficulté majeure rencontrée au cours de ce travail a été de **distinguer, dans l'analyse, la pratique des circuits courts de la pratique agricole dans son ensemble**. En effet, ces deux dimensions sont étroitement imbriquées, avec de nombreuses redondances et zones de recoupement, ce qui rend leur séparation analytique complexe. Pour répondre à cette problématique, j'ai d'abord réalisé une analyse globale avant de faire une distinction plus précise entre les deux pratiques. Dans la discussion, j'ai procédé en deux temps : j'ai d'abord isolé les éléments qui relevaient clairement de structures trop larges ou éloignées de la problématique spécifique des circuits courts,

puis j'ai mis en dialogue les aspects relatifs à l'agriculture en général et ceux liés plus spécifiquement aux circuits courts. Ce croisement a permis d'éclairer la porosité entre ces deux dimensions, de mettre en évidence leurs similarités, mais aussi de révéler des nuances intéressantes, qui apportent une réelle plus-value à l'analyse.

Une seconde difficulté concerne **l'interprétation des demandes exprimées par les agriculteur.ice.s**. Une majorité de ces demandes (23 sur 38) sont formulées de manière abstraite, sans qu'un destinataire précis soit identifié. Cette absence de repère rend difficile une analyse relationnelle approfondie, car il n'est pas possible de retracer clairement les rapports entre les acteurs ni de comprendre les dynamiques d'attente ou de responsabilité. Cette limite souligne à la fois un flou dans les représentations des interlocuteurs institutionnels et une difficulté pour les agriculteur.ice.s à situer leurs demandes dans un cadre d'action défini.

9.3. Limites de la recherche

Une première limite importante de ce travail réside dans **l'absence de prise en compte globale des consommateur.ice.s**, pourtant acteur.ice.s centrales aux dans les circuits courts. En choisissant de me concentrer sur la composante « offre » c'est-à-dire les producteur.ice.s, les structures d'accompagnement et les dispositifs institutionnels, j'ai laissé de côté la composante « demande », qui mériterait une analyse approfondie, notamment en ce qui concerne les attentes, les comportements d'achat et la capacité des consommateur.ice.s à soutenir durablement ces circuits. Par ailleurs, **cette recherche n'intègre pas d'analyse économique détaillée** : il serait pertinent de mener une analyse afin d'évaluer le poids réel des circuits courts dans les budgets des exploitations agricoles. Cela permettrait de mieux comprendre leur viabilité économique et leur rôle dans la structuration des revenus. Il est également à noter que **cette étude s'est focalisée exclusivement sur les circuits courts agricoles**. Or, les circuits courts existent également dans d'autres secteurs comme la production artisanale ou manufacturière. Il serait intéressant d'explorer les interactions ou synergies possibles entre ces différentes sphères économiques. Ces différents choix de spécialisation thématique ont permis un approfondissement ciblé, mais limitent la portée des conclusions à un champ sectoriel spécifique.

Sur le plan méthodologique, une des limites de ce travail concerne **le choix des personnes interviewées**. Mon objectif initial était de représenter **l'agriculture** dans chacune des communes du Parc. Cependant, une erreur s'est glissée dans ce processus : l'agriculteur identifié comme étant d'Evionnaz est en réalité domicilié à Saint-Maurice. Son exploitation se trouve à la frontière entre les deux communes et il entretient des relations administratives avec les deux communes. Ce n'est qu'après l'entretien que j'ai appris que son siège d'exploitation est officiellement situé sur la commune de Saint-Maurice. Ainsi, aucun agriculteur dont l'exploitation est réellement située sur le territoire communal d'Evionnaz ne figure dans cette étude, ce qui constitue un léger défaut dans la représentativité territoriale.

Concernant les entretiens institutionnels, des choix méthodologiques ont également été nécessaires. Les retours obtenus lors des entretiens avec les **communes** présentaient des éléments récurrents. Pour éviter la redondance tout en conservant une diversité de

points de vue, j'ai sélectionné trois cas contrastés : une commune ayant été plutôt critiquée par les agriculteur.ice.s, une commune décrite comme proactive, et une commune dont le rôle a été jugé plus neutre. Comme les deux premières étaient des communes de montagne, j'ai opté pour une commune de plaine pour compléter l'échantillon. Bien que ces entretiens aient permis de mieux comprendre le rôle des communes dans les dynamiques agricoles, une étude plus exhaustive aurait nécessité d'interroger un.e représentant.e communal.e dans chacune des communes du Parc.

Enfin, en ce qui concerne **le niveau cantonal**, un seul entretien a été réalisé avec un représentant du canton du Valais. Cet échange a permis de recueillir des informations précieuses et de nourrir l'analyse, mais il ne saurait représenter à lui seul l'ensemble de la politique agricole cantonale. Pour saisir pleinement les différentes dimensions de l'action publique dans le domaine des circuits courts, un travail plus complet aurait nécessité davantage d'entretiens, notamment au sein du Service de l'agriculture, mais également auprès d'autres services concernés, comme le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation. En effet, les circuits courts relèvent de politiques transversales touchant à la fois aux enjeux agricoles, économiques, territoriaux ou encore touristiques.

Une autre limite concerne **la première hypothèse**, selon laquelle « les politiques publiques agricoles actuelles favorisent majoritairement les circuits longs et compliquent la transition vers les circuits courts ». Malheureusement, les trois entretiens menés avec des représentant.e.s communales.aux et le seul entretien avec le canton n'ont pas permis d'obtenir suffisamment de matière pour valider ou infirmer cette hypothèse de manière rigoureuse. Une telle vérification aurait nécessité une analyse plus approfondie des politiques publiques agricoles, à travers des méthodes spécifiques (analyse documentaire, entretiens multiples, données budgétaires, etc.).

Enfin, **la deuxième hypothèse** selon laquelle « les opportunités et contraintes liées au développement des circuits courts dépendent de la situation géographique de l'exploitation et varient significativement entre plaine et montagne » n'a pas pu être vérifiée comme prévu. Le matériel recueilli s'est révélé insuffisant, et les éléments disponibles allaient plutôt à l'encontre de cette hypothèse. Il semble que dans le contexte valaisan, la distinction entre plaine et montagne ne soit pas aussi pertinente qu'ailleurs. Malgré la diversité des zones, le haut degré de ruralité qui caractérise l'ensemble du territoire contribue à homogénéiser les types d'exploitation. On observe ainsi une majorité d'exploitations familiales, parfois marginales, aussi bien en plaine qu'en montagne. Dans ce contexte, la typologie binaire « plaine *versus* montagne » perd en pertinence. Il serait peut-être plus judicieux, dans le cas du Valais, de considérer l'ensemble du territoire comme relevant de l'agriculture de montagne ou de l'agriculture marginale.

PARTIE IV : CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE

10. Conclusion

Pour conclure, il s'agit de revenir sur les principaux enseignements de l'enquête menée, de mettre en perspective les résultats obtenus et de dégager quelques pistes d'actions possibles ainsi que de proposer des pistes de recherches complémentaires.

10.1. Synthèse

À travers l'étude des circuits courts dans le Parc naturel régional de la Vallée du Trient, ce mémoire avait pour ambition d'éclairer les dynamiques agricoles locales à l'aune d'une alternative qui suscite un intérêt croissant. Dans un contexte où l'agriculture traverse une crise profonde, marquée par la fragilisation du modèle traditionnel et une perte de reconnaissance sociale, les circuits courts apparaissent comme une voie de recomposition pour de nombreux.se exploitant.e.s.

Pour mener à bien cette recherche, j'ai adopté une **démarche** en plusieurs étapes. J'ai d'abord réalisé un diagnostic général des pratiques agricoles dans le périmètre du Parc naturel régional de la Vallée du Trient afin de mieux saisir le contexte local et les caractéristiques des exploitations. Ce travail de cadrage m'a permis d'identifier les grandes tendances, les types de productions présents et les dynamiques territoriales à l'œuvre. Ensuite, j'ai conduit huit entretiens semi-directifs avec huit des agriculteur.ice.s du Parc, en cherchant à comprendre leur quotidien, leurs motivations, les freins rencontrés et leur perception des circuits courts. Ces récits m'ont offert un éclairage riche et nuancé sur la diversité des pratiques et des trajectoires. Consciente que l'agriculture s'inscrit dans un tissu institutionnel complexe, j'ai complété cette approche par une série d'entretiens avec des représentant.e.s communales.aux, cantonaux et du Parc, afin d'identifier les leviers institutionnels disponibles, les marges de manœuvre existantes et les possibilités concrètes de soutien aux circuits courts. Ce croisement des regards m'a permis de relier les dynamiques individuelles aux cadres collectifs qui les influencent.

L'enquête de terrain, fondée sur une approche qualitative, révèle une réalité nuancée. Les circuits courts ne constituent ni une panacée, ni une rupture radicale avec le modèle existant. Ils sont davantage à comprendre comme des pratiques intégrées, adaptables et situées, s'insérant dans des trajectoires individuelles variées et souvent liées à des motivations personnelles fortes. Dans la région étudiée, ils sont déjà largement présents dans les pratiques de nombreux agriculteur.ice.s, bien que parfois de manière discrète ou informelle. Leur ancrage dans les dynamiques locales montre qu'ils ne sont pas une tendance marginale ou éphémère, mais bien une réalité concrète de l'agriculture contemporaine. Cette présence diffuse témoigne d'un potentiel à renforcer, structurer et valoriser par des actions ciblées, plutôt que d'un modèle unique ou standardisé. Les circuits courts offrent des opportunités de valorisation économique et symbolique, mais restent contraints par des réalités structurelles bien concrètes : surcharge de travail, manque d'infrastructures, inadéquation des cadres réglementaires et sentiment de

déconnexion des politiques publiques. Les résultats obtenus soulignent aussi que ces dynamiques ne peuvent être isolées des enjeux plus larges qui traversent le monde agricole, tels que l'accès au foncier, la reconnaissance sociale du métier ou encore l'organisation du travail. Les circuits courts sont ainsi traversés par une tension entre espoirs de renouveau et limites systémiques, entre autonomie et dépendance, entre initiatives individuelles et nécessités collectives.

Concernant la géographie du territoire, l'hypothèse d'une différence nette entre plaine et montagne dans le développement des circuits courts n'a pas été validée. Les agriculteur.ice.s interrogé.e.s mobilisent peu cette distinction, préférant évoquer des facteurs transversaux comme la charge de travail, le lien social ou les valeurs associées à la vente directe. Cela invite à repenser les grilles d'analyse trop rigides, pour mieux saisir la complexité et la diversité des situations locales. Du côté des institutions, l'étude met en lumière une configuration caractérisée par des marges de manœuvre relativement faibles et inégales. Si les collectivités territoriales – communes, canton et Parc – sont perçues comme légitimes pour soutenir les circuits courts, leur implication reste souvent indirecte. Le Parc naturel régional, émerge comme un acteur central, porteur d'espoirs et de responsabilités, dont le rôle de coordination et d'impulsion est largement reconnu ou souhaité. Mais cette centralité peut impliquer des risques, notamment celui d'un transfert excessif de responsabilités sans ressources proportionnelles.

Les circuits courts nécessitent des réponses adaptées, construites à partir des réalités du terrain, des aspirations des acteur.ice.s locaux.ales et des ressources disponibles à l'échelle territoriale. Leurs potentialités dépendent tout autant d'un engagement politique structurant que de la reconnaissance des efforts déployés quotidiennement par les producteur.ice.s.

10.2. Propositions d'actions

Les propositions d'actions issues de cette recherche s'adressent aux différents échelons institutionnels concernés par le développement de l'agriculture locale et des circuits courts dans le Parc naturel régional de la Vallée du Trient.

Au **niveau communal**, les collectivités territoriales disposent d'un levier important à travers l'aménagement du territoire. Il est essentiel qu'elles intègrent la préservation des terres agricoles dans leurs plans de zone afin de protéger et valoriser une agriculture locale riche mais fragiles. Au-delà de la simple conservation foncière, les communes pourraient également faciliter les conditions matérielles pour le développement des circuits courts, notamment en améliorant les infrastructures d'accès et de distribution sur leur territoire. Cette implication peut aussi passer par la mise à disposition de ressources humaines, par exemple en mobilisant des emplois saisonniers ou des jobs d'été pour soutenir la gestion de points de vente locaux ou l'organisation de marchés. Par ailleurs, les communes sont en mesure de promouvoir la consommation locale en privilégiant systématiquement les produits agricoles régionaux lors des manifestations officielles ou dans les cantines scolaires, ce qui renforcerait la visibilité et l'ancrage territorial des producteur.ice.s. Enfin, il conviendrait que les communes reconsidèrent leurs priorités budgétaires afin de mieux soutenir l'agriculture, non seulement comme

activité économique, mais aussi comme vecteur de dynamisme social et environnemental, en mobilisant des moyens adaptés, même modestes, pour accompagner des initiatives agricoles locales. Il pourrait également être pertinent d'encourager une collaboration plus étroite entre les différents dicastères communaux tels que ceux de l'agriculture, du territoire ou encore du tourisme afin de favoriser une approche plus transversale. En effet, le cloisonnement institutionnel peut constituer un frein à la mise en œuvre de projets intégrés, comme ceux liés aux circuits courts.

À l'échelle cantonale, le rôle est plus stratégique. La construction d'un Projet de Développement Régional (PDR) qui intègre de manière explicite la question des circuits courts pourrait constituer un cadre opérationnel structurant. Toutefois, il est important que ce projet ne se limite pas à un discours général sur le développement rural, mais qu'il soit en lien avec les réalités concrètes des petites exploitations valaisannes. Le canton pourrait également envisager d'adapter certains mécanismes de soutien ou de contrôle afin qu'ils correspondent mieux aux spécificités et contraintes des petites et moyennes exploitations à taille humaine.

Enfin, le **Parc naturel régional** joue un rôle central et moteur dans la dynamique territoriale. En tant qu'acteur de proximité, il est bien placé pour impulser, coordonner et soutenir des projets concrets visant à renforcer les circuits courts. Il est donc crucial que le Parc active pleinement les dispositifs existants, notamment en matière de promotion, de fédération des acteurs locaux et de mise en réseau. Sa participation active à un PDR renforcera la cohérence des actions à l'échelle régionale. Par ailleurs, le Parc doit continuer à porter une fonction d'animation territoriale, capable de mobiliser les acteurs agricoles et institutionnels autour d'objectifs communs, tout en veillant à ne pas se substituer aux responsabilités des autres niveaux, mais plutôt à jouer un rôle de catalyseur et de facilitateur.

Ainsi, **un soutien efficace aux circuits courts passe par une complémentarité d'actions coordonnées entre communes, canton et Parc**, chacune avec ses spécificités et marges de manœuvre, afin de lever les freins structurels et de valoriser les potentialités locales.

10.3. Perspectives de recherche

Ce travail ouvre plusieurs pistes de réflexion et d'approfondissement pour les recherches futures. Il apparaît en premier lieu nécessaire de mieux comprendre les logiques institutionnelles qui encadrent les circuits courts à l'échelle suisse et cantonale. Si les exploitant.e.s interrogé.e.s soulignent fréquemment l'importance du contexte réglementaire et des mécanismes de soutien public, **une analyse plus poussée des politiques agricoles ainsi que d'autres politiques sectorielles** telles que celles liées à la promotion économique, au tourisme ou à la durabilité, au travers par exemple d'une analyse documentaire des cadres législatifs et des instruments de politique agricole à différents niveaux (communal, cantonal, fédéral) ou d'une approche comparative entre cantons ou entre régions rurales, pourrait également enrichir la compréhension des conditions de développement des circuits courts dans des contextes variés et permettrait de cerner plus finement les marges de manœuvre et les leviers mobilisables pour accompagner les circuits courts.

Une autre piste particulièrement prometteuse réside dans **l'étude d'un** Projet de Développement Régional (PDR) **adapté au territoire** du PVT. Si ce dispositif offre un cadre structurant pour fédérer les acteur.ice.s autour de projets communs, il importe de rester attentif.ve aux limites et aux risques qu'il peut comporter. Il serait pertinent de **suivre de près la mise en place du PDR pour analyser dans quelle mesure il peut réellement favoriser des initiatives ancrées dans les réalités locales.**

À ce titre, des démarches sont d'ores et déjà en cours. Le Parc naturel régional de la Vallée du Trient s'est vu proposer le lancement d'un PDR dans le cadre de sa convention programme 2025–2028. Le projet intitulé « Communauté de valeurs » vise à réunir les agriculteurs et agricultrices du territoire autour d'objectifs communs : soutenir la branche agricole par diverses mesures, encourager l'économie de proximité, et renforcer la communication autour des produits locaux. L'intérêt marqué des professionnel.le.s pour un tel projet a conduit à l'élaboration d'une première liste d'actions potentielles. Une rencontre réunissant les représentant.e.s du Parc, le Service de l'agriculture et le groupe agricole est prévue pour l'été 2025. Celle-ci permettra de poser les jalons du projet, notamment à travers la rédaction d'une esquisse de PDR et la création d'une association spécifique (H. Premand, 13 juin 2025).

Dans cette perspective, plusieurs projets portés par le Parc au cours des prochaines années sont appelés à constituer un socle de travail préparatoire à l'établissement du futur PDR. Cette approche s'inscrit dans une logique de pré-investissement, largement valorisée lors des demandes de financement. En effet, la mise en œuvre préalable d'études, d'inventaires et d'actions concrètes démontre non seulement la solidité et la crédibilité du projet, mais également l'engagement des acteur.ice.s impliqué.e.s et la capacité du territoire à porter des démarches structurantes. Le projet « Communauté de valeurs » bénéficie ainsi d'une dynamique déjà en cours, nourrie par d'autres initiatives en lien avec l'agriculture, la gestion des ressources naturelles, la valorisation du patrimoine bâti et paysager, ou encore la promotion des circuits courts et des produits locaux. Ces différents chantiers, qu'ils soient déjà opérationnels ou en phase de conception, participent à la construction d'un cadre cohérent et transversal, propice à l'émergence d'un programme de développement régional ancré dans les réalités du territoire et porté collectivement (A. Favre, 15 juin 2025).

Dans ce contexte en évolution, une étude approfondie du levier PDR ainsi qu'un suivi longitudinal de la mise en œuvre d'une telle structure pourrait constituer un objet de recherche riche, permettant d'observer concrètement comment une dynamique collective peut se construire autour de la relocalisation alimentaire, et avec quels effets sur les pratiques agricoles, les relations au territoire et les représentations sociales de l'agriculture.

En définitive, **ce travail souligne l'importance d'une approche systémique et partenariale pour soutenir l'agriculture locale et les formes de commercialisation alternatives.** Il plaide pour une meilleure articulation entre les initiatives individuelles et les politiques publiques, entre les dynamiques locales et les cadres institutionnels. Dans un canton comme le Valais, à l'histoire agricole riche mais au tissu agricole fragilisé, il est plus que jamais nécessaire de réfléchir collectivement aux moyens de valoriser et de

pérenniser une agriculture à taille humaine, ancrée dans son territoire et ouverte à de nouvelles formes de relation avec la société.

Bibliographie

Littérature

Aggeri, F., Beulque, R., & Micheaux, H. (2023). *L'économie circulaire*. La Découverte.

Alter, A. (1997). L'agriculture de montagne sacrifiée ? *Almanach du Valais*, 97, 41-47.

Amemiya, H. (2011). *Du Teikei aux AMAP : Le renouveau de la vente directe de produits fermiers locaux*. Presses universitaires de Rennes.
<https://books.openedition.org/pur/53931>

Arlettaz, G. (1976). *Les transformations économiques et le développement du Valais 1850-1914*. Groupe valaisan de sciences humaines.

Aubrée, P. (2008). Chapitre 5. Les paniers et groupements d'achat. In G. Maréchal *Les circuits courts alimentaires* (pp. 65-76). Educagri Éditions.
<https://www.cairn-sciences.info/les-circuits-courts-alimentaires--9782844447104-page-65.htm>

Bantle, V. (2004). *La nouvelle politique agricole : Contraintes et défis d'adaptation. Le cas de la diversification du revenu agricole à Genève* [Mémoire de Licence]. Université de Genève.

Barbier, C., Couturier, C., Pourouchottamin, P., Cayla, J.-M., Silvestre, M., & Pharabod, I. (2019). *L'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France. De la production à la consommation*. Club Ingénierie Prospective Energie et Environnement.

Battaglini, L., Bovolenta, S., Gusmeroli, F., Salvador, S., & Sturaro, E. (2014). Environmental Sustainability of Alpine Livestock Farms. *Italian Journal of Animal Science*, 13(2).
<https://doi.org/10.4081/ijas.2014.3155>

- Baud, D., Reynard, E., & Bussard, J. (2015). Les transformations paysagères de la plaine du Rhône. Analyse diachronique et cartographie historique (1840-2010). In E. Reynard, M. Evéquoz-Dayen, G. Borel. *Le Rhône, entre nature et société* (pp.225-258). Cahier de Vallesia 29.
- Berger, B. (2008). Chapitre 7. Nouveaux circuits courts et nouveaux services. In G.Maréchal. *Les circuits courts alimentaires* (pp. 93-101). Educagri Éditions.
<https://doi.org/10.3917/edagri.colle.2008.01.0093>
- Buttler, A., Spiegelberger, T., Chételat, J., Kalbermatten, M., Lannas, K., Peringer, A., Wettstein, J.-B., & Gillet, F. (2012). Évolution récente et future des paysages sylvo-pastoraux du Jura vaudois. *Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen*, 163(12), 469-480. <https://doi.org/10.3188/szf.2012.0469>
- Chiffolleau, Y. (2008). Chapitre 1. Les circuits courts de commercialisation en agriculture : Diversité et enjeux pour le développement durable : In *Références* (p. 19-30). Educagri éditions.
<https://doi.org/10.3917/edagri.colle.2008.01.0019>
- Chiffolleau, Y. (2012). Circuits courts alimentaires, dynamiques relationnelles et lutte contre l'exclusion en agriculture. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, Article 332, 88-101.
<https://doi.org/10.4000/economierurale.3694>
- Chiffolleau, Y. (2019). 1. Les circuits courts alimentaires : Entre marché et innovation sociale. *ères*.
<https://doi.org/10.3917/eres.chiff.2019.01>.

- Chiffolleau, Y., & Prevost, B. (2012). Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires. *Norois*, 224 (3), 7-20.
<https://doi.org/10.4000/norois.4245>
- Comino, E., & Ferretti, V. (2016). Indicators-based spatial SWOT analysis : Supporting the strategic planning and management of complex territorial systems. *Ecological Indicators*, 60, 1104-1117. <https://doi.org/10.1016/j.ecolind.2015.09.003>
- Crémel, L., Fiero, M., & Walder, C. (2024). *Le Parc naturel régional de la Vallée du Trient*. HEPIA - Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture. Filière Architecture du Paysage.
- Daniel, R., & Caro, Y. L. (2007). Les motivations des agriculteurs d'après une enquête auprès de vendeurs directs en Bretagne. In H. Amemiya, *L'agriculture participative. Dynamiques bretonnes de la vente directe* (pp. 95-124). Presses universitaires de Rennes.
<https://shs.hal.science/halshs-00291523>
- Darrot, C., & Durand, G. (2011). Référentiel central des circuits courts de proximité : mise en évidence et statut pour l'action. In J. Traversac *Circuits courts : Contribution au développement régional* (pp. 195-209). Educagri éditions.
<https://doi.org/10.3917/edagri.trave.2011.01.0195>
- Debons, D. (2023). *Châteauneuf 100 ans d'agriculture*. Archives de l'État du Valais.
- Droz, Y., & Forney, J. (2007). *Un métier sans avenir ? La grande transformation de l'agriculture suisse romande*. Karthala Editions.
- Dubuisson-Quellier, S., & Velly, R. L. (2008). Chapitre 8. Les circuits courts entre alternative et hybridation. In G. Maréchal *Les circuits courts alimentaires* (pp. 103-112). Educagri Éditions.

<https://doi.org/10.3917/edagri.colle.2008.01.0103>

Dufour, A., Hérault-Fournier, C., Lanciano, É., & Pennec, N. (2011). L'herbe est-elle plus verte dans le panier ? Satisfaction au travail et intégration professionnelle de maraîchers qui commercialisent sous forme de paniers. In J. Traversac *Circuits courts : Contribution au développement régional* (pp. 71-85). Educagri éditions.

<https://doi.org/10.3917/edagri.trave.2011.01.0071>

Egger, T., & Laurenti, E. (2022). *Les régions de montagne suisses 2022. Faits et chiffres*. (253). Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB).

Eychenne, C. (2014). L'agriculture de montagne, de la marginalité au capital d'innovation. In P. Dugot & G. Thuillier *France : Les mutations des systèmes productifs* (pp. 383-397). PUM.

<https://shs.hal.science/halshs-01885017>

Fassel, V. (2008). Chapitre 6. Les ventes à la restauration collective : Consommer local et biologique. In G. Maréchal *Les circuits courts alimentaires* (pp. 77-91). Educagri Éditions.

<https://doi.org/10.3917/edagri.colle.2008.01.0077>

Fournier, Y. (1996). *Salvan. Sur les pas de Marconi*. [Éditeur non identifié].

Gallaud, D., & Laperche, B. (2016). *Économie circulaire et développement durable. Écologie industrielle et circuits courts*. ISTE Editions.

Gallouj, C., & Viala, C. (2021). *Économie circulaire et univers agricole*. Groupe France Agricole.

Gardelle, F., & Gardelle, C. (1988). *Vallorcine*. TexTel.

Gay-Crosier, R. (1999). *Trient : Cent ans d'histoire, cent ans de vie*. Éditions Pillet.

- Gonin, A., & Quéva, C. (2024). Chapitre 6. Diversification et multifonctionnalité : De nouvelles ruralités. In A. Gonin et C. Quéva *Géographie des espaces ruraux* (pp. 149-175). Armand Colin.
https://shs.cairn.info/article/ARCO_GONIN_2024_01_0149
- Gougler, J.-P. (2004). *Autour de l'Eau-Noire et du Trient*. Imprimerie Fornara Genève.
- Halla, F. (2007). A SWOT analysis of strategic urban development planning : The case of Dar es Salaam city in Tanzania. *Habitat International*, 31(1), 130-142.
<https://doi.org/10.1016/j.habitatint.2006.08.001>
- Hofmann, B. (2024). *Faire paysan*. Éditions Zoé.
- Humbert, M., & Castel, O. (2008). Chapitre 10. Une optique internationale : Circuits courts, mondialisation et relocalisation de l'économie. In G. Maréchal *Les circuits courts alimentaires* (pp. 125-137). Éducagri Éditions.
<https://doi.org/10.3917/edagri.colle.2008.01.0125>.
- Jolliet, A. (2022). *Des Marecottes à Planajeur. Ascension à travers les replats et l'agriculture de montagne*. [Mémoire de bachelor]. HEPIA.
- Khalifipour, H., Soffianaian, A., & Fakheran, S. (2012). Application of SWOT Analysis in Strategic Environmental Planning : A Case Study of Isfahan/ Iran. In F. Nejadkoorki International Conference on Applied Life Sciences (pp.123-126), IntechOpen.
- Kozlik, L. (2006). *Les géomorphosites culturels des vallées du Trient, de l'Eau Noire et de Salanfe. Inventaire, évaluation et valorisation*. [Mémoire de Licence]. Université de Lausanne.
- Kriesi, H. (1998). *Le système politique suisse*. Economica.
<https://doi.org/10.3917/econo.kries.1998.01>.

- Lanore, P. (2023). 9. Matrice SWOT. In P. Lanore *Guide indispensable des décisions efficaces : De Maslow à la matrice BCG, les modèles pour décrypter, comprendre et agir* (pp. 470-482). Mardaga.
- Léger, F. (2021). Une voie territoriale et citoyenne pour l'agriculture et l'alimentation de demain. *Germinal*, 2(1), 178-203.
<https://doi.org/10.3917/ger.002.0178>
- Lehmann, B., & Stucki, E. (1997). Les paiements directs, instrument central de la politique agricole suisse. *Economie rurale*, 241, 34-42.
<https://doi.org/10.3406/ecoru.1997.4886>
- Lelièvre, A. (2021). L'engagement au travail de petit-es producteur·ices biologiques. (Ré)ajuster les pratiques de care au quotidien. *Travail et emploi*, 166-167 (3-4), 131-153.
- Loup, J. (1965). *Pasteurs et agriculteurs valaisans. Contribution à l'étude des problèmes montagnards*. Imprimerie Allier.
- MacDonald, D., Crabtree, J. R., Wiesinger, G., Dax, T., Stamou, N., Fleury, P., Gutierrez Lazpita, J., & Gibon, A. (2000). Agricultural abandonment in mountain areas of Europe : Environmental consequences and policy response. *Journal of Environmental Management*, 59(1), 47-69.
<https://doi.org/10.1006/jema.1999.0335>
- Montet, C. (2008). Chapitre 4. Les points de vente collectifs. In G. Maréchal *Les circuits courts alimentaires* (pp. 55-64). Éducagri Éditions.
<https://doi.org/10.3917/edagri.colle.2008.01.0055>.
- Paoli, J. C., & Vianey, G. (2021). Trajectoires et différenciations territoriales des exploitations agricoles en circuits courts de commercialisation des régions

- marginales. Une analyse à partir des contextes fonciers en Corse et France métropolitaine. *Cahiers de la Méditerranée*, 102, 127-143.
<https://doi.org/10.4000/cdlm.14604>
- Papilloud, J.-H., Arlettaz, G., Arlettaz, S., & Clavien, A. (2000). *Histoire du Valais. (Vol. 3)*. Société d'histoire du Valais romand.
- Perriard-Volorio, M. (1996). Histoire du tourisme dans la vallée du Trient (1860-1945). *Annales valaisannes : bulletin trimestriel de la Société d'histoire du Valais romand*, 105-152.
- Piccot, M. (1975). L'agriculture valaisanne. *Revue suisse d'agriculture*, 7 (1), 29-37.
- Pidoux, M. (2020). La politique agricole suisse à la croisée des chemins. *Paysans et Société*, 384 (6), 30-38.
<https://doi.org/10.3917/pes.384.0030>.
- Raworth, K. (2018). *La théorie du donut : L'économie de demain en 7 principes*. J'ai lu.
- Redlingshöfer, B. (2008). Chapitre 13. L'impact des circuits courts sur l'environnement. In G. Maréchal *Les circuits courts alimentaires* (pp. 175-185). Educagri Éditions.
<https://doi.org/10.3917/edagri.colle.2008.01.0175>
- Reij, C., & Waters-Bayer, A. (2001). *Farmer Innovation in Africa. A Source of Inspiration for Agricultural Development*. Earthscan.
- Revuelta Alberto, M., & Viala, A. (2023). *Perceptions de la population sur l'utilisation des terrains agricoles abandonnés*. [Mémoire de licence]. Université Norvégienne des Sciences de la Vie (NMBU) et l'École d'Agriculture des Sciences de la Vie (ISARA).
- Riedmatten, J. de (1913). L'Agriculture en Valais. *Le Valais agricole*, 11. 166-168, 181-188
- Sacareau, I. (2002). *La montagne. Une approche géographique*. Belin.

Sauthier, C. (1953). Le Chemin de fer Martigny-Châtelard-(Chamonix-Mont-Blanc).
L'industrie laitière suisse, 6.

Schmutz-Poussineau, A. M. (2008). Chapitre 2. La vente directe sur les marchés. In
G. Maréchal *Les circuits courts alimentaires* (pp. 31-44). Educagri Éditions.
<https://doi.org/10.3917/edagri.colle.2008.01.0031>.

Sen, A. (2003). *Un nouveau modèle économique : Développement, justice, liberté*. O.
Jacob.

Torrenté, C., & Kalbermatten, A. de (1964). *La correction du Rhône en amont de lac
Léman*. Département fédéral de l'intérieur. Service fédéral des routes et des
digues.

Van Der Ploeg, J. D., Renting, H., Brunori, G., Knickel, K., Mannion, J., Marsden, T., De
Roest, K., Sevilla-Guzmán, E., & Ventura, F. (2000). Rural Development : From
Practices and Policies towards Theory. *Sociologia Ruralis*, 40(4), 391-408.
<https://doi.org/10.1111/1467-9523.00156>

Veyret, Y. (2001). *Les montagnes : Discours et enjeux géographiques*. (Dossier 28). Sedes.

Villard, S. (2008). Chapitre 3. Les ventes directes à la ferme. In G. Maréchal *Les circuits
courts alimentaires* (pp. 45-53). Educagri Éditions.
<https://doi.org/10.3917/edagri.colle.2008.01.0045>.

Wackermann, G. (2001). *Montagnes et Civilisations Montagnardes* (ellipses).

Werner, P. (1988). *La Flore*. Éditions Pillet.

Webographie

AGRIDEA. (s. d.). *Agriculture dans les régions de montagne*. AGRIDEA.

[https://www.agridea.ch/fr/nos-themes/developpement-rural/agriculture-dans-
les-regions-de-montagne/](https://www.agridea.ch/fr/nos-themes/developpement-rural/agriculture-dans-les-regions-de-montagne/), consulté le 17.06.2025

Canton du Valais. (s. d.). Projets de développement régional. *Canton du Valais*.
<https://www.vs.ch/web/sca/projets-de-developpement-regional>, consulté le
9.06.2025

Commission européenne. (2004). Lignes directrices. Gestion du Cycle de Projet
(Méthodes de l'Aide). *Commission européenne*.
[https://www.eval.fr/wp-
content/uploads/2020/03/europeaid_adm_pcm_guidelines_2004_fr-
copie_compressed.pdf](https://www.eval.fr/wp-content/uploads/2020/03/europeaid_adm_pcm_guidelines_2004_fr-copie_compressed.pdf)

Commune de Vernayaz. (s. d.). Histoire - Le passé industriel. *Commune de Vernayaz*.
<https://www.vernayaz.ch/fr/histoire-le-passe-industriel-fp942>, consulté le
01.04.2025

Confédération suisse. (2020). Circuit court. *Confédération suisse*.
<https://www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/glossar/kurze-lieferkette.html>,
consulté le 04.02.2025

Décailler, A. (2006). *Finhaut*. In *Dictionnaire historique de la Suisse* (version du
20.04.2006).
<https://hls-dhs-dss.ch/articles/002771/2006-04-20/>, consulté le 04.07.2025

EconomieSuisse. (2024). Quel est le poids actuel de l'agriculture suisse, en chiffres ?
Economiesuisse.
[https://www.economiesuisse.ch/fr/dossier-politique/quel-est-le-poids-actuel-
de-lagriculture-suisse-en-chiffres-0](https://www.economiesuisse.ch/fr/dossier-politique/quel-est-le-poids-actuel-de-lagriculture-suisse-en-chiffres-0), consulté le 17.06.2025

Fondation Rurale Interjurassienne. (s. d.). Un guide pour la vente directe du producteur
au consommateur. Guide de vente directe pour producteur. *Fondation Rurale
Interjurassienne*.

<https://www.guide-vente-directe.ch/Introduction>, consulté le 17.06.2025

Hugon, A. (2009). *Martigny-Combe*. In *Dictionnaire historique de la Suisse* (version du 15.12.2009).

<https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/002733/2009-12-15/>, consulté le 05.07.2025.

Kaiser, P. (2017). *Barrages*. In *Dictionnaire historique de la Suisse* (version du 09.03.2017).

<https://hls-dhs-dss.ch/articles/007853/2017-03-09/>, consulté le 05.07.2025.

Le lait équitable. (2025). *Le lait équitable*. Faireswiss.

<https://www.faireswiss.ch/fr/lait-equitable>, consulté le 06.02.2025

Monnet, B. (2004). *Evionnaz*. In *Dictionnaire historique de la Suisse*, (version du 17.11.2004).

<https://hls-dhs-dss.ch/articles/002770/2004-11-17/>, consulté le 05.07.2025.

OFAG, Office fédéral de l'agriculture. (2024). *Limites de zones agricoles*. Confédération suisse.

<https://www.blw.admin.ch/fr/limites-de-zones-agricoles>, consulté le 02.04.2025

OFAG, Office fédéral de l'agriculture. (2025). *Zones agricoles*. Confédération suisse.

<https://www.blw.admin.ch/fr/zones-agricoles#Carte-des-zones-et->

[r%C3%A9gions-agricoles](https://www.blw.admin.ch/fr/zones-agricoles#Carte-des-zones-et-r%C3%A9gions-agricoles), consulté le 02.04.2025

OFEV, Office fédéral de l'environnement. (2017). *Inventaire fédéral des hauts-marais et des marais de transition d'importance nationale*. [Jeu de données].

Confédération suisse.

https://www.parcs.ch/nwp/pdf_public/2014/5190_20140807_065730_hauts_marais_g321_11561_201405050_fr.pdf

OFEV, Office fédéral de l'environnement. (2020). *Cartographie des zones alluviales d'importance nationale*. [Jeu de données]. Confédération suisse.

https://www.parcs.ch/nwp/pdf_public/2022/43727_20220119_103905_DDCartographieZonesalluvials.pdf

OFEV, Office fédéral de l'environnement. (2022). *Prairies et pâturages secs*. Confédération suisse.

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themen/thema-biodiversitaet/oekologische-infrastruktur/biotope-von-nationaler-bedeutung/trockenwiesen-und--weiden.html>, consulté le 5.06.2025

OFS, Office fédéral de la statistique. (2021a). *Régions de montagne 2019 (Communes)*. Confédération suisse.

https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/fr/17217_14457_235_227/26728.html, consulté le 13.03.2025

OFS, Office fédéral de la statistique. (2021b). *Répertoire officiel des communes de Suisse*. [Jeu de données]. Confédération suisse.

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/statistique-regions/portraits-regionaux-chiffres-cles/communes.html>, consulté le 13.03.2025

OFS, Office fédéral de la statistique. (2024). *Surface agricole utile (sans les estivages)*. Confédération suisse.

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/agriculture-sylviculture/agriculture/structures.assetdetail.31927976.html>, consulté le 21.03.2025

OFS, Office fédéral de la statistique. (2025). *Structures*. Confédération suisse.

<https://www.bfs.admin.ch/content/bfs/fr/home/statistiques/agriculture-sylviculture/agriculture/structures.html>, consulté le 12.03.2025

OFS, Office fédéral de la statistique. (2025). *Relevé des structures agricoles*.

Exploitations agricoles [Jeu de données]. Confédération suisse.

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/agriculture-sylviculture/enquetes/stru.html>, consulté le 12.03.2025

Parc naturel régional de la Vallée du Trient. (s. d.). *Parc naturel régional de la Vallée du Trient*. Parc naturel régional de la Vallée du Trient.

<https://www.parc-valleedutrient.ch/>, consulté le 08.01.2025

Presence Switzerland. (2023). *Agriculture*. About Switzerland.

<https://www.aboutswitzerland.eda.admin.ch/fr/agriculture>, consulté le 08.06.2025

Réseau des parcs suisses. (s. d.). *Catégories & missions*. park.swiss.

<https://www.parks.swiss/fr/les-parcs-suisses/quest-ce-quun-parc/categories-missions>, consulté le 11.01.2025

Service de l'agriculture, Office des améliorations foncière. (2004). *Les améliorations foncières en Valais. Cent ans d'activité*.

https://bisses-valais.ch/app/uploads/medias/1904-2004-les-ameliorations-foncieres-en-valais-100-ans-dactivites-meliorationsamt-zum-100-jahrigen-jubilaum/100_ans_ameliorations_structurelles.pdf

Traject. (2024). *Concept mobilité durable. Parc naturel régional de la Vallée du Trient de l'Arpille à la Cime de l'Est (PVT)*.

<https://www.parc-valleedutrient.ch/UserFiles/File/organisme/UserFiles-parc-naturel-regional/File/Projets/Economie%20durable/Concept%20mobilité%20durable/lig-ht-rapport-cmd.pdf>

Vultier, J. (2025). *Vente directe*. Union Suisse des Paysans.

<https://www.sbv-usp.ch/fr/etiquettes/vente-directe>, consulté le 22.06.2025

Zufferey, M. (2025). *Agriculture de montagne*. Union Suisse des Paysans.

<https://www.sbv-usp.ch/fr/etiquettes/agriculture-de-montagne>, consulté le 22.06.2025

Actes législatifs

Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage du 1er juillet 1966 (LPN), RS 451.

Loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998 (LAgr), RS 910.1

Message concernant la révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN). (2005).

Autres sources primaires

Baehler, C. (2024). Révolte paysanne. Le monde agricole en ébullition. *Magazine trimestriel de Prométerre*, 22, https://www.prometerre.ch/s3/site/1712920454_24_dtr_prometerre_mag_22_planches_toweb_lr_240327.pdf

Barras, V., Fournier, J., Gabbud, B., Mounir, E., Rizzotti, N., Dubuis, A.-F., & Fournier, J. (2021). *Plan de gestion pour la création du parc naturel régional. Parc naturel régional de la Vallée du Trient de l'Arpille à la Cime de l'Est* (Plan de gestion). Parc naturel régional de la Vallée du Trient.

Clivaz, M. (2023, juin 16). *Synthèse du forum citoyen* [Synthèse]. Salvan.

Favre, A., Fellay, M., Mounir, E., Pignat, L., & Premand, H. (2024). *Demande d'aides financières globales pour la gestion du PVT Section B : Planification sur quatre ans 2025-2028*. Parc naturel régional de la Vallée du Trient.

Le Confédéré. (1961, janvier 1). Du défilé de Saint-Maurice au fond de la vallée du Trient. Un district industriel et touristique. *Le Confédéré*, 7.

OFAG, Office fédéral de l'agriculture, Département de l'économie publique. (1983). *Agriculture et économie alpestre dans le Valais romand*.

Annexes

Annexe 1



Nom et prénom :

Nom de votre exploitation :

Taille de votre exploitation*:

☐ Petite

☐ Moyenne

☐ Grande

☐ Oui

☐ Non

L'agriculture est-elle votre unique source de revenus ?

Si non, quelle autre profession exercez-vous ?

Sur quelle commune siège votre exploitation ?

☐ Trient

☐ Finhaut

☐ Salvan

☐ St-Maurice

☐ Evionnaz

☐ Vernayaz

☐ Martigny-Combe

☐ Autre :

Sur quelle(s) commune(s) exercez-vous votre activité agricole ?

☐ Trient

☐ Finhaut

☐ Salvan

☐ St-Maurice

☐ Evionnaz

☐ Vernayaz

☐ Martigny-Combe

☐ Autre :

Type(s) d'agriculture(s) pratiquée(s) :

☐ Bovins

☐ Ovins

☐ Caprins

☐ Aviculture

☐ Vaches
laitières

☐ Autres
animaux

☐ Arboriculture

☐ Maraîchage

☐ Viticulture

☐ Grande
culture

☐ Apiculture

☐ Autre :

Produisez-vous ces
denrées ? :

☐ Viande

☐ Fromage

☐ Œufs

☐ Produits transformés

Pratiquez-vous des circuits courts ? :

☐ Oui

☐ Non

Si oui, de quel(s) type(s) :

☐ Vente directe
à
l'exploitation

☐ Marchés

☐ Autocueillette

☐ Système
de paniers

☐ Distribution
aux épiceries
locales

☐ Distribution à
la restauration
locale

☐ Autre :

Exploitez-vous un (des) alpage(s) ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui lequel (lesquels) :

* Il est entendu : Par petite : <20 têtes, <10ha, par moyenne : 20 à 50 têtes, 10 à 30ha, par grande : >50 têtes, >30ha



Questionnaire agriculteurs et agricultrices sur le territoire de Parc naturel régional de la Vallée du Trient

PVT = parc vallée du trient

Cc = circuit court

Introduction

→ me présenter : Unil, géo, parc

→ flyer

→ travail sur « est ce que des circuits courts comme la vente directe peuvent aider les agriculteur, si oui comment et les différence selon les types d'agriculture et les communes du pac »

→ Forme : une discussion, je vais essayer de structurer, par mot clé et y a pas de bonne réponse/peut choisir de ne pas répondre si c'est pas en lien avec votre activité

Présentation

- Nom, âge, origine
- Nom de l'exploitation, âge de l'exploitation, situation de l'exploitation
- Organisation de l'exploitation, nombre d'employé, surface exploitée.
- Type d'exploitation : animale, maraichère, alpage, mixtes, viticole etc.
- Niveau dans la filière : production, transformation, commercialisation ?
 - o Quel type de production ?
 - o Modes de transformation ?
 - o Modes de commercialisation ?
- Sources de revenus ?
- Usage de circuit court (cc) ?

Agriculture

- Quelle description de la situation (santé) générale de l'agriculture dans le PVT ?
- Quels problèmes ? Quelles opportunités ?
- Quelles causes à ces problèmes ?
- Quelle description de la situation (santé) de votre exploitation ?
- Quel niveau de satisfaction de votre métier d'agriculteur et de la santé de votre exploitation ?
- Quelle relation avec la population locale (en tant qu'agriculteur)
 - o Sentiment de soutien
 - o Sentiment de déconnection
 - o Neutre
 - o Etc.
- Quelle relation avec les autorités (en tant qu'agriculteur)
 - o Sentiment de soutien

- Sentiment de déconnection
- Neutre
- Etc.
- Qu'est ce qui fait que votre exploitation fonctionne bien ?
- Qu'est ce qui fait que certaines choses fonctionnent moins bien ?
- Est-ce que vous avez un réseau de soutien ? (+ ou – formel)
 - Groupe agricole, interprofession, association etc.
- Qu'est-ce qui vous aide, qu'est-ce qui vous complique la vie ?
- Comment percevez-vous l'avenir de votre exploitation ?
- Le fait d'être agriculteur en montagne a-t-il une influence sur votre exploitation, si oui, laquelle ? (Question pour les communes de montagne : Trient, Finhaut, Salvan ou alpage des autres communes)

Propositions

- Quelles sont les améliorations que vous vous souhaitez (à vous en tant qu'agriculteur, à votre exploitation) ?
- D'où pourraient venir ces améliorations ?
- Avez-vous le sentiment de pouvoir agir personnellement pour permettre ces améliorations ?

Les circuits courts :

Si pratique des cc :

- Quel type de cc pratiquez-vous ? Pourquoi avoir choisi ce type ?
 - Vente directe, panier, AMAP, marché, fromagerie/boucherie etc.
- Pourquoi avez-vous mis en place ce système ?
 - Qu'est-ce que cela vous apporte ? (en temps, en énergie, en argent etc.)
 - Qu'est-ce que cela vous coûte (en temps, en énergie, en argent etc.)
- Depuis quand ?
- Avez-vous les bénéfices attendus ?
- Avec-vous des bénéfices inattendus ?
- Êtes-vous satisfait de ce système ?
- Quels types de consommateurs avez-vous ?
 - Brève description : locaux, touristes, genre, âge, riches ou moins riches, personnes de la profession, ruraux/urbains etc.
- Avez-vous été soutenus dans votre démarche
 - État, canton, commune, aide financière ou autre forme, associations, famille, voisinage, aide à la formation etc.
- Quels obstacles avez-vous rencontré ?
- Referriez-vous la même chose ? Certaines étapes de mises en œuvre différemment ? (Retour sur le processus)
- De quoi auriez-vous eu besoin dans votre démarche ?
- De quoi auriez-vous besoin maintenant pour continuer ?
- Est-ce que financièrement parlant, le système de circuit court développé est rentable ? Quelle part de votre revenu représente-t-il ?

Si pas de pratique de cc :

→ Présenter les cc brièvement avec toutes leur forme (AMAP, paniers, vente à la ferme, magasin local, restauration etc.)

- Connaissez-vous des agriculteurs en cc sur le territoire du parc ?
- Quelle image avez-vous des systèmes en circuits court ?
- Est-ce que vous avez l'impression de connaître toutes les lois et les institution en Suisse et en Valais qui encadrent la vente en circuit court ?(Connaissance du cadre légal, institutionnel ?)
 - o Connaissance des possibles aides ?
- Est-ce qu'un système en cc serait possible à mettre en place dans votre exploitation ?
 - o Quels sont les obstacles, opportunités ?
- Auriez-vous envie de mettre en place des circuits court ? Si oui, plutôt quel type et pourquoi ? Si non, pourquoi ?
- Qu'est-ce qu'un système en cc pourrait vous apporter ?
 - o Argent, temps, reconnaissance, publicité, lien social (relation avec le consommateur), etc.
- Qu'est-ce que cela pourrait vous coûter (temps, énergie, argent, risque, formation etc.)
- Qu'est ce qui pourrait vous motiver à passer au cc (soutien financier, aide ponctuelle proposée par le PVT ou autre, formations, ressource humaine) ?
- De manière générale quel est votre avis sur les circuits courts ?

Ensuite

Par rapport au sujet abordé : en gros le lien entre votre exploitation, votre métier d'agriculteur et les circuits court :

- Est-ce que vous voyez des spécificités à rajouter selon le type d'agriculture que vous pratiquer ?
- Est-ce que vous voyez des spécificités à rajouter selon la commune dans laquelle vous exercer (par rapport au 6 autres du parc) ?

Dans l'optique d'améliorer votre quotidien en tant qu'agriculteur et/ou la santé de votre exploitation quelles pourraient être vos envies/attentes envers :

- Le PVT
- Les communes
- La population locale
- Autres : association, voisinage, touristes etc. ?

Conclusion

Si le temps : Avez-vous envie de rajouter qqch sur les sujets abordés ?

Entretien conseillers et conseillères communaux

Salvan : Mathieu Giroud, Finhaut : Romain Fournier, Vernayaz :
Sabine Fournier

Me présenter, travail de mémoire, présenter les cc.

Contexte local et vision politique

- Pouvez-vous me parler brièvement de l'agriculture dans votre commune et de la vision de celle-ci par la commune ?
- Selon vous, quelles sont les principales caractéristiques et spécificités de l'agriculture sur votre territoire ?
- Existe-t-il une stratégie ou une politique communale (formelle ou informelle) visant à soutenir l'agriculture locale ?
- En quoi consiste le cahier des charges du dicastère « agriculture » dont vous êtes responsable ?
- Dans le cadre de vos fonctions, de quoi relève concrètement le soutien à l'agriculture ? Quelles sont les compétences officielles de la commune en la matière ?
- Y a-t-il des limites légales ou réglementaires qui restreignent la capacité d'action de la commune dans ce domaine (ex. soutien financier direct, gestion du foncier, etc.) ?
- La commune dispose-t-elle d'un budget spécifique ou fléché pour l'agriculture. Si oui, que concerne-t-il exactement ?
- Comment les décisions en lien avec l'agriculture (subventions, appuis, collaborations) sont-elles prises ??
- En tant qu'élue, vous sentez-vous libre d'initiative pour proposer des projets ou mesures ? Qu'est-ce qui facilite ou freine cette prise d'initiative ? Quels sont les différents enjeux à prendre en compte lors de prise d'initiative ?
- Les communes ont notamment des compétences en matière d'aménagement du territoire. Comment gérez-vous les tensions entre les besoins des agriculteurs en terre et en lutte contre le morcellement versus le développement des zones à bâtir ?

Territoire et agriculture

- Quel relation/lien entretenez-vous avec les agriculteurs et agricultrices pratiquant sur votre commune ?
- Quelle est, selon vous, la place actuelle des circuits courts dans votre commune ?
- Est-ce que des initiatives de circuits courts ont été soutenues ou portées par la commune ces dernières années ?

- Avez-vous observé des freins au développement des circuits courts sur votre territoire ?
- À l'inverse, voyez-vous des opportunités ou des leviers spécifiques dans votre commune pour favoriser ce type de vente ?
- Quel est le budget communal consacré à l'agriculture par an ? Quel pourcentage du budget cela représente-t-il (selon vous) ?
- Existe-t-il sur la commune des lieux, équipements ou infrastructures favorables au développement des circuits courts ? (*halle, marché, cuisine partagée, point de vente, etc.*) La commune serait-elle ouverte à faciliter ce type d'infrastructures ?
- Les agriculteur.ice.s du parc évoquent des difficultés d'accès au foncier ou une perte progressive de terres agricoles. Quelle est votre lecture de cette situation à l'échelle de votre commune ?
- Dans les décisions communales d'aménagement (zones à bâtir, tourisme, loisirs, mobilité, etc.), comment sont pris en compte les besoins agricoles ?
- Est-ce que la commune a été amenée récemment à réattribuer ou retirer des terres agricoles louées ou mises à disposition des agriculteurs pour d'autres usages ? Si oui, pour quels types de projets ?
- Le morcellement du territoire agricole est souvent cité comme un frein au développement d'exploitations viables ou à la mise en place de circuits courts. Est-ce une problématique identifiée dans votre commune ?
- Existe-t-il des projets de réorganisation foncière (regroupement de parcelles, PDR, remaniement parcellaire, etc.) prévus ou en discussion sur le territoire communal ?
- Selon vous, de quels outils la commune devrait-elle disposer (ou mieux utiliser) pour mieux intégrer les enjeux agricoles dans sa planification territoriale ?

Coopération et rôle des acteurs

- Comment percevez-vous le rôle du Parc naturel régional dans le soutien à l'agriculture et aux circuits courts ?
- La commune collabore-t-elle avec d'autres acteurs (ex : PVT, canton, associations, écoles, etc.) pour soutenir l'agriculture ou les circuits courts
- Pensez-vous qu'une meilleure coordination entre les communes du parc pourrait renforcer l'impact de telles initiatives ?
- Pensez-vous qu'une collaboration avec d'autres acteurs pourrait renforcer le développement du cc ?

Perspectives et recommandations

- Selon vous, quelles seraient les actions prioritaires à mettre en place (au niveau communal, intercommunal ou cantonal) pour favoriser le développement des circuits courts dans le territoire du PVT ?
- Si vous deviez faire une recommandation au canton ou au parc ou à d'autre structures associatives, que leur demanderiez-vous pour mieux soutenir les producteurs de votre commune ?
- Comment percevez-vous l'avenir de l'agriculture dans votre commune ?

Entretien Canton

Emile Turin, conseiller agricole, Office de l'économie animale et grandes cultures

Me présenter, travail de mémoire, présenter les cc.

Contexte et rôle du canton

- Pour commencer, pouvez-vous me parler brièvement de l'agriculture dans le canton et de la vision de celle-ci par le canton ? (Quelques phrases de contexte)
- Selon vous, quelles sont les principales caractéristiques et spécificités de l'agriculture sur votre territoire ? (Quelques phrases de contextes)
- Brièvement, quel est le rôle de canton dans le soutien à l'agriculture locale ? Quelle est sa stratégie ? (Quelques phrases de contexte)
- Pouvez-vous brièvement me présenter le service de l'agriculture valaisan, son organisation et sa mission ?
- Pourriez-vous me décrire brièvement votre rôle en tant que conseiller agricole pour l'office de l'économie animale et grandes cultures ?
- Comment percevez-vous le rôle du canton dans l'accompagnement de l'agriculture en général ?
- Comment (avec quel outil) le canton différencie-t-il les zones de plaine et les zones de montagne ?
 - o Accompagne-t-il différemment les zones de montagne ? Si oui, comment ?
- Quels sont les axes prioritaires de soutien cantonal à l'agriculture aujourd'hui ?
- Comment est pensé/organiser le budget consacré à l'agriculture en Valais ?
 - o Existe-t-il un budget dédié spécifiquement au soutien à l'économie durable ? Ou encore plus spécifiquement à l'aide au développement des circuits courts ?
- Quelle est la marge d'action du canton vis-à-vis des politiques fédérales en matière d'agriculture et de circuits courts ?
- Certaines règles imposées par la Confédération vous semblent-elles limitantes ou, au contraire, favorables ?

Agriculture et circuits courts

- Quel relation/lien entretenez-vous avec les agriculteurs et agricultrice du canton ?
- Quelle est, selon vous, la place actuelle des cc en Valais ?
- Quelle législation encadre les circuits court dans l'agriculture en valais ?
- Est-ce que des initiatives de circuits courts ont été soutenues ou portées par le canton ces dernières années ?
- Avez-vous observé des freins au développement des circuits courts sur le territoire ?

- Avez-vous en tête des lois utiles dans d'autres canton, qui manquerait en Valais sur le sujet des cc et de leur soutien ?
- À l'inverse, voyez-vous des opportunités ou des leviers spécifiques pour favoriser ce type de vente ?
- Existe-t-il des programmes cantonaux ou des politiques publiques liés au soutien des circuits courts dans l'agriculture valaisanne ?
- Estimez-vous que les politiques cantonales actuelles soutiennent suffisamment les agriculteurs lorsqu'ils ont un projet de cc ?
- Avez-vous des leviers d'aide pour les agriculteurs notamment de communication, de logistique, ou des aides structurelle ou financières ?
- Le canton propose-t-il des dispositifs de formation ou d'accompagnement à destination des jeunes agriculteurs ou porteurs de projets en circuits courts ?
- À votre connaissance, quels sont les principaux freins rencontrés par les agriculteur.ice.s lorsqu'ils souhaitent s'engager dans des circuits courts ?
- Avez-vous connaissance de projets qui n'ont pas pu se concrétiser faute de soutien adapté ?
- Plusieurs agriculteur.ice.s du PVT expriment un certain découragement vis-à-vis du cadre cantonal, qu'ils jugent parfois déconnecté de leur réalité. Comment réagissez-vous à ces critiques, qui évoquent : (dans l'idée de croiser les sources, scientifique ≠ enquête)
 - Une application uniforme des règles, sans distinction entre les petites exploitations en vente directe et les grandes structures destinées à la grande distribution ?
 - Une lourdeur administrative et un excès de normes qui freinent l'initiative
 - Un manque de souplesse dans l'accompagnement, notamment pour les exploitations innovantes ?

Spécificités du territoire du PVT

- Le PVT est un territoire particulier, avec à la fois des zones de montagne isolées et des communes en plaine. Selon vous, cette diversité impacte-t-elle les possibilités de développer des circuits courts ?
- Avez-vous connaissance d'initiatives locales dans le PVT qui vous semblent prometteuses ou représentatives ?
- Selon vous, certains types d'exploitations (type de production, taille etc.) sont-ils plus aptes que d'autres à s'inscrire dans cette dynamique ?

Coopération et gouvernance territoriale

- Selon vous, quel rôle peuvent jouer les collectivités locales (communes, Parc naturel régional) dans le développement des circuits courts ?
- Observez-vous des synergies actuelles entre les niveaux communal, cantonal et régional ? Ou au contraire, des difficultés de coordination ?
- Pensez-vous qu'une meilleure coordination entre les communes du parc pourrait renforcer l'impact de telles initiatives ?
- Pensez-vous qu'une collaboration avec d'autres acteurs pourrait renforcer le développement du cc ?

- Le canton travaille-t-il en partenariat avec les PNR ou les communes sur ce type de projets ?

Leviers d'action et perspectives

- À votre avis, quels seraient les leviers d'action prioritaires à mobiliser pour favoriser l'essor des circuits courts dans le territoire du PVT ?
- Le canton envisage-t-il de renforcer son appui à ces démarches dans les années à venir ? Si oui, sous quelles formes ?
- Si vous deviez faire une recommandation aux communes du PVT ou au Parc ou à d'autres structures associatives, que leur demanderiez-vous pour mieux soutenir les producteurs valaisans ?
- Comment percevez-vous l'avenir de l'agriculture du canton ? Estimez-vous que le modèle agricole valaisan soit en transition ? Si oui, vers quel type d'agriculture semble-t-on évoluer (plus durable, plus territorialisée, plus spécialisée...) ?

Conclusion

Souhaitez-vous ajouter un dernier mot ou un point qui vous semble important et que nous n'aurions pas abordé ?

Grille d'entretien Héline Premand

Cheffe de projet économie durable au PVT

Me présenter, travail de mémoire, présenter les cc.

Introduction et cadre général

- Peux-tu me présenter brièvement le Parc naturel régional de la Vallée du Trient ?
- Selon toi quel est le rôle d'un PNR ?
- Peux-tu m'expliquer ton rôle au sein du PVT ?
- Il y a trois chef.fe.s de projets : biodiversité et paysage, sensibilisation et éducation, et économie durable. Comment ces trois axes sont-ils choisis ?
- En quoi consiste l'axe économie durable ? Qu'est-ce que « l'économie durable » pour toi ?
- Quelle est, selon toi, la place actuelle de l'agriculture dans le projet du parc ?
- Comment cette place se distribue-t-elle entre les trois axes de travail ?
- Quel lien observes-tu entre l'agriculture et ton axe de travail, économie durable ?
- Quelle importance le parc accorde-t-il aux circuits courts dans sa stratégie globale de développement durable ?

Circuits courts

- Comment défini-tu un circuit court ?
- Penses-tu que le développement des cc est une voie pertinente pour soutenir les agriculteurs du PVT ?
- Quels sont les enjeux, les avantages et les difficultés ?
- A ta connaissance, quelles sont aujourd'hui les pratiques du cc déjà sur le territoire ?
- Selon toi, est-ce que certains types d'exploitation (taille, type de production etc.) s'y prêtent davantage ?
- Selon toi existe-t-il des freins spécifiques ou au contraire des situations particulièrement propices à leur développement ?
- Selon toi, existe-t-il des inégalités géographiques dans le potentiel de mise en œuvre des circuits courts (ex. montagne vs plaine) ?
- Selon toi quelle est la perception générale des agriculteur.ice.s à propos de cette pratique ?
- As-tu déjà eu des échanges avec des agriculteurs concernant ce sujet ?
- As-tu déjà eu des échanges avec d'autres acteurs : communes, canton, association à ce sujet ?

Rôle du parc

- Quelle stratégie le parc a-t-il pour soutenir le développement des circuits courts ?

- Le parc a-t-il déjà initié ou soutenu des projets en lien avec les circuits courts ?
- Si oui, pouvez-vous nous en parler (SlowMobile CH, Communauté de valeur, etc.) ?
- Quelles ont été les principales réussites et difficultés rencontrées ?
- Qu'est-ce que le parc pourrait mettre en place du plus ? Quelles seraient les mesures les plus efficaces pour renforcer les circuits courts dans le PVT ?
- Le parc dispose-t-il de ressources (humaines, techniques, financières) pour accompagner concrètement les agriculteurs dans une transition vers les circuits courts ?
- Quelles seraient les principales opportunités à exploiter pour le parc pour renforcer les cc sur son territoire et les principaux obstacles ?
- Y a-t-il des partenariats en place avec d'autres structures (communes, canton, associations, etc.) pour favoriser ce type d'agriculture ? Si oui, qu'apportent ces partenariats ?

Leviers institutionnels et politiques publiques

- Selon vous, quel rôle les collectivités territoriales (communes, canton) jouent-elles et devraient-elles jouer dans le développement des circuits courts ?
- Quelles formes de soutien ou d'accompagnement seraient, selon vous, les plus pertinentes pour les producteur·ice·s du parc ? (ex. : aides financières, formations, communication, infrastructures, commandes publiques)
- Quels leviers le PVT peut-il activer, à son niveau, pour renforcer les circuits courts ?
- Vois-tu un rôle possible de coordination ou de mise en réseau que pourrait jouer le parc entre les différents acteurs ?
- Avez-vous des échanges sur le sujet cc avec d'autres PNR Suisse ? As-tu des exemple de pratiques concrètes de soutien au cc dans d'autres PNR ?

Conclusion

- Souhaites-tu rajouter quelques choses ou évoquer un point non abordé ?

Grille d'entretien Luc Pignat

Directeur du PVT

Me présenter, travail de mémoire, présenter les cc.

Introduction

- Peux-tu me présenter brièvement le Parc naturel régional de la Vallée du Trient ?
- Selon toi quel est le rôle d'un PNR ?
- Peux-tu m'expliquer ton rôle au sein du PVT ?
- Il y a trois chef.fe.s de projets : biodiversité et paysage, sensibilisation et éducation, et économie durable. Comment ces trois axes sont-ils choisis ?
- En quoi consiste l'axe économie durable ? Qu'est-ce que « l'économie durable » pour toi ?

Acteur : Parc

- Comment fonctionne une structure Parc ?
- Quels sont les avantages et les inconvénients de la structure Parc ?
- En quoi se distingue-t-il des autres acteurs régionaux (canton, communes, association) ?
- En quoi ces distinctions peuvent être des forces ou des obstacles ?
- Quel lien entretient le parc avec les autres acteurs régionaux (canton, communes, association etc.) : influence, échange d'information, coordination etc. ?
- Selon toi, avez-vous un rôle que tu définirais de politique ?
- Sans possibilité de contraintes, de légiférer ou de financer directement des structures quels sont vos leviers d'action ?

Circuit court et agriculture

- Quelle est, selon toi, la place actuelle de l'agriculture dans les différents projets du parc ?
- Comment cette place se distribue-t-elle entre les trois axes de travail ?
- Quelle est, selon toi, la légitimité ou la plus-value du PVT pour accompagner la mise en place de cc chez les agriculteur.ice.e du PVT ?

Conclusion

- Souhaites-tu ajouter qqch ou évoquer un point qui ne serait pas encore ressorti ?